

# CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## pour le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère

### ENTRE

#### **Le Pôle territorial d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Gévaudan-Lozère**

Représenté par son Président Jean-Paul Pourquoiier, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 octobre 2021,

Ci-après désigné par le territoire signataire,

D'une part,

ET

#### **L'État,**

Représenté par Mme Valérie HATSCH, préfète de la Lozère,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

### EN PRESENCE DE :

La communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn

Représentée par M. Jean-Claude Saleil, président,

Ci-après désignée par « CC Aubrac Lot Causses Tarn » ;

La communauté de communes du Gévaudan  
Représentée par Mme Patricia Brémond, présidente,  
Ci-après désignée par « CC Gévaudan » ;

La communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac  
Représentée par M. Alain Astruc, président,  
Ci-après désignée par « CC des Hautes Terres de l'Aubrac » ;

La communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac  
Représentée par M. Christophe Gache, président,  
Ci-après désignée par « CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac » ;

Le département de la Lozère  
Représenté par Mme Sophie PANTEL, présidente  
Ci-après désigné par le département

Le parc naturel régional Aubrac  
Représenté par M. Bernard BASTIDE, président  
Ci-après désigné par le parc naturel régional Aubrac

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le C2RTE du Pays du Gévaudan Lozère s'appuie sur son projet de territoire formulé, dont les orientations stratégiques ont été validées le 6 juillet 2021. Ce contrat est l'occasion de consolider les ambitions du territoire et de mettre en œuvre ses projets structurants. La relance de l'activité économique doit servir les stratégies de développement souhaitées par les élus du PETR du Gévaudan Lozère dans les domaines de l'attractivité démographique, économique, tourisme, urbanisme et la transition écologique.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires et notamment rural et de montagne.

Les C2RTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les C2RTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le C2RTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR du Pays du Gévaudan Lozère autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le C2RTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1. Evolution du CTE vers un C2RTE

Le contenu du Contrat de Transition Ecologique et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le C2RTE formulé et validé en comité de pilotage du CTE en date du 24 novembre 2021. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le C2RTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le C2RTE prend effet à la signature du C2RTE par les parties prenantes au contrat. Les comités de pilotage du Contrat de Transition Ecologique et du C2RTE seront désormais unifiés. Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence ainsi que la continuité des actions déjà engagées sur le CTE en 2020 et 2021, il est convenu de conserver un comité technique spécifique et des groupes de travail thématiques pour le suivi de ce CTE (a minima sur l'année 2022 pour laquelle un financement spécifique d'animation du CTE est acquis).

## 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est situé à l'Ouest du Département de la Lozère, en Région Occitanie, au sud du Massif Central. Situé à 1h30 de Montpellier et de Clermont-Ferrand, ce territoire est traversé du nord au sud par l'autoroute A75, véritable « colonne vertébrale » du territoire, et par la route nationale 88 (axe Lyon-Toulouse).

D'une altitude moyenne de 1000m, c'est un territoire de moyenne montagne aux entités paysagères fortes : au nord le massif de la Margeride, à l'Ouest celui de l'Aubrac, à l'est les vallées de la Colagne et du Lot et au sud le plateau du Causse de Sauveterre et les Gorges du Tarn. Cette diversité de paysages est une véritable richesse pour la biodiversité, l'agriculture, le patrimoine bâti et le tourisme de pleine nature, avec la présence de nombreux GR : Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Chemin Urbain V, Chemin de Saint-Guilhem-le Désert.

D'une superficie de 1837 km<sup>2</sup>, il compte 33 351 habitants (population municipale 2018) pour 64 communes, soit une densité de 18 habitants/km<sup>2</sup>.

Il est composé de 4 Communautés de communes, réparties du Nord au Sud de l'autoroute A75 : Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac, Communauté de communes du Gévaudan et Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

Trois bassins de vie structurent cet espace rural et montagnard : Saint-Chély d'Apcher, Marvejols et La Canourgue-Banassac-Canilhac. Il bénéficie également d'un maillage de pôles secondaires regroupant de nombreux services à la population : Saint-Alban-sur-Limagnole, le Malzieu-Ville, Peyre-en-Aubrac, Fournels, Nasbinals, Bourgs-sur-Colagne, Saint-Germain-du-Teil, Chanac, Massegros-Causses-Gorges, Serverette et Albaret Sainte-Marie.

Le territoire du PETR du Pays du Gévaudan Lozère et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Sur la base du projet de territoire, le C2RTE décline, par orientation stratégique, des axes qui se déclineront en actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C2RTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

## Article 2 – Ambition du territoire

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de ruralité, de relance et de transition écologique pour le pays du Gévaudan Lozère

Il s'appuie sur le projet de territoire qui est une vision large, stratégique à moyen terme. Il détermine ce qui est souhaité et souhaitable pour le territoire du PETR du Pays du Gévaudan Lozère quelle que soit la maîtrise d'ouvrage associée.

Le Pays du Gévaudan-Lozère a été créé en 2007 à l'initiative des élus et acteurs locaux des 8 communautés de communes de l'Ouest du département de la Lozère, le long de l'autoroute A75. Il est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural en 2018 et est désormais composé des Communautés de communes Aubrac Lot Causses Tarn, du Gévaudan, des Hautes Terres de l'Aubrac et des Terres Margeride Aubrac, qui lui ont transféré la compétence d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Situé au Nord Est de la Région Occitanie, c'est un territoire rural de moyenne montagne, avec une altitude moyenne de 1000 mètres, maillé par plusieurs bourgs assurant des fonctions de centralités : Marvejols et Saint-Chély d'Apcher

en pôles principaux, et les communes de Bourgs-sur-Colagne, Peyre-en-Aubrac, Nasbinals, Fournels, Serverette, Albaret Sainte-Marie, Saint-Alban-sur-Limagnole, Le Malzieu-Ville, La Canourgue, Le Massegros Causses gorges, Chanac et Saint-Germain-du-Teil comme pôles secondaires.

**Comptant 33 351 habitants en 2018 et une densité de 18 habitants/km<sup>2</sup>, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère est confronté à un enjeu majeur, celui de son renouvellement démographique**, en raison du vieillissement de sa population et d'un solde naturel négatif tout juste comblé par le solde migratoire. Dans les 10 ans à venir, **ce territoire devra renforcer son attractivité démographique et économique pour attirer de nouvelles populations.**

Le diagnostic du territoire mené de manière participative en 2021 avec les élus et habitants du PETR du Gévaudan-Lozère, a permis d'identifier les atouts et faiblesses suivants :

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Un cadre de vie de qualité Faible taux de chômage et de pauvreté Une économie diversifiée avec des moteurs (médico-social, bois, agro-alimentaire, PPAM) Un tourisme bien développé Une politique de revitalisation des centre-bourgs Des axes routiers structurants (A75 et RN88) Une politique d'accueil de populations depuis 2011 Une qualité environnementale reconnue	Une population vieillissante, des jeunes qui partent Une forte dichotomie entre nord et sud Des services très concentrés le long de l'A75, difficultés d'accès pour les communes rurales Parc de logement vieillissant et énergivore Etalement urbain Des entreprises très dépendantes de l'extérieur Départs en retraite et manque de personnel qualifié Des milieux naturels fragilisés (zones humides...)
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Politique d'accueil départementale et locale De nouvelles filières économiques plus durables Des entreprises et emplois disponibles Politiques de rénovation énergétiques (habitat, bâtiments publics) Revitalisation des centre-bourgs (PVD, BC...) Fibre et très haut débit Développement des mobilités douces Politique volontariste pour maintenir les services	Vieillesse de la population Désertification du territoire Isolement des publics les plus fragiles Fracture énergétique Perte de compétitivité des entreprises Artificialisation et banalisation des paysages Perte de biodiversité

Le PETR du Gévaudan-Lozère a identifié comme principaux enjeux pour son avenir :

- 1- Renforcer son attractivité démographique et économique**
- 2- Revitaliser ses centre-bourgs et adapter son offre de logements**
- 3- Maintenir l'offre de services et de soins à la population**
- 4- Renforcer l'accessibilité du territoire et les mobilités internes**
- 5- Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique**

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Les orientations et mesures prioritaires définies au présent C2RTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 6 juillet 2021 :

- **Orientation 1** : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire
- **Orientation 2** : Développer l'économie et les emplois de demain
- **Orientation 3** : Promouvoir un tourisme durable et inclusif
- **Orientation 4** : Adapter l'habitat et l'urbanisme
- **Orientation 5** : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Les orientations stratégiques se déclinent en plusieurs axes décrits dans le tableau joint en annexe 2. Elles donnent lieu à des fiches descriptives, jointes en annexe 4. Ces fiches dites « mesure » comprennent le contexte général, des objectifs, les bénéficiaires potentiels, des actions envisagées non exhaustives et des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution du contenu de ces fiches « mesure » en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Il détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relevait du diagnostic du territoire. Ces différentes contractualisations sont mentionnées dans le protocole d'engagement signé le 9 juillet 2021.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du C2RTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

### 4.2. Validation des mesures

Les orientations du CRTE sont décrites dans des fiches « mesures » et des fiches « actions » en annexe 4.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-mesures » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent notamment :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent C2RTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières qui seraient indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le C2RTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services du PETR du Gévaudan-Lozère et des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche « action/projets), et prêts à démarrer.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le contrat intégré ou coordonné dès la signature du contrat est le contrat de transition écologique du PETR du pays du Gévaudan. Les autres contrats existants n'ont pas vocation à être coordonnés dès la signature du C2RTE ; ils pourront être intégrés au cours de sa mise en œuvre.

#### 4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentation, projets communs, mutualisation de ressources, action d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires verra son contenu défini au fil de l'eau selon les thématiques du contrat.

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du C2RTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

#### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du C2RTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des orientations et mesures inscrites à ce contrat.

##### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

A ce stade, les financements ne figurent pas au niveau des fiches mesures qui restent au stade d'une description globale de la mesure ; ils figureront au niveau des fiches « projet » élaborées lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.



Pour les cas où des montants seraient mentionnés, ils sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations du C2RTE sont ceux de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le C2RTE, des opérateurs partenaires notamment l'ADEME, l'Agence de l'eau, l'ANAH...

## **6.2. Le PETR du Pays du Gévaudan Lozère**

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR du pays du Gévaudan Lozère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du C2RTE qui sera responsable d'animer la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il contribuera par son action à faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le PETR du Pays du Gévaudan Lozère s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le C2RTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du C2RTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du C2RTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du C2RTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le PETR du Pays du Gévaudan Lozère s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au C2RTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à la mise en œuvre du C2RTE et son évaluation.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du C2RTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C2RTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le C2RTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du C2RTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère ayant mis en place un Conseil de développement territorial associant acteurs privés et citoyens du territoire, il est proposé que cette instance soit mobilisée pour le volet citoyen du C2RTE.

#### **6.5. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la santé, la culture, les équipements sportifs .... ;
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le C2RTE a vocation à être la déclinaison territoriale ;
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux et des collectivités territoriales (DETR, DSIL, FNADT).

La maquette synthétisera annuellement :

- Les crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Les crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du C2RTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **Article 7 – Gouvernance du C2RTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C2RTE.

Les modalités concrètes de la gouvernance des différents dispositifs de contractualisation seront précisées dans le contrat de plan Etat région (CPER) 2021-2027, en cours de finalisation. L'objectif est de parvenir à une simplification tout en veillant à la mise en place d'une comitologie efficace et cohérente.

Cette gouvernance s'articule autour du comité de pilotage et du comité technique.

### **7.1 – Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est co-présidé par la préfète et le président du PETR du Pays du Gévaudan en Lozère ou son représentant.

Il est composé d'un représentant de l'État, d'un représentant du PETR, d'un représentant des quatre communautés de communes composant le PETR, ainsi que d'un représentant du conseil régional, du conseil départemental et d'un représentant du Parc naturel régional Aubrac.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du C2RTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis ;
- Valider les fiches-actions lorsque le projet sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus ;
- Examiner l'avancement et la programmation des mesures ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du C2RTE en termes d'orientations et de mesures (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives (modifications ou compléments à apporter au contrat).

### **7.2 – Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du PETR du Pays du Gévaudan en Lozère.

Il est composé des représentants des quatre communautés de communes qui composent le syndicat mixte et des représentants de la région, du département et du Parc naturel régional Aubrac.

Il est chargé du suivi et de l'avancement technique et financier du C2RTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des mesures prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des dispositions visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du C2RTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches mesures et fiches projets.

### 7.3 – L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le C2RTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du C2RTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Article 8 - Suivi et évaluation du C2RTE

Un tableau de bord de suivi du C2RTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations, mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du C2RTE, orientations, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des C2RTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du C2RTE.

### Article 9 - Résultats attendus du C2RTE

Les résultats du C2RTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche mesure jointe en annexe 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche mesure. Ils seront suivis par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste des mesures arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles

mesures, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du C2RTE.

Chaque fiche « mesures » se déclinera au cours de la mise en œuvre du contrat en autant de fiche projet détaillé que des projets correspondant à la mesure seront projetés.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du C2RTE

L'entrée en vigueur du C2RTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du C2RTE

Le C2RTE est évolutif. Le corps du C2RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C2RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, des orientations comme du nombre de mesures.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du C2RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes, tribunal territorialement compétent.

Signé à Marvejols, le 16 décembre 2021

La préfète



Valérie HATSCH

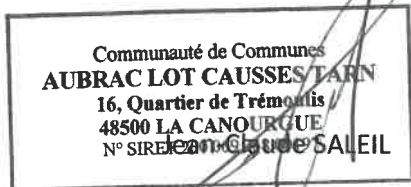
Le président du Pôle d'équilibre territorial et Rural



Jean-Paul POURQUIER

En présence de :

Le président de la communauté de communes de l'Aubrac, Lot – Causse et Tarn



La présidente de la communauté de communes du



Le président de la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac



Le président de la communauté de communes de Terres d'Apcher – Margeride Aubrac



Le président du Parc naturel régional Aubrac



La présidente du Conseil départemental



## Sommaire des annexes

**Annexe I : Diagnostic du territoire**

**Annexe II – Présentation des orientations stratégiques**

**Annexe III – Tableaux de synthèse des mesures du CRTE**

**Annexe IV – Fiches Mesures avec les indicateurs de suivi**

**Annexe V - Délibération du 16 février 2021 de l'assemblée du PETR du Pays du Gévaudan Lozère décidant de s'engager dans la démarche du CRTE**

**- Délibération du 22 octobre 2021 de la même instance validant le contenu actuel du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique.**

**Annexe VI – Lettre de demande de transfert du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère du Contrat de Transition Ecologique vers le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique**

**Annexe VII – Tableaux des financements Etat 2021**



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PAYS DU  
GÉVAUDAN**  
LOZÈRE

## **Annexe I – Diagnostic du territoire**





TERRE D'AVANCE  
*Construisons demain*

## ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE **DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE\***

Diagnostic & enjeux

Territoire Bénéficiaire



PAYS DU  
**GÉVAUDAN**  
LOZÈRE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA **COHÉSION**  
DES **TERRITOIRES**

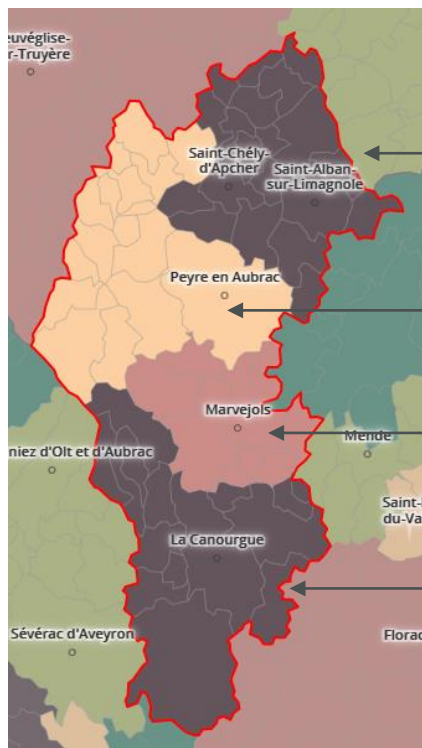
\* Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Client :

JUIN 2021

[m.albouy@terredavance.com](mailto:m.albouy@terredavance.com)

# VOTRE TERRITOIRE



Terres d' Apcher Margeride Aubrac ( 10 629 habitants en 2017 )

Hautes Terres de l'Aubrac ( 5092 habitants en 2017 )

Gévaudan ( 9751 habitants en 2017 )

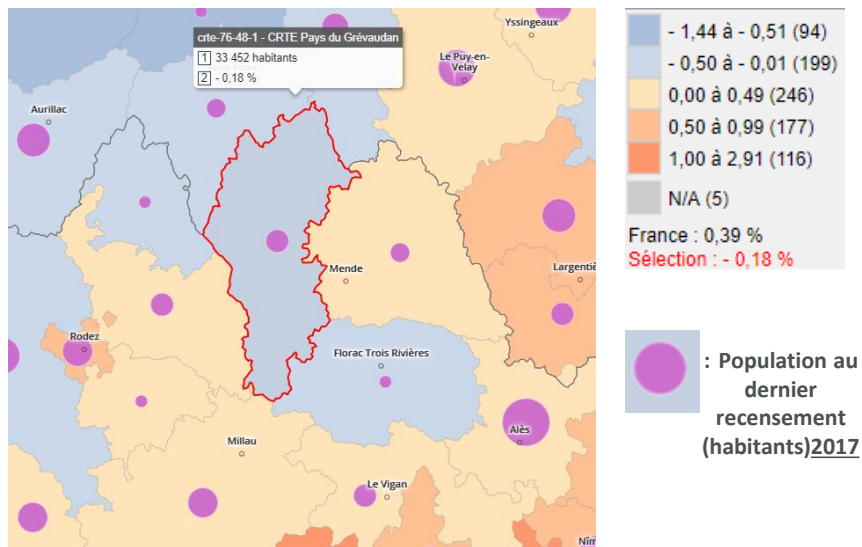
Aubrac Lot Causses Tarn ( 7980 habitants en 2017 )

- Le Pays du Gévaudan-Lozère a été créé en 2007 à l'initiative des élus et acteurs locaux des 8 communautés de communes de l'Ouest du département de la Lozère, le long de l'autoroute A75.
- Situé au Nord Est de la Région Occitanie, c'est un territoire rural de moyenne montagne, avec une altitude moyenne de 1000 mètres
- La diversité des entités géographiques et paysagères (La Margeride, l'Aubrac, la Vallée du Lot et une partie du Causse de Sauveterre) constitue un facteur d'attractivité indéniable et engendre des disparités non négligeables en termes de démographie, d'emploi, d'accès aux services et de maintien ou d'accueil de populations. ( Source: contrat de ruralité)

# VOTRE TERRITOIRE

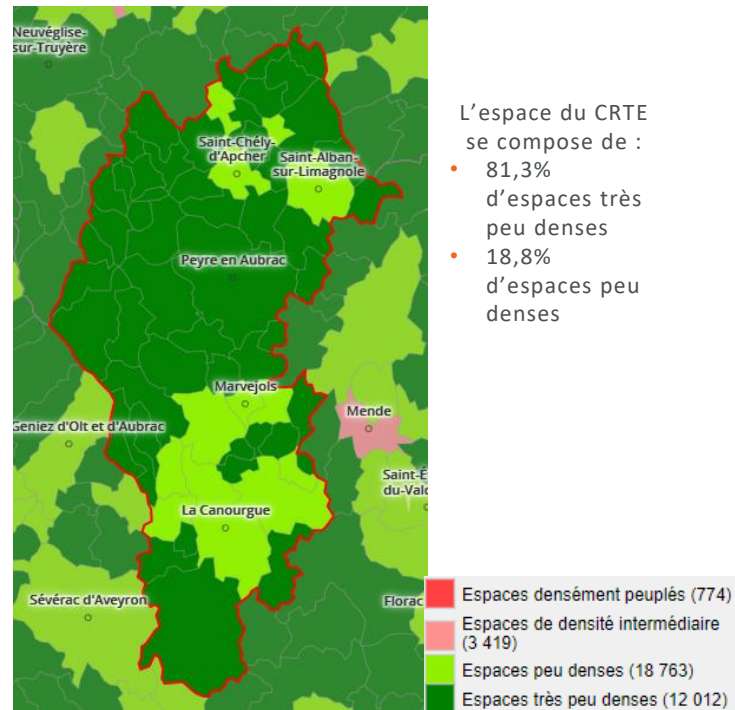
- Constitué d'un maillage de petites villes et de bourgs centres, le territoire se structure autour de deux bassins de vie : Marvejols et Saint Chély d'Apcher, tous deux reliés par l'autoroute A75 qui traverse le Pays du Nord au Sud.

## Nombre d'habitants et évolution de la population entre 2012 et 2017



Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

## Densité de population par commune



L'espace du CRTE se compose de :

- 81,3% d'espaces très peu denses
- 18,8% d'espaces peu denses

Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

# FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

FAVORISER LA  
COHÉSION SOCIALE



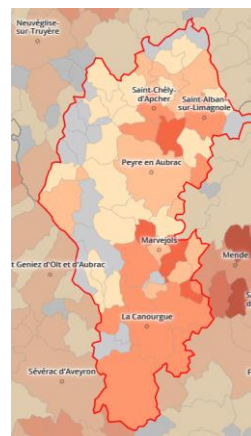
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

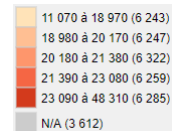
**Insertion/lutte contre l'exclusion et la pauvreté : une intégration difficile pour les jeunes**

- Le territoire du PETR affiche un taux de chômage relativement bas mais touchant principalement les 15-24 ans.
- La population jeune a du mal à trouver un emploi correspondant à ses qualifications.
- Les secteurs du nord de territoire, autour du Marvejols et de la Canourgue affiche des indicateurs des médianes de revenus bien supérieurs au reste du territoire, et équivalents aux moyennes nationales ( Entre 20 000 et 23 000 € / an / UC selon les communes)
- Le Nord-Ouest du département, espace très peu dense, ont des revenus médians bien plus faibles
- Sur le périmètre du CRTE, on comptabilise 325 allocataires du RSA en 2019.
- Les taux de pauvretés ne sont connus que sur Marvejols ( 14%), Peyre en Aubrac ( 13%) et Saint-Chély-d'Apcher (12%) La moyenne régionale est de 23%. Ce % exprime le nombre de personnes gagnant moins de 60% du revenu médian.

**Médiane de revenu disponible par unité de consommation**

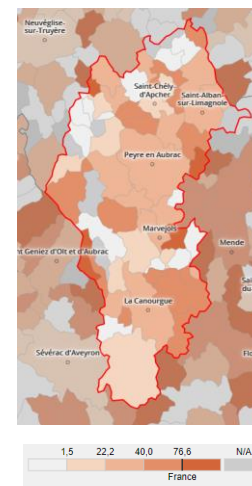


Légende :  
revenus  
annuels en €  
/ unité de  
consommati  
on



Sélection : N/A

**Nombre de cadres pour 100 ouvriers**  
**Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire**



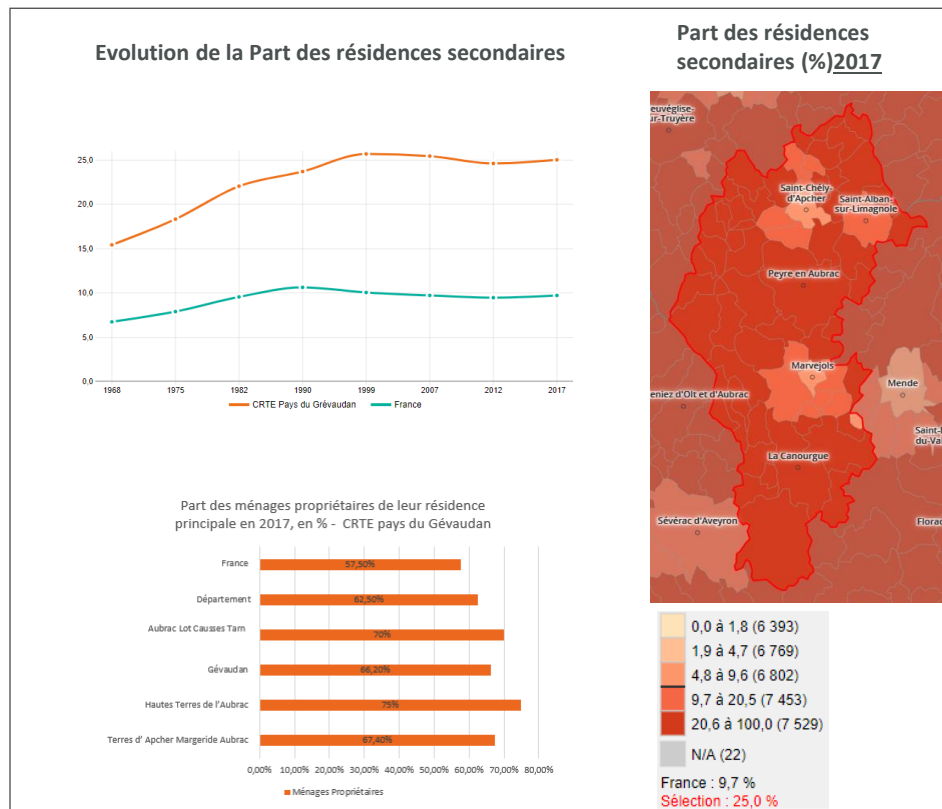
Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Habitat/logement social : un parc de logements dominé par des logements individuels anciens, affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique

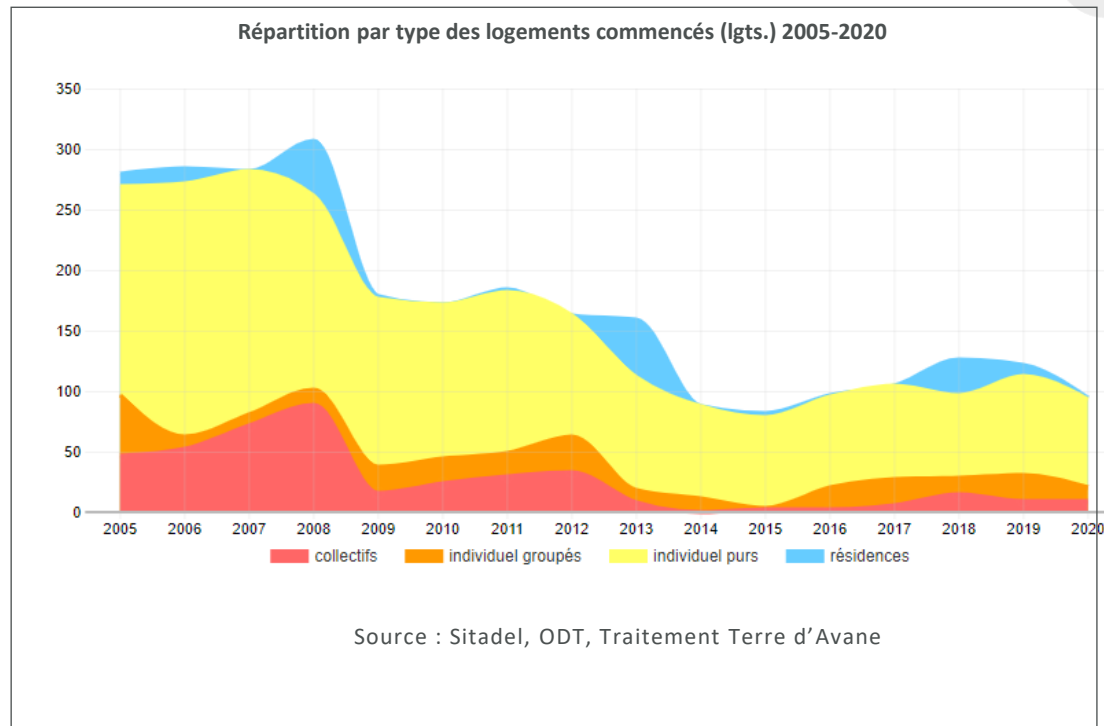
- Les maisons individuelles représentent 79% du parc de logements du PETR.
- Le taux de vacance représente près du double de la moyenne nationale (13% contre 6-7%), s'expliquant notamment par le grand nombre de résidences secondaires inoccupées (25%).



# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

- 94 logements commencés en 2020 sur le territoire du CRTE dont 73 « individuels purs »
- Les logements collectifs sont moins nombreux sur le territoire depuis 2015 au profit des habitats des logements individuel groupés
- On observe une baisse générale des logements commencés entre 2005 et 2020

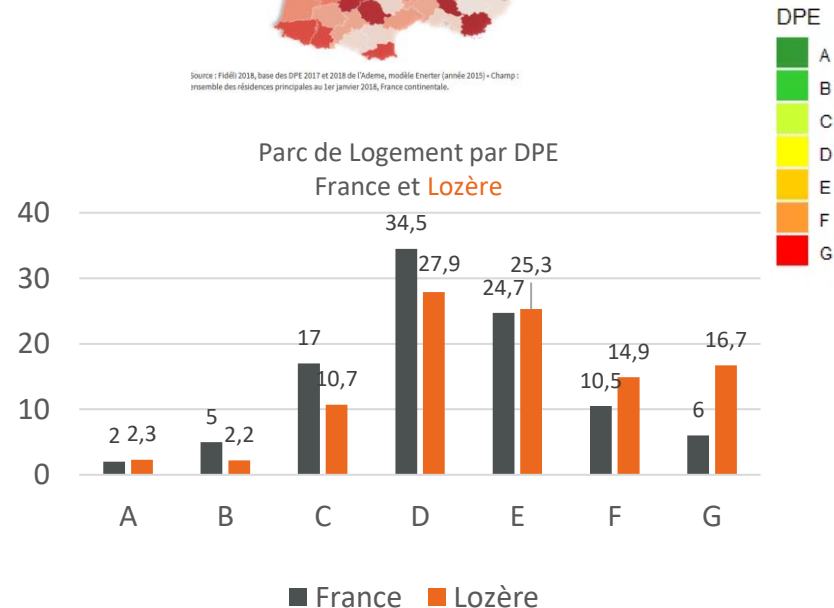
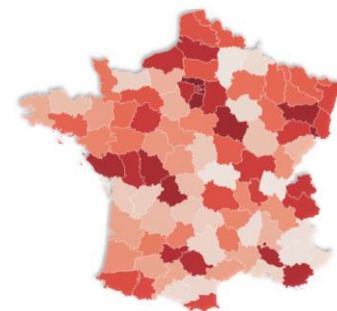


# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

**Habitat/logement social** : un parc de logements dominé par des logements individuels anciens, affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique

- On note l'importance de la précarité énergétique de ce parc, dont 38% des logements ont été construits avant 1949 (35% des résidences principales considérées « mauvais à passable », 17% « très dégradé »). Une mobilisation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique est en cours (PIG « Habiter Mieux »).





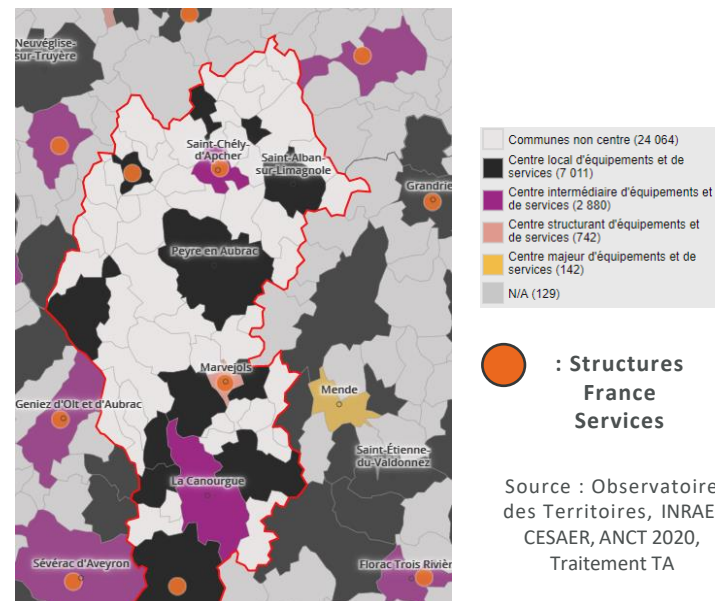
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

**Accès aux services publics : une offre concentrée dans les centres-bourgs de l'A75, renforçant une dichotomie entre centralités et territoires ruraux**

- L'offre de services publics est qualitative et son maillage est structuré au sein des pôles principaux et des bourgs secondaires, principalement situés le long de l'A75. On observe cependant des disparités importantes des temps d'accès aux équipements et services en fonction de la localisation, dont la durée peut augmenter en période hivernale (90% du territoire est situé à plus de 800m d'altitude, 57% au-dessus de 1000m) (*Contrat de ruralité*).
- Face à cela, le territoire souhaite maintenir les services et commerce de proximité et prenant mieux en compte les besoins des usagers (problématique des temps d'accès). Il s'agit également de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants, la qualité de l'offre de services publics et d'équipements étant déterminante dans le choix de leur parcours résidentiel.

Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020

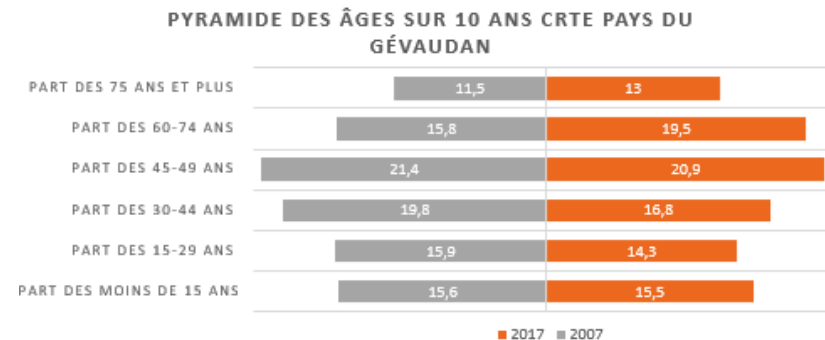


# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

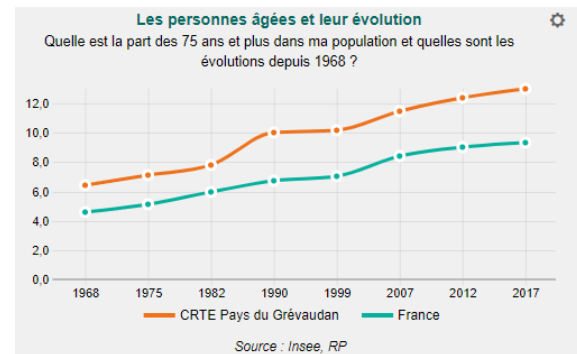
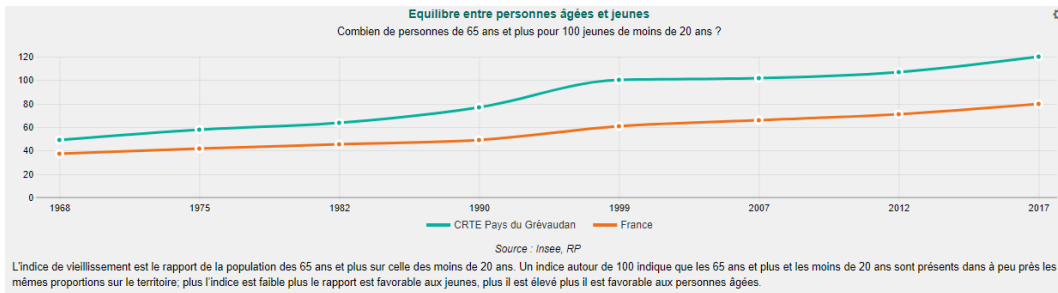
B/Apporter du bien vivre, de la solidarité

**Bien-être des séniors : un enjeu majeur face à une population âgée majoritaire**

- 21% de la population a actuellement entre 45 et 59 ans, prévalant d'un fort taux de vieillissement d'ici 15 ans.
- Le Pays du Gévaudan-Lozère souhaite renforcer l'offre de services à la personne à travers l'expérimentation de nouveaux outils, plateformes et lieux, notamment pour populations dépendante (thématique 1, contrat de ruralité).
- 13% de la population a plus de 75 ans en 2017. 18,4% d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement dédiées contre 9,4% en France - 40,4% vivent seules ( 1362 personnes dont 970 femmes) contre 42,5% en France
- 781 places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2019 ( source FINESS)



Source : Observatoire des Territoires, Insee, RP 1968-2017



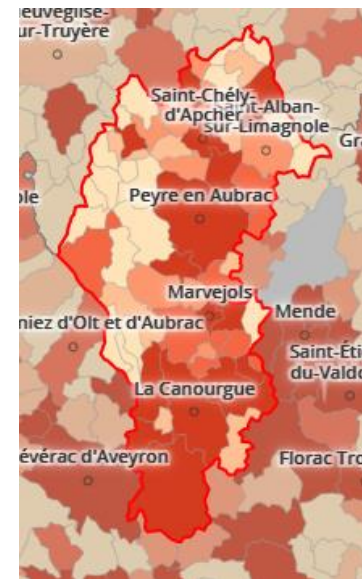
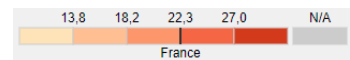
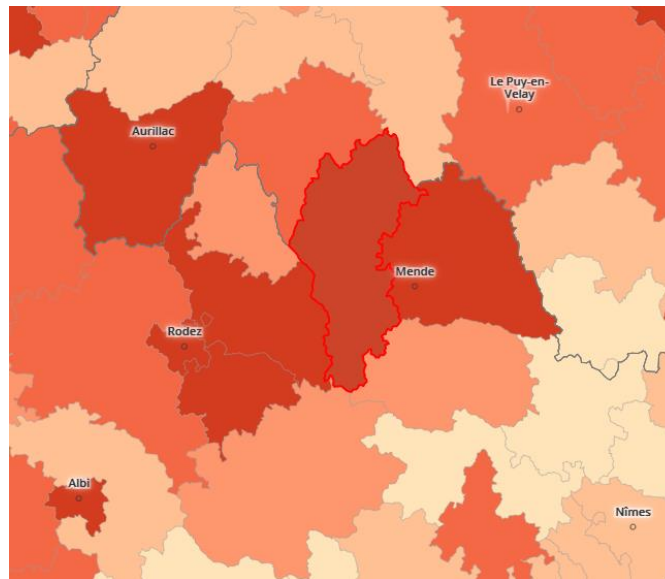
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Tissu associatif

### Faire de l'espace public un lieu de cohésion : un territoire au tissu associatif dynamique

- Le territoire souhaite favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale, dans le cadre de sa stratégie d'attractivité démographique et afin de lutter contre la précarisation et l'isolement. Pour cela, il s'appuie sur un tissu associatif dynamique et soutient le développement des pratiques culturelles et sportives, au caractère inclusif.
- Dans ce cadre, la reconversion de bâtiments publics au profit du renforcement de l'offre culturelle et sportive est privilégiée, et des réflexions sont en cours pour de nouvelles expérimentations. Le renforcement de l'offre s'adresse particulièrement aux jeunes, personnes âgées et dépendantes, personnes handicapées (Contrat de ruralité).
- En matière de sport, avec 28,7 licenciés pour 100 habitants, le territoire connaît un des plus forts taux d'adhésion sportive de l'espace national.

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants  
Combien de personnes sont engagées dans une activité sportive associative sur le territoire ? -  
CRTE Pays du Grévaudan



Source : ODT, Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos  
– Traitement TA 2016

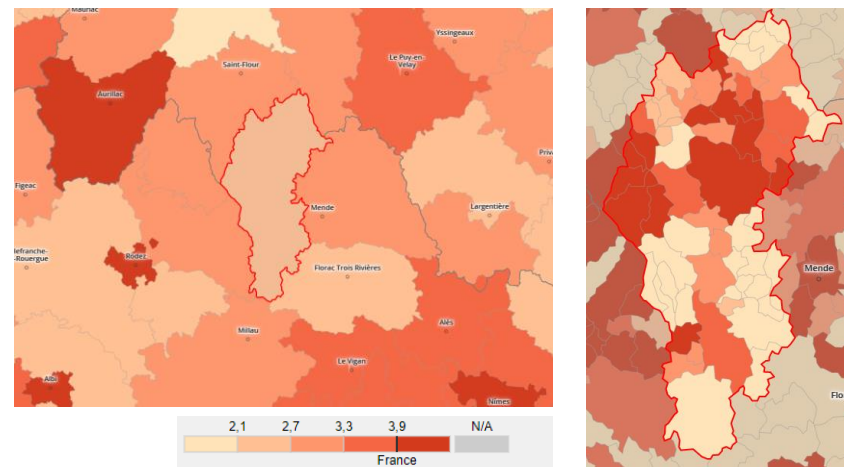
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## B/Apporter du bien vivre, de la solidarité

### Santé – accès au soins : une filière développée offrant de nouveaux potentiels de développement

- Le territoire dispose d'un grand nombre d'établissements accueillant des personnes handicapées, spécialisation historique et premier employeur du secteur en nombre de salariés.
- Au-delà, la répartition de l'offre de soins est inégale et présente des faiblesses : faible densité de médecins généralistes (6,9 médecins généralistes libéraux pour 10 000 hab., Contrat de ruralité), remplacement difficiles des praticiens et pharmaciens, faible représentation des spécialités médicales en raison d'une faible densité démographique.
- Le Contrat de ruralité prévoit le maintien, l'amélioration et le renforcement de l'offre de santé. Il s'agit également de structurer l'offre de services et de s'adapter aux besoins et attentes des praticiens, afin d'attirer de nouveaux médecins et palier à l'isolement des professionnels de santé.
- En 2020, la moyenne nationale du nombre de médecins est de 8.8 pour 10 000 habitants (source Conseil national de l'ordre des médecins 2020). Pour la Lozère, ce chiffre est de 8,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants.
- Sur le territoire de Terres de vie en Lozère, il faut compter 29 médecins généralistes libéraux (2017, INSEE)
- Ce chiffre global masque des inégalités territoriales, notamment au nord du CRTE, dans les communes les plus éloignées de pôles de services et de santé.

### Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes ( consultations par an par habitant)



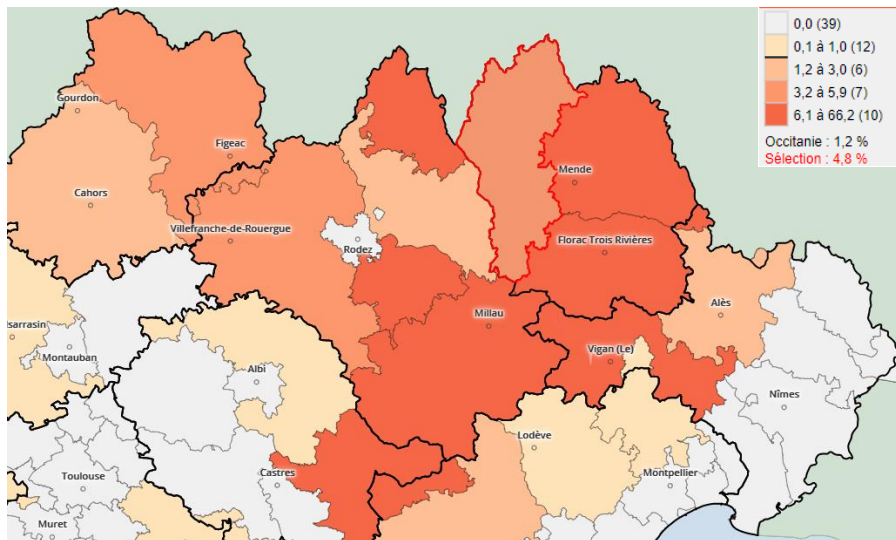
Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; Traitement TA

NB : L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

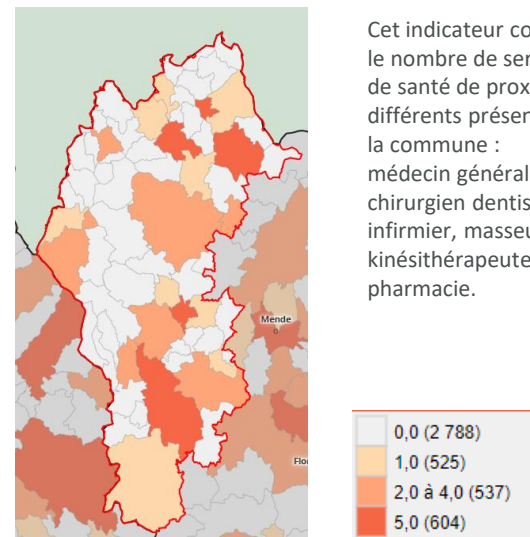
## Santé - accès aux soins

Part de la population à plus de 20mn d'au moins un des services de santé de proximité -  
Source : Insee BPE - Pop 2017 (%) 2019



- 4,8% de la population du CRTE est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2% en région

Nombre de services de santé de proximité différents parmi 5 -  
source Insee BPE (nb) 2019



Cet indicateur compte le nombre de services de santé de proximité différents présents sur la commune :  
médecin généraliste,  
chirurgien dentiste,  
infirmier, masseur  
kinésithérapeute,  
pharmacie.

- On constate un équilibre en terme de services de santé de proximité entre les communes sur le territoire du CRTE Le nord du territoire
- Une partie nord du territoire reste cependant moins bien lotie

# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

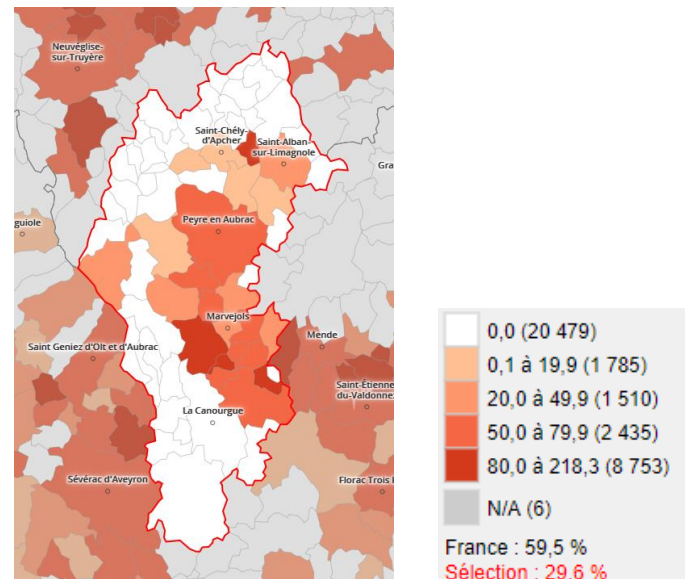
C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

**Inclusion numérique : une couverture en très haut débit favorable au développement de nouvelles dynamiques socioéconomiques**

- Le territoire porte un projet de couverture très haut débit par la fibre optique avec comme objectif un département entièrement fibré à horizon 2022 (plan d'équipement départemental 2017-2020). Ce changement de technologie doit permettre d'éviter la fracture numérique : il s'agit ici de permettre l'accès de l'ensemble de la population aux TIC.
- Cette couverture pourrait favoriser le développement de nouvelles dynamiques économiques (renforcement des possibilités en matière de télétravail, développement e-commerce et activités liées au numérique), améliorer l'accessibilité à l'offre numérique de services publics, de nouvelles activités récréatives et culturelles.
- Certaines zones isolées pourraient ne pas être desservies, impliquant le développement d'alternatives (RTTH).



Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)2020



Source : Arcep, 2020, ODT, Traitement Terre d'Avance

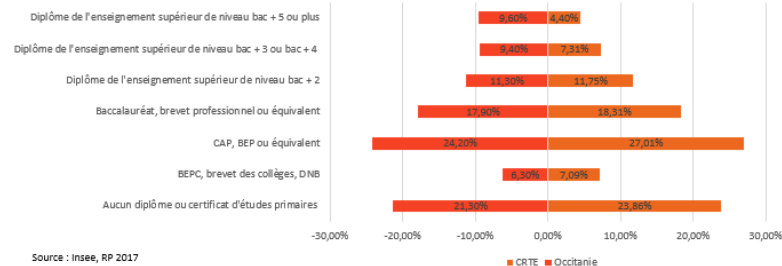
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

## Accès à l'éducation : un manque de formations adaptées aux besoins

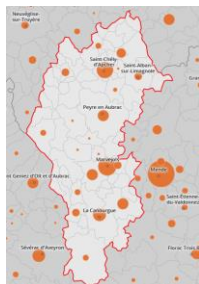
- Le parcours scolaire apparaît satisfaisant jusqu'au lycée. L'offre de formations est ensuite limitée et contraint les jeunes à partir étudier dans les grandes villes voisines.
- Les entreprises peinent à recruter localement du personnel qualifié, faute de formations adaptées.
- L'accessibilité de l'offre culturelle, principalement regroupée dans les centres-bourgs, est limitée.
- Le territoire porte cependant pour projet le renforcement de l'offre de formations, en particulier pour le secteur des ENR, et souhaite revaloriser les métiers manuels.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en pourcentage, CRTE Pays du Gévaudan

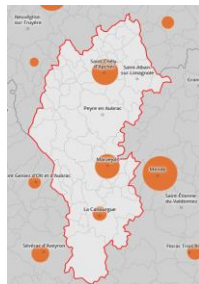


## Zoom sur...la localisation des écoles et leurs capacités d'accueil

### Ecoles maternelles



### Collèges



### Lycées



Source : Observatoire des Territoires, 2019, 2020, Traitement TA

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
<b>Ensemble</b>	100	2 529	1 429	0

2015-2016 2016-2017 2017-2018 2018-2019 **2019-2020**

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

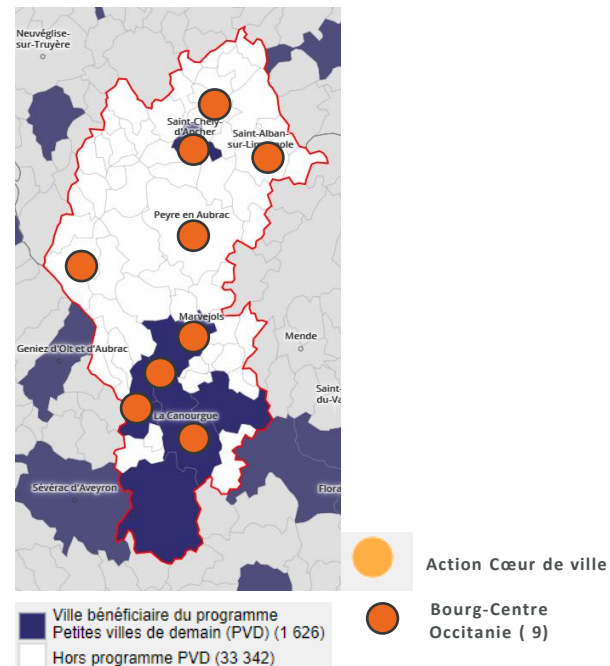
**Revitalisation des territoires fragiles (quartiers, centres-villes, villages) :**

- Les bourgs-centres sont important pour ce territoire de faible densité, en tant que garant du maintien des services et de leur accessibilité aux populations.
- Cependant, ils sont aujourd'hui moins attractifs en raison du vieillissement des logements (fort taux de précarité énergétique, manque de confort), de leur inadaptation aux attentes des nouveaux arrivants préférant s'installer en périphérie. On constate également un nombre de résidences secondaires important et un fort taux de vacance.
- Ce manque d'attractivité alimente l'étalement urbain, renforce l'usage de la voiture et favorise la dévitalisation des centres au profit des zones commerciales périphériques.
- La revitalisation des centres est envisagée par le PETR comme un enjeu prioritaire afin de maintenir l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de nouveaux habitants. Le contrat de ruralité porte l'objectif de dynamiser les centres-bourgs afin de renforcer le maillage territorial (thématique 2), à travers le maintien de l'animation des centres (commerce, artisanat, circuits-courts) et l'adaptation de l'offre de logements et des formes urbaines aux nouveaux modes de vie.
- Des actions de revitalisation ont déjà été engagées dans les communes Marvejols (2015) et La Canourgue (2017).

Extrait du contrat de ruralité à creuser :

En cohérence avec les aides de l'Etat (FISAC notamment) et celles du programme Leader, des actions en matière de redynamisation commerciale des centre-bourgs pourront être soutenues au titre du contrat de ruralité.

Localisation des dispositifs de revitalisation



Source : ODT, traitement Terre d'Avance



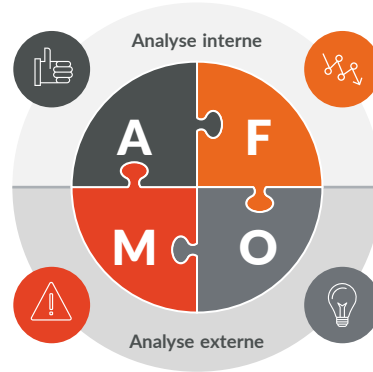
# COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

FAVORISER LA  
COHÉSION  
SOCIALE



## PRINCIPAUX ATOUTS

- Un cadre de vie et une offre en commerces et services publiques de qualité (4 maisons France Services)
- Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale (entre 12-14% contre 17,2% en Occitanie selon l'Insee pour 2018)
- Un tissu associatif dynamique (environ 27 licenciés sportifs pour 100 habitants)
- Un faible taux de chômage (5,4% fin 2020 à relativiser avec le départ des jeunes actifs)
- Une politique volontariste en faveur de la rénovation énergétique (démarche Commune Nouvelle Vie, OPAH, PIG, révision des PLU, etc.)
- Des actions de revitalisation des centres-bourgs : Marvejols (2015), la Canourgue (2017), 8 communes engagées dans bourg-centre Occitanie et 8 petites villes de demain + le dispositif Comm'une Nouvelle Vie initié dans le cadre de la mission accueil
- Des dispositifs favorables à l'installation de commerces et artisans en centre-ville : mise à disposition de locaux communaux, dispositif ma boutique à l'essai
- Un secteur médico-social développé, en particulier en matière d'accueil des personnes handicapées
- Une politique départementale en faveur de la modernisation des établissements d'accueil de personnes âgées



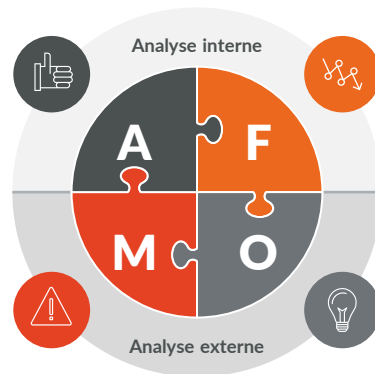
## PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une population vieillissante (21% des habitants ont entre 45 et 59 ans, 13% supérieurs à 75 ans en 2017), un solde naturel négatif
- Le départ de la population jeune
- La forte polarisation des services et des activités le long de l'A75 (centres, zones d'activités)
- Une offre de services (publics, santé, activités, loisirs) difficilement accessible pour les populations éloignées des centres-bourgs
- Une dichotomie territoriale notable (nord-sud, centres et espaces ruraux)
- Pas encore de SCoT finalisé
- Une forte précarité énergétique (89,6% des logements sont énergivores contre 72,7% à l'échelle régionale) une offre de logements en inadéquation avec les aspirations actuelles
- Un fort taux de vacance des logements (13% contre 6-7% à l'échelle nationale)
- Une offre de soins inégale, incomplète et fragilisée par la faible densité démographique et le manque d'attractivité des praticiens de santé (6,9 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, contre 8,8 de moyenne nationale)
- Le manque de complémentarité entre offre de formations et besoins des entreprises
- Manque de complémentarité entre besoins des entreprises et qualifications des demandeurs d'emploi compliquant le recrutement local et l'insertion professionnelle
- Une offre en formation supérieure limitée
- Une offre en activité de loisirs pour les jeunes à développer



## PRINCIPALES MENACES

- Le risque de déclin démographique
- La dévitalisation des centres-bourgs et l'étalement urbain
- Le non retour des populations jeunes
- Le risque d'isolement social des populations les plus rurales et des populations âgées
- La rétention foncière
- L'augmentation des résidences secondaires et de la vacance du logement
- Le manque de tiers lieux (numériques, lieux de vie et associatifs) et de moyens pour en assurer le fonctionnement
- Une dégradation des paysages et de l'environnement liée à l'artificialisation des sols
- Essoufflement des dynamiques associatives (vieillesse ou départ des bénévoles)



## PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- politique d'accueil de nouvelles populations engagée depuis 2011
- La rénovation énergétique des logements et leur adaptation aux nouveaux modes de vie (également favorable au maintien à domicile)
- L'engagement des collectivités en faveur du maintien de la qualité de vie et de services publics
- La volonté du département de renforcer l'offre de services et la qualité d'accueil des jeunes (pass jeunesse)
- La politique départementale en faveur de la démographie médicale
- Le développement et la rénovation de structures d'accueil pour personnes âgées
- La volonté de limiter l'extension urbaine (densification des zones d'activités, requalification urbaine)
- Le projet de couverture très haut débit, l'accompagnement des usagers (conseillers numériques, aidants connectés)
- La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants (en particulier les familles)
- La possibilité d'élaboration d'un CLS (contrat local de santé) (Nb évoqué avec l'ARS en 2018)

# LA RELANCE ECONOMIQUE

La Relance Economique

CONTRIBUER À LA  
RELANCE  
ÉCONOMIQUE



# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Démographie d'entreprises

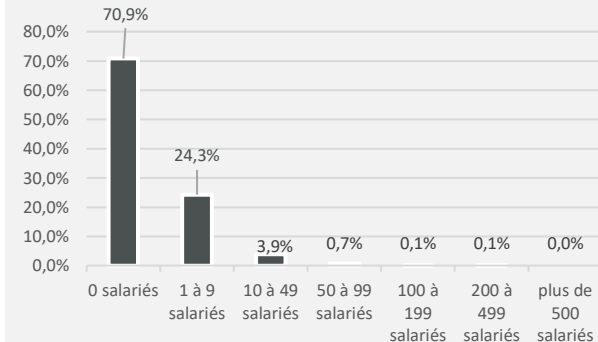
- 1974 établissements étaient actifs sur le territoire en 2019. de ces entreprises se concentrent dans 4 communes centres : La Canourgue, Marvejols, Peyre en Aubrac, Saint-Chély-d'Apcher
- Les commerces et transports représentent 32 % des établissements actifs du CRTE. C'est une spécificité locale (la moyenne régionale est à 28%).
- L'industrie, avec 12 % des établissements, est aussi sur-représentée (moyenne régionale à 10%)
- La répartition des établissements par taille est presque identique aux moyennes de la région ou du national. Ainsi, il n'y a pas plus de TPE sur le CRTE que sur le plan national. La présence d'établissements de santé et d'administration pourrait venir expliquer ce phénomène.

## Nombre d'entreprises actives en 2019 par communes du CRTE



Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

## Répartition des établissements par taille

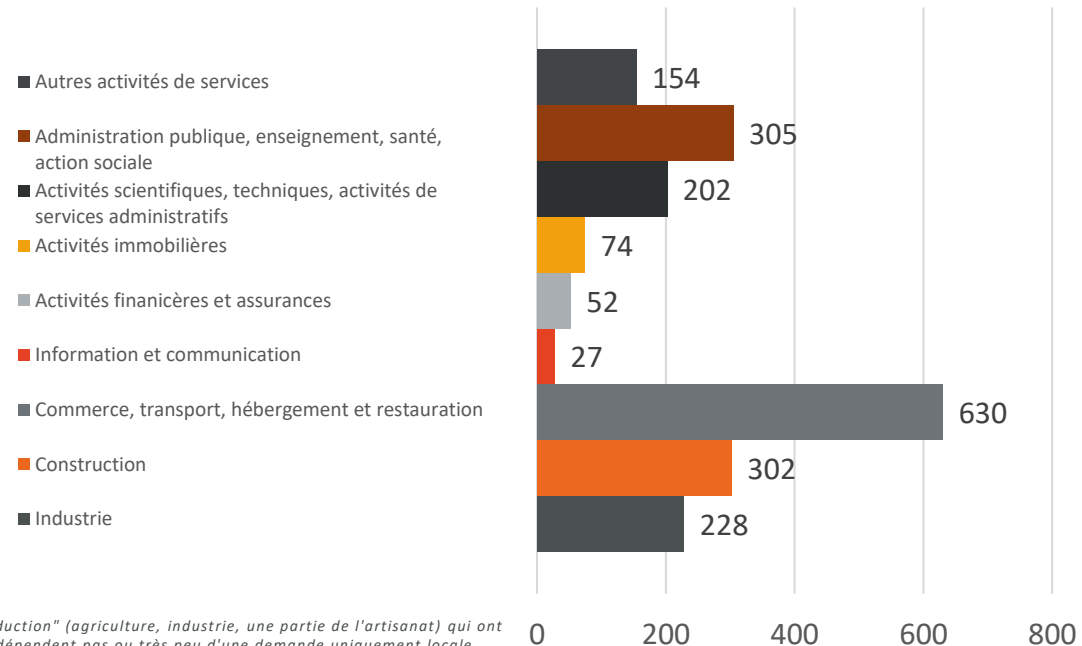


# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Démographie d'entreprises (focus)

- On observe une majorité d'entreprise dans le secteur du commerce, transport et hébergement-restauration
- La construction et l'industrie sont deux autres secteurs forts qui maintiennent la sphère productive sur le territoire \*
- Sur les activités immobilières, financières, assurances et information-communication, le territoire a moins d'entreprise ce qui est normal compte tenu de sa ruralité mais explique également l'absence de catégories fortement diplômées

## Nombre d'entreprises actives en 2019 par secteur d'activités



\* La sphère productive correspond aux activités de "production" (agriculture, industrie, une partie de l'artisanat) qui ont vocation à être exportées en dehors du territoire, et ne dépendent pas ou très peu d'une demande uniquement locale.

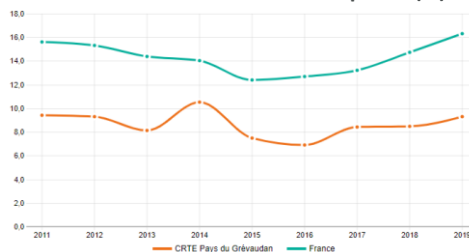
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

**Soutien à l'entrepreneuriat : un levier nécessaire pour favoriser l'accueil de nouveaux actifs et diversifier l'économie**

- Dans un territoire où les nouveaux arrivants et les jeunes peinent à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, le soutien à l'entrepreneuriat revêt un enjeu majeur pour favoriser leur installation (adaptation aux nouvelles formes de l'entrepreneuriat, accompagnement des porteurs de projets).
- 183 entreprises créées sur le territoire en 2019. Le taux de création d'entreprise s'établissait à 9,3% en 2019, en croissance depuis 2016. Cependant, ce chiffre reste inférieur de 7 points de pourcentage à la moyenne nationale. En 2020, à l'échelle de la Lozère, le greffe du tribunal de commerce enregistre 433 créations pour 375 radiations, soit un solde positif de 58.
- En terme de secteurs d'activité, on note des créations supérieures à la moyenne nationale dans l'Industrie et la construction. *A contrario*, on constate des créations inférieures dans le secteur du Commerce et des transports.

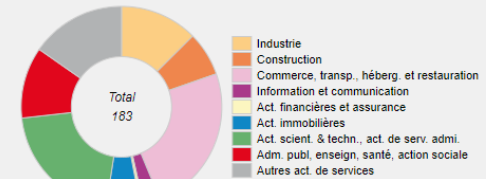
Evolution du taux de création d'entreprises (%) 2011-2019



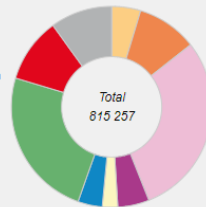
Source : ODT, 2019, traitement TA

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité  
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CRTE Pays du Grévaudan

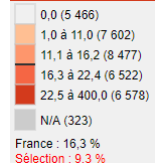
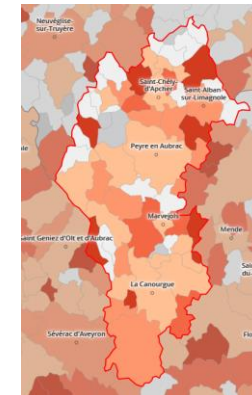


France



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (%) 2019



Source :  
ODT, 2019,  
traitement  
TA

# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

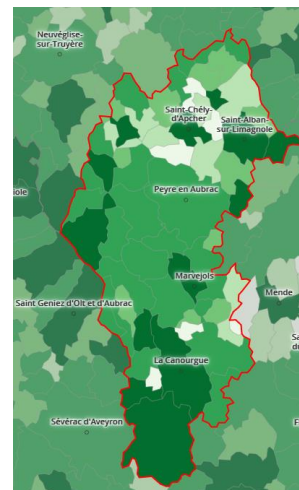
B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

**Politiques locales de l'emploi (GPECT, formation, insertion) : la volonté d'adapter l'offre de formations pour pérenniser et développer les emplois**

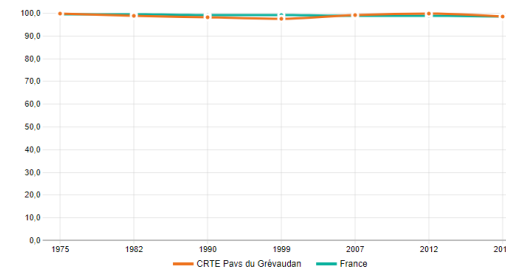
- Les acteurs économiques sont proactifs face à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail local : les entreprises peinent à recruter sur le territoire (manque de candidats, manques de formations adaptées, fort turn-over), et développent pour certaines des contrats de travail mutualisés ainsi que des partenariats avec les écoles et universités.
- Le vieillissement des chefs d'entreprises sans successeurs, faute de reprise familiale ou d'attractivité, menace l'économie locale.
- Le territoire souhaite favoriser les démarches de transmission d'entreprise hors cadre familial, étoffer l'offre de formations (notamment en matière de production et de maintenance des technologies d'ENR, et revaloriser les métiers manuels (CRTE axes 2 et 3).

- 11,5% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont moins de 25 ans contre 12,3% en France – cependant cette part augmente depuis 2017
- 21,6% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC ont 50 ans ou plus contre 25,4% en France – Cette part est faible et se confirme dans le temps
- Source ODT, DARES, 2019

Indice de concentration de l'emploi  
(emplois pour 100 actifs occupés)2017



Evolution de la concentration de l'emploi de 1975 à 2017 – France/CRTE



# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Emplois

Si l'on se concentre sur la sphère marchande (données Urssaf), On observe plusieurs constats

- Le commerce est un secteur qui compte près de 1000 emplois, et qui a connu une légère dynamique positive entre 2014 et 2019.
- L'industrie agro-alimentaire est une spécificité locale qui continue de se développer sur le territoire
- Avant la crise, le secteur e l'hébergement se portait bien sur le territoire
- Le construction, les équipements élec, électro, info et les activités financières et d'assurance ont perdu près de 330 emplois. Cette baisse est compensée en partie par de légères augmentation d'emplois sur les autres postes employeurs du territoire.

Stock 2019 et évolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2019 – sphère marchande hors agriculture \*

	Salariés en 2019			Evolution du nombre de salariés (2014/2019)		
	CRTE Gévaudan Nombre	Part	Région Part	CRTE Gévaudan En %	en VA	Région en %
C1 Industries agro-alimentaires	594	7,8%	2,7%	32,89%	147	6,8%
C3 Equipements élec., électro. et inf.	73	1,0%	1,6%	-51,33%	-77	3,1%
C4 Fabrication de matériels de transport	5	0,1%	3,4%	-66,67%	-10	13,6%
C5 autres produits industriels	719	9,5%	5,5%	7,63%	51	0,4%
DE Industries extractives, énergie, eau	103	1,4%	1,9%	-10,43%	-12	1,3%
FZ Construction	606	8,0%	8,5%	-12,30%	-85	6,3%
GZ Commerce	991	13,1%	17,9%	3,55%	34	6,7%
HZ Transports	521	6,9%	6,9%	6,33%	31	7,2%
IZ Hébergement et restauration	356	4,7%	5,8%	4,71%	16	16,4%
JZ Information et communication	16	0,2%	3,9%	6,67%	1	22,2%
KZ Activités financières et d'assurance	113	1,5%	2,9%	-32,74%	-55	2,7%
LZ Activités immobilières	6	0,1%	1,3%	-87,76%	-43	-1,2%
MN Activités sc. et tech.; services admin	439	5,8%	17,9%	11,14%	44	22,6%
OQ Admin. pub., santé hum. et action soc	276	3,65%	15,4%	-4,89%	-142	5,4%
RU autres activités de services	265	3,5%	4,5%	6,43%	16	-0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>7570</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,10%</b>	<b>-84</b>	<b>9,2%</b>

Source : Acoff, URSAFF, 2020



# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Emplois – besoins en main d'œuvre sur le bassin d'emplois de la Lozère

- En 2021, les entreprises la Lozère envisagent de recruter 4070 personnes, et 45,7% de difficultés à recruter (la moyenne nationale de 44,9%)
- 53,8% de ces emplois à pourvoir sont saisonniers (contre 32,2% au national)
- La très grande part de postes à pourvoir concerne l'hôtellerie/restauration avec des difficultés à recruter entre 38 et 47 % selon les postes
- Les aides soignants, agents d'entretiens et animateurs sportifs connaissent de grandes difficultés de recrutement.

### Les besoins en main d'oeuvre en Lozère en 2021

Métier	Projets de recrutements	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Serveurs de cafés et restaurants	390	38,50%	89,70%
Employés de l'hôtellerie	210	47,60%	71,40%
Cuisiniers	190	42,10%	78,90%
Artistes (musique, danse, spectacles)	190	0,00%	57,90%
Sportifs et animateurs sportifs	170	58,80%	88,20%
Aides soignants	160	56,30%	25,00%
Agriculteurs salariés	150	40,00%	46,70%
Agents d'entretiens de locaux	140	57,10%	78,60%
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	120	41,70%	83,30%
Mairailleurs, horticulteurs salariés	110	0,00%	0,00%
Agents d'accueil et d'information	110	9,10%	81,80%
Employés de libre service	110	27,30%	45,50%
Agents de services hospitaliers	100	0,00%	30,00%

Source : Pôle emploi – Traitement Terre d'avance

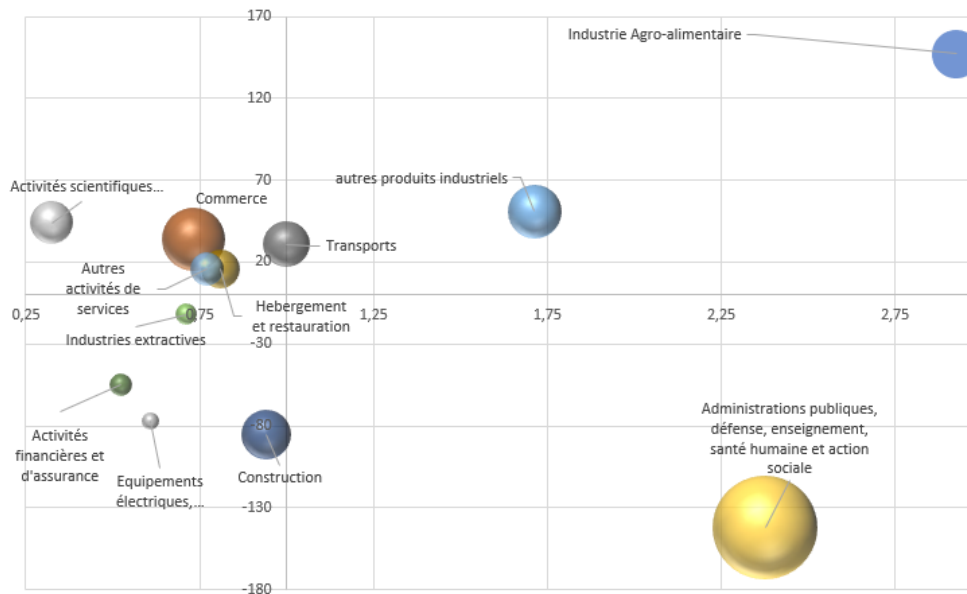
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## Spécificités

- Le territoire affiche très peu de spécificités, si ce n'est sur les autres produits industriels et surtout l'Agro-alimentaire
- A l'inverse, les secteurs scientifiques, commerce, hébergement et restauration et construction sont sous spécialisés par rapport à la moyenne régionale malgré leur poids dans l'emploi locale.

- Les cercles représentent des grandes familles d'activités
- Plus un cercle est gros, plus il pèse en emplois sur le territoire. Ce tableau reprends les chiffres de la page précédente.
- L'axe des abscisses (droite/gauche) représente la spécificité. Plus on va vers la droite, plus l'activité est spécifique, c'est-à dire qu'elle pèse plus fortement en emplois sur le territoire d'études qu'en région. Au centre, il n'y a pas de sur-représentation et au contraire, à gauche, l'activité est sous spécialisée par rapport à ce qui est observé en région.
- L'axe des ordonnées (haut/bas) représente le dynamisme de l'emploi. Plus on va vers le haut, plus l'activité a gagné des emplois sur la période 2014-2019. En dessous de l'axe des abscisses, cela signifie qu'il y a eu des pertes d'emplois

Graphique de spécialisation économique, CRTE Pays du Gévaudan



Source ACCOS 2014-2019, traitement terre d'avance

# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

### **Filières d'avenir (durables, porteuses, innovantes) : la filière PPAM et la filière bois en pleine structuration**

- Le Pays du Gévaudan-Lozère présente des potentialités favorables à l'émergence de d'une filière PPAM (Plante à Parfum, Aromatiques et Médicinales) : son sol, son environnement et la présence de 3 entreprises de transformation; CRODAROM à Chanac pour le cosmétique, la SADEV à Peyre-en-Aubrac pour la parfumerie, et Essenciagua à la Tieule pour le secteur du bien-être et de l'aromathérapie.
- Ces entreprises qui importent pour le moment l'essentiel de leurs matières premières, sont intéressées pour relocaliser une partie de leurs achats et développer des partenariats locaux.
- La chambre d'agriculture de Lozère accompagne les exploitants agricoles intéressés pour participer au développement de cette filière. L'objectif est de favoriser la valorisation des productions locales, le développement de circuits courts, la diversification de l'agriculture, la pérennisation et le développement d'emplois locaux.
- Le secteur du médico-social pourrait s'associer à la démarche avec le développement d'actions pilotes incluant ses patients. Les travailleurs en situation de handicap pourraient également prendre part à l'émergence de cette filière en développant une production apicole biologique à partir des plantes cultivées. Cela permettrait la création de circuits courts complémentaires (production, exploitation et vente de produits locaux).
- L'espace forestier est important et le territoire souhaite développer la filière bois énergie (50 chaufferies, industrie de production) pour valoriser cette ressource. La Charte forestière du PNR de l'Aubrac soutient la structuration d'une filière locale du bois de litière et du bois énergie.

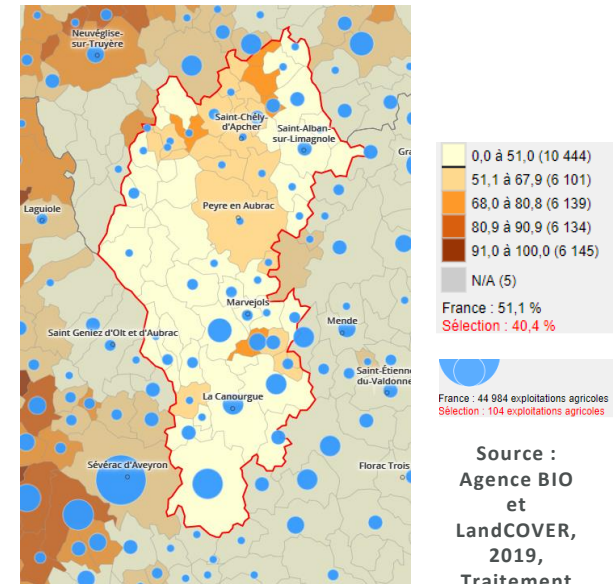
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

## B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

### Soutien à l'agriculture durable

- Le secteur agricole est très développé sur le territoire du PETR (près de 14% des actifs). Principalement orienté dans l'élevage bovin/ovin (La Margerie, la vallée du Lot, l'Aubrac, Les Causses), il est engagé dans des démarches de qualités (AOP Roquefort, Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac, IGP Fleur Aubrac, AOP Laguiole, etc.).
- Le territoire est reconnu pour sa qualité environnementale et paysagère (label UNESCO au titre de l'agro-pastoralisme, classements Natura 2000, PNR de l'Aubrac). Les pratiques agricoles locales se distinguent par leur caractère durable et respectueux de l'environnement : la Lozère est le 6<sup>e</sup> département possédant le plus de surfaces agricoles biologique ou en conversion, les exploitations sont majoritairement extensives et utilisent peu d'intrants.
- L'agriculture est cependant menacée par les effets du changement climatique, par le vieillissement des exploitants, l'agrandissement des exploitations faute de reprise, le changement du modèle de consommation (baisse de la consommation de viande), la dégradation de la ressource en eau et le développement des conflits d'usage.
- On observe un manque de structures et de liens entre ce secteur et l'industrie locale, limitant les retombées économique : circuits-courts encore peu développés (filière bio seulement), 90% de la production de viande est exportée, absence d'AMAP, seulement 2 abattoirs sur le territoire.
- Le territoire souhaite renforcer les circuits-courts et les dynamiques multisectorielles (agriculture et restauration/tourisme), favoriser la reprise des exploitations et le renouveau de génération, soutenir la diversification des productions et le renforcement de la résilience de l'agriculture au changements climatique et sociétaux.

### Part des surfaces destinées à l'usage agricole en 2018 et nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique



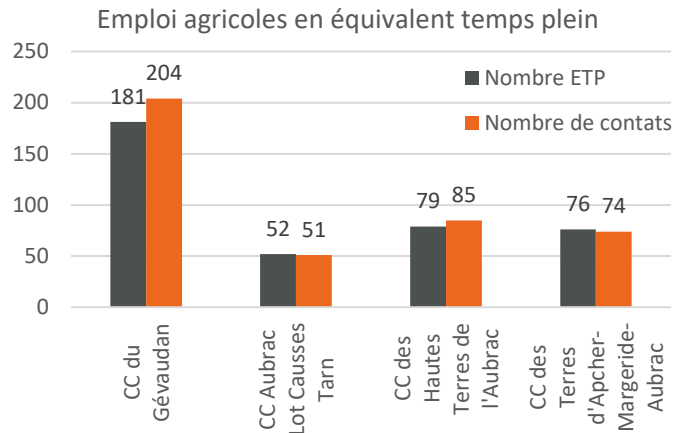
Source :  
Agence BIO  
et  
LandCOVER,  
2019,  
Traitement  
TA

# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

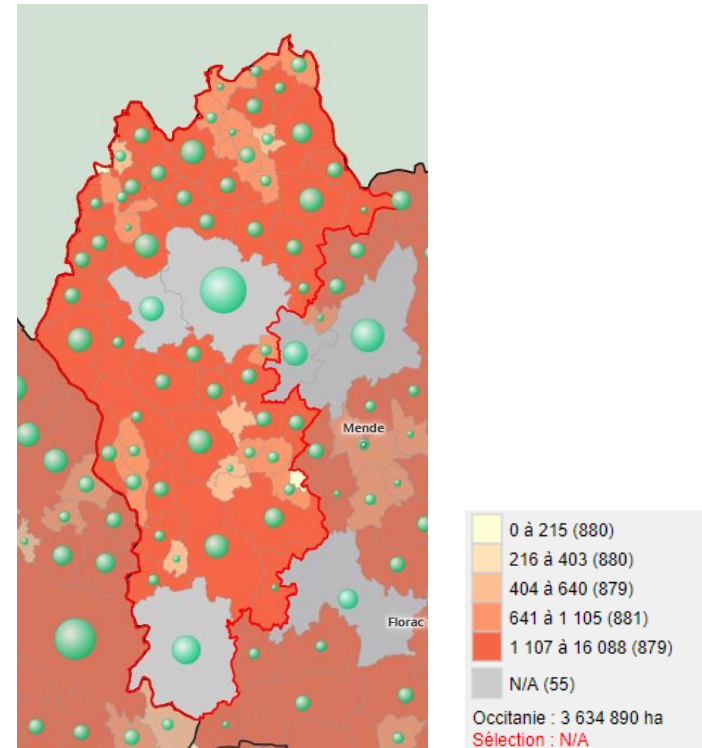
B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

## Soutien à l'agriculture durable

- 388 emplois équivalents temps pleins sont comptabilisés par la MSA en 2019. Cela correspond à 414 contrats. Depuis 2005, une cinquantaine d'emplois ont été détruits.
- Ces 388 emplois représenteraient environ 3 % de l'emploi total du territoire et 5 % du secteur marchand.



Nombre d'exploitation agricoles en 2016 - source Agreste (nb.)  
et surface Agricole Utilisée (SAU) en 2016 - source Agreste (ha)



# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

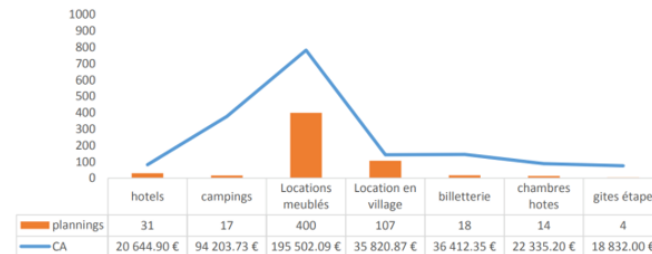
## Culture et patrimoine : des ressources de qualité à investir davantage

- Le territoire possède un patrimoine bâti, naturel, gastronomique (race Aubrac, fromage AOP, etc.) et culturel riche mais encore peu valorisé (notamment les patrimoines culturel et gastronomique).
- La culture étant considérée comme un facteur de lien et de cohésion sociale importante, le Contrat de Territoire Occitanie/Pyrénées-Méditerranée – PNR Aubrac souligne l'importance d'en renforcer l'offre.

## Tourismes, tourisme durable : un secteur bien développé, dont la mise en cohérence permettrait d'offrir de nouvelles opportunités

- Le territoire possède un grand nombre de sites et d'itinéraires touristiques reconnus, attirants chaque années des milliers de randonneurs et d'adeptes du tourisme de nature : chemin de Saint Jacques de Compostelle, GR470, etc.
- Cependant, le développement touristique apparaît encore trop circonscrit à quelques espaces et circuits emblématiques, l'offre actuelle est soumise à une forte saisonnalité et les infrastructures (hébergements) sont vieillissantes. On observe également peu de lieux de bien-être malgré l'importance du domaine médical et du soin.
- Une structuration de l'offre touristique est en cours à l'échelle du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, autour de deux périmètres : Aubrac Pleine Nature et Aubrac 4 saisons. Le territoire souhaite étendre la haute saison en renforçant l'offre touristique, améliorer l'hébergement, valoriser les ressources locales (produits locaux, thermalisme, obtenir la marque Tourisme & Handicap), et développer le cyclotourisme.

Tableau graphique de la répartition en réservation des hébergements touristiques en Lozère. (Directe Lozère, 2019).



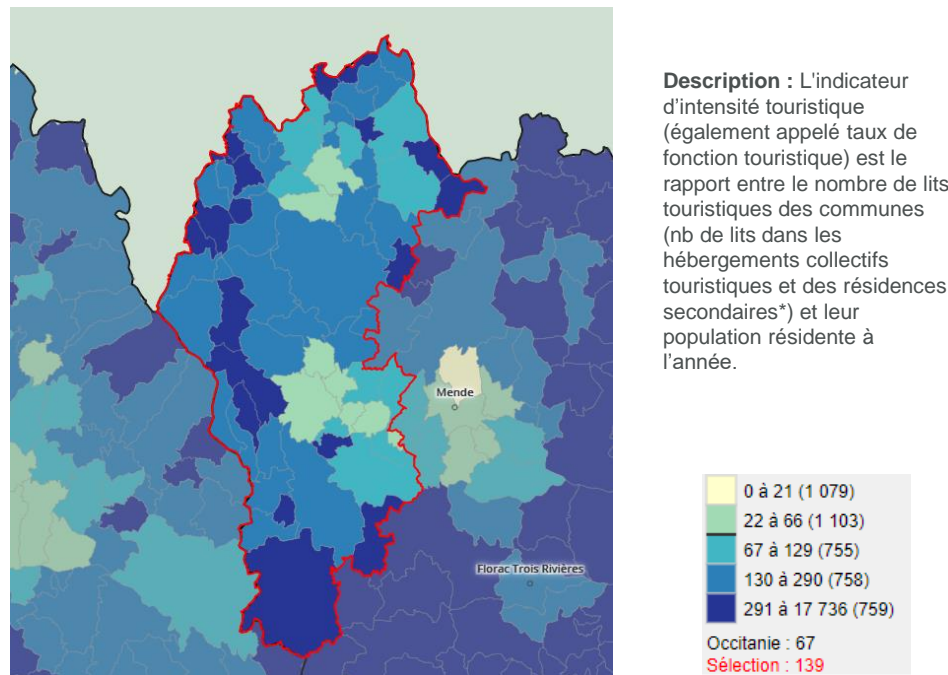
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

**Tourismes, tourisme durable : un secteur bien développé, dont la mise en cohérence permettrait d'offrir de nouvelles opportunités**

- Le CRTE a en moyenne un capacité d'accueil de 139 lits pour 100 habitants permanents ce qui signifie qu'il peut multiplier par 2,39 sa population en période touristique
- Si cette capacité d'accueil est importante par rapport à la population, cet indicateur permet de relativiser l'intensité touristique en comparaison avec le territoire voisin Terre de Vie en Lozère où la densité est plus élevée et problématique
- L'intensité touristique est 2 fois plus importante qu'en Occitanie
- Cet indicateur est à surveiller afin d'éviter une massification du tourisme qui se traduirait par une saturation des sites et par des impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie

Indicateur d'intensité touristique - source INSEE 2020



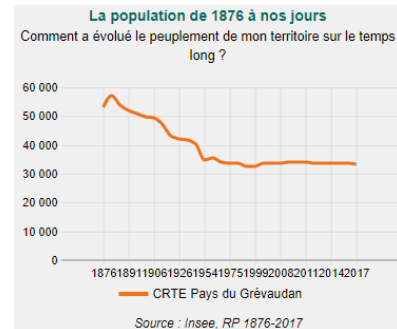
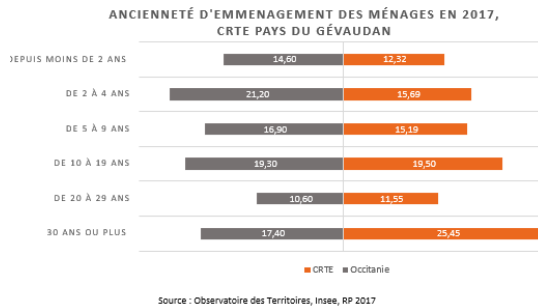
Source : INSEE, DREAL, Traitement Terre d'Avance

# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

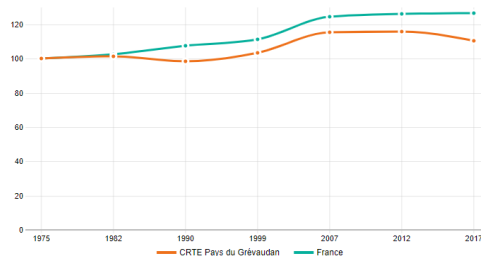
C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

**Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques) : un levier à renforcer au niveau démographique et économique**

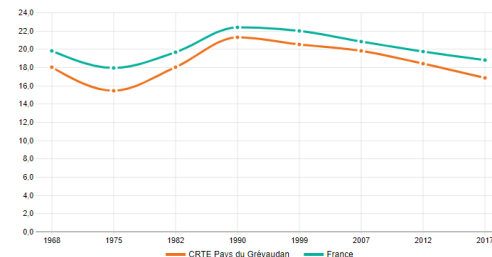
- Le territoire est apprécié pour sa qualité de vie et sa qualité environnementale, ses paysages et la proximité avec la nature. La Charte du développement se fonde sur la volonté de garantir un cadre de vie exceptionnel, une économie durable et un territoire accueillant.
- Cependant la Lozère est le département le moins peuplé de France (76 000 habitants en 2017), connaît un fort taux de vieillissement et un déficit des naissances alimentant une baisse continue de la population depuis 2010 (surtout au nord, dans les zones de plateau et leurs contreforts). Le solde migratoire reste positif, mais à relativiser au regard de la fuite de la population jeune.
- Les pertes d'habitants alimentent la dévitalisation des bourgs-centres au profit des villages limitrophes et du développement de zones commerciales en périphérie.
- Depuis 2011, le territoire s'est engagé en faveur de l'accueil et de l'accompagnement à l'installation sur le territoire (recherche d'emploi, création d'entreprise, recherche de logement).
- Dans le cadre du programme Leader 2014-2020, le pays du Gévaudan-Lozère souhaite renforcer l'attractivité et l'économie du territoire afin de maintenir et développer sa population.



Evolution du nombre de 15-29 ans – Indice base 100



Evolution du nombre de 30-44 ans – Indice base 100





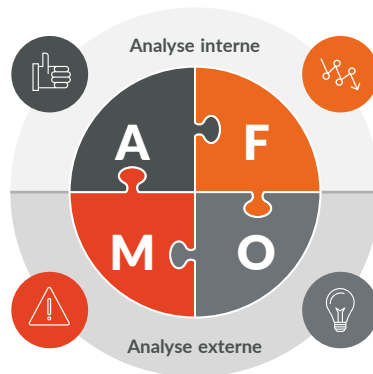
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

CONTRIBUER À  
LA RELANCE  
ÉCONOMIQUE



## PRINCIPAUX ATOUTS

- Un tissu économique diversifié, dominé historiquement par le secteur médico-social et sanitaire
- Une sur-représentation du commerce et du transport (32% contre 28% en Occitanie) ainsi que de l'industrie (12% contre 10% en Occitanie)
- Une forte spécialisation du territoire dans l'agroalimentaire et les autres produits industriels
- Présence de 5 entreprises de plus de 50 emplois salariés (industrie agro-alimentaire, de la filière bois et de la filière métallurgique)
- Présence de 3 entreprises spécialisées dans la production/transformation de PPAM
- 10% d'exploitations agricoles biologiques (104)
- Des axes de communication structurants (A75, RN88)
- Un territoire classé label UNESCO au titre de l'agropastoralisme
- Un engagement fort en faveur de la labélisation des productions locales
- Des sites et itinéraires touristiques reconnus et attractifs
- Une qualité de vie et environnementale reconnue et appréciée
  - Une véritable culture de l'accueil développée depuis 2011



## PRINCIPALES FAIBLESSES

- Un territoire peu peuplé, en perte de population continue depuis 2010 et marqué par un fort taux de vieillissement
- Un phénomène de dévitalisation des centres-bourgs renforçant l'étalement urbain
- Un secteur agricole en net recul (environ 50 emplois perdus depuis 2005)
- Le manque de lieux de transformation par rapport à la production induisant une sous-valorisation des ressources locales
- Des filières dépendantes des importations et fortement exportatrices (90% de la production de viande)
- Une forte dépendance de l'économie aux effets du changement climatique et aux changements sociétaux
- Un taux de création d'entreprises en progression mais inférieur à la moyenne nationale (9,3% en 2019 contre environ 16%)
- L'inadéquation entre offres et demande d'emplois
- Un secteur touristique circonscrit aux circuits et espaces emblématiques, soumis à une forte saisonnalité, et dont les infrastructures (hébergement notamment) sont vieillissantes

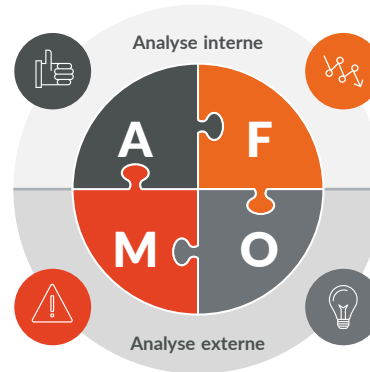
# RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

CONTRIBUER À  
LA RELANCE  
ÉCONOMIQUE



## PRINCIPALES MENACES

- Le vieillissement des chefs d'entreprises et un risque de déclin économique par manque de reprise
- La diminution du nombre d'exploitations agricoles faute de reprise et en raison de la difficulté à s'installer
- La fuite des personnels qualifiés
- La perte de compétitivité des entreprises locales et leur délocalisation



## PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Le soutien au développement de filières d'avenir : PPAM, agriculture biologique, agroalimentaire, économie circulaire, circuits courts, ENR, filière bois, médico social (notamment handicap, autonomie), tourisme durable, numérique
- Une politique d'accompagnement des porteurs de projets favorable à l'accueil de nouveaux actifs
- Le soutien à la reprise des exploitations/entreprises
- La proactivité des acteurs économiques pour le développement de solutions favorisant l'embauche locale notamment dans les filières d'avenir (PPAM)
- La volonté de développer l'offre de formations (en particulier concernant les ENR) et de revaloriser les métiers manuels
- La structuration de l'offre touristique et sa diversification pour étendre la haute saison
- La revendication de la qualité d'accueil des personnes handicapées (marque Tourisme & Handicap)
- La revitalisation des centres-bourgs avec les dispositifs Bourgs centre, Petites Villes de Demain et Comm'une Nouvelle Vie

# LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET  
SOUTENIR LA  
TRANSITION  
ENVIRONNEMENTALE



TERRE D'AVANCE



Image : SCOP Loy and Cie - source : AFP

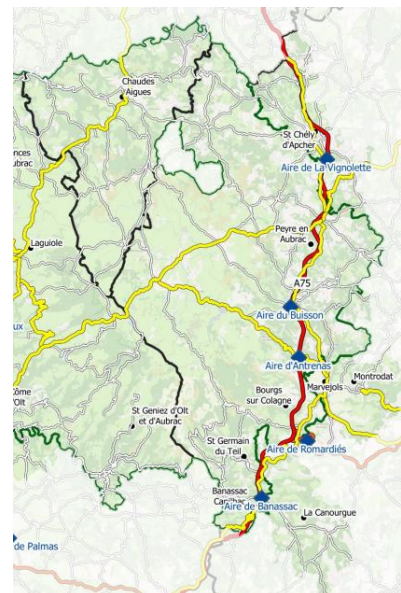
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

**Mobilités : une offre en cours de rééquilibrage au profit des mobilités douces, propres et mutualisées**

- Le territoire est très dépendant de l'A75 reliant Béziers et Clermont-Ferrand, ainsi que les principales centralités développées le long de cet axe (centres-bourgs, zones d'activités). La RN88 complète l'offre routière.
- Les 2 lignes ferroviaires TER sont peu utilisées, l'offre étant inadaptée aux besoins (fréquences, horaires, dessertes vétustes).
- La desserte en transports en commun est inégale sur le territoire, l'offre de transport à la demande est trop contrainte et géographiquement restreinte, et l'offre de mobilité est sous-dimensionnée pour les communes éloignées des axes majeurs.
- On observe une prépondérance de l'autosolisme et une très faible utilisation des vélos ainsi que des transports en commun (réseau d'autocars) : <1% de la population.
- Face à cela, le territoire a engagé une politique de sensibilisation, de développement de l'offre de mobilité douce (Schéma directeur vélo « Vél'Aubrac », schéma cyclable de Saint Flour Communauté), de mobilité propre (déploiement de bornes de recharge électrique), et de solutions de mutualisation (aires de covoiturage, autopartage, mutualisation des déplacements au sein des entreprises).
- Cette politique s'inscrit dans une volonté de limiter l'impact carbone, de lutter contre l'isolement des populations fragiles, et d'attirer une population plus sensible aux modes doux et à l'accessibilité des services.

Réseau routier Pays du Gévaudan



## TRANSPORTS

◆ Aires de covoiturage

Réseau routier

— Autoroute

— Nationale

— Départementale

— Axes structurants

## Administratif

□ Limites du PNR

□ Limites Départementales

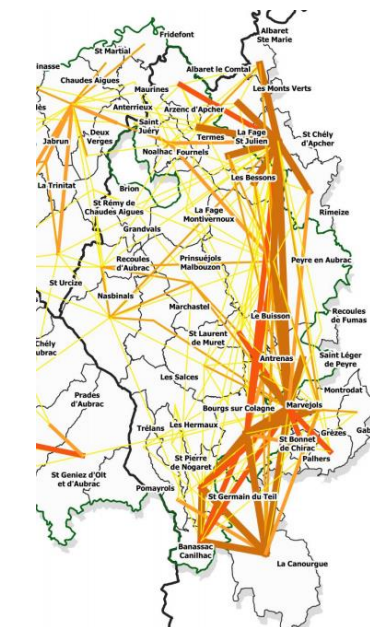
Source : Etude Mobilité PNR - IGN

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

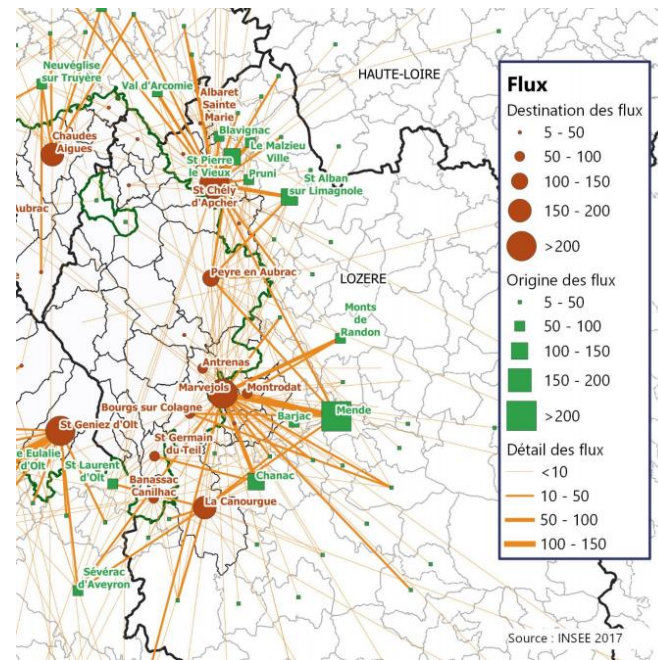
A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

- Les flux se concentrent sur la partie est du territoire, sur l'axe de la RN88 et de l'autoroute
- De même, l'est du territoire polarise des travailleurs extérieurs au CRTE, notamment de Mende.
- L'Ouest du territoire, moins peuplé, est isolé des ces flux

Flux Domicile Travail Interne



Flux Domicile Travail Entrant



Source : INSEE 2017

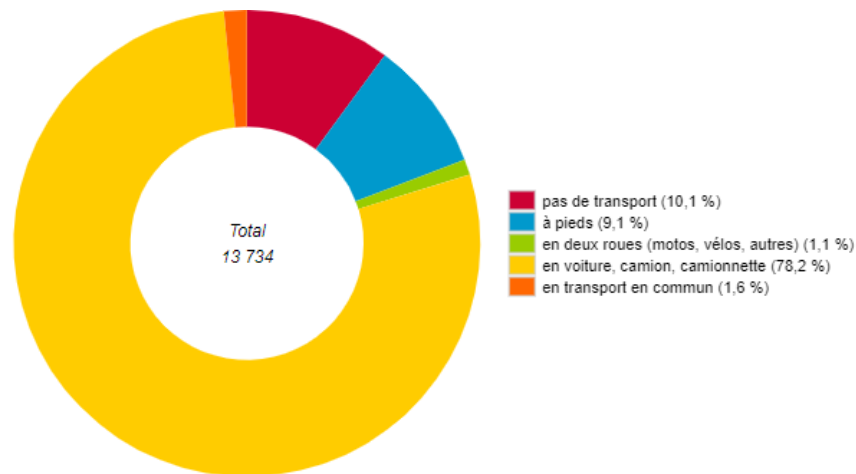
Source : Etude Mobilité PNR – INSEE - 2017

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

- 78,2% de la population active du CRTE utilisait la voiture pour se rendre au travail ce qui très proche de la moyenne régionale. Cependant, ce chiffre a augmenté depuis 2007, contre la tendance régionale et nationale.
- 9,1% s’y rendaient à pieds (en baisse : 13,1% en 2007) contre 5,9% en région. Cela s’explique par le fait que 46% de la population travail dans sa commune de résidence.
- Les transports en commun pour les déplacements domicile travail n’ont pas progressé en 10 ans, de 2007 à 2017

Mode de déplacement domicile travail - source Insee RP



Source : INSEE, DREAL, Traitement Terre d'Avance

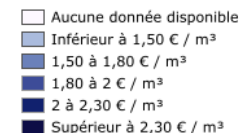
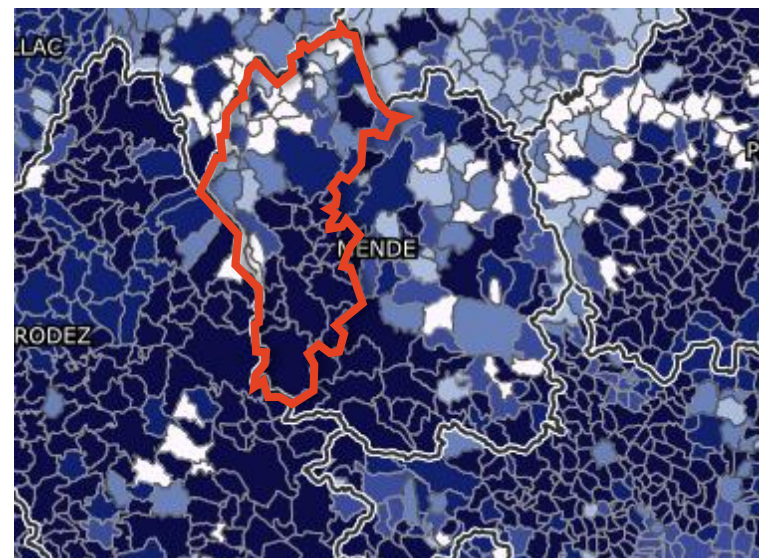
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

## Qualité des eaux : un enjeu en pleine structuration

- Le territoire est réputé pour la densité de son réseau hydrographique et la qualité écologique de ses zones humides (2 500km de cours d'eau, plusieurs lacs, etc.).
- Le changement climatique induit cependant un risque de déficit hydrique importants (baisse des précipitation, hausse des températures, renforcement des épisodes de sécheresse et de gel), mettant en péril les activités et augmentant les conflits d'usage.
- On note que les capacités des stations de traitement et d'assainissement sont inadaptées aux objectifs de la politique d'accueil de nouvelles populations. Par ailleurs, les communautés de communes manquent d'informations concernant les ressources en eau et ne se sont pas encore approprié la compétence GEMAPI.
- La structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du territoire et le développement de l'économie de la ressource en eau (récupération, aménagements, gestion) sont des enjeux majeurs pour permettre l'amélioration de la résilience au changement climatique.
- Le prix de l'eau potable est particulièrement élevé sur le sud du CRTE

Derniers prix de l'eau (potable) renseignés en France



Source : Open.Date EAU France,  
Traitement Terre d'Avance, 2021

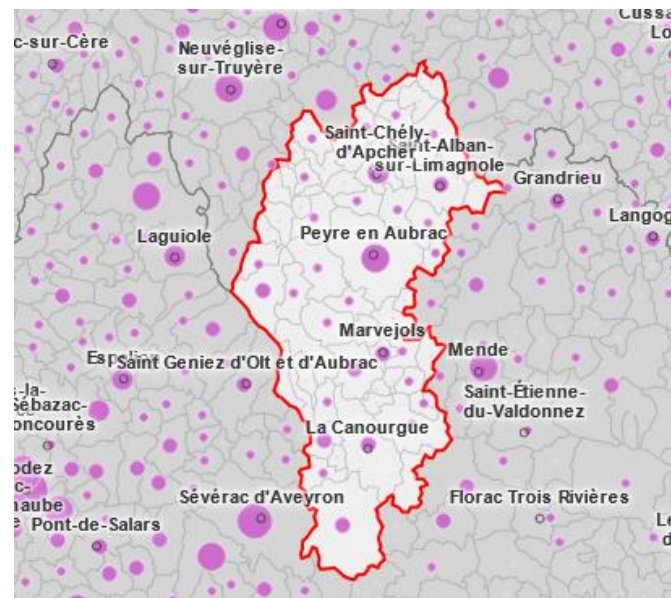
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

**Changement climatique et risques naturels : une menace majeure pour le territoire (biodiversité) et son dynamisme économique (agriculture, tourisme)**

- 498 milliers de tonnes équivalent Co<sub>2</sub> étaient relâchées dans l'atmosphère en 2012. Par comparaison, sur le périmètre du CRTE Terre de vie (Mende, Langogne), 365 milliers de tonnes étaient rejetées sur la même période.
- La résilience aux changements climatiques et sociétaux de ce territoire fortement agricole est à renforcer (augmentation des périodes de sécheresse et baisse de l'autonomie alimentaire des exploitations, dégradation de la ressource en eau – *Contrat de ruralité*).
- Des initiatives sont en cours pour l'adaptation des activités agricoles, touristiques et la pêche.

Emissions de gaz à effet de serre  
Combien de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sont relâchées localement dans l'atmosphère ?



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

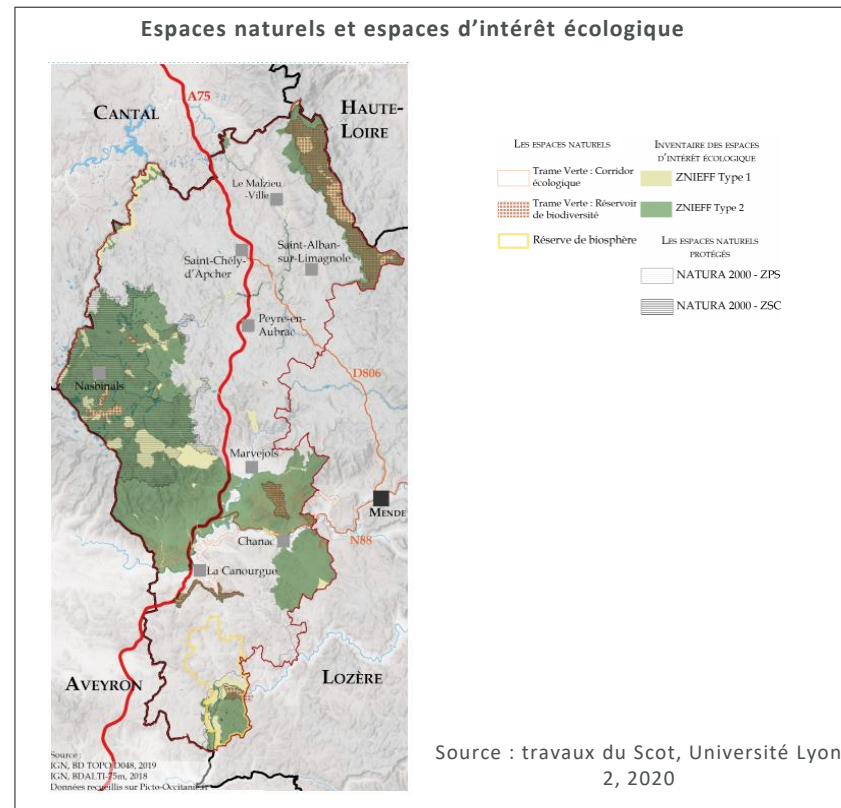


# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

## Biodiversité et protection des espèces : un territoire marqué par une politique de protection faune/flore importante

- La qualité environnementale et paysagère du pays du Gévaudan-Lozère est reconnue par le label UNESCO au titre de l'agro-pastoralisme.
- On compte plusieurs zones classées et protégées (ZNIEFF, Natura 2000, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac) ainsi qu'un grand nombre d'espèces protégées (mesures de protection faune-flore).
- Le développement d'une gestion responsable des forêts est une nécessité également en matière de lutte contre la pollution (émission de CO2).



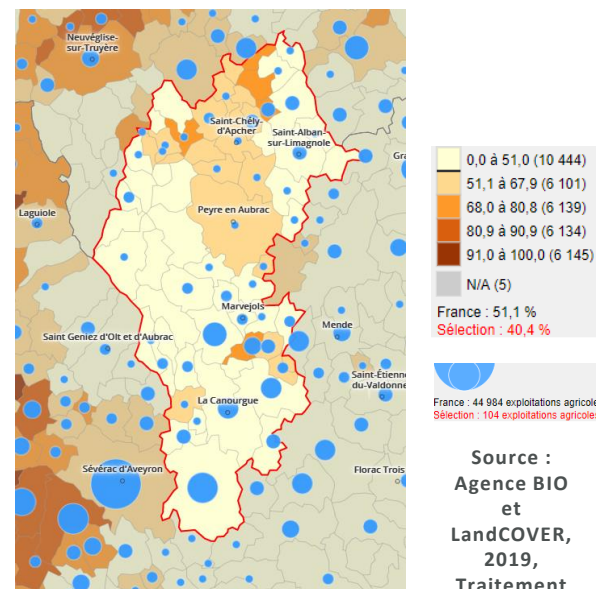
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

## Agriculture et alimentation locale & responsable: des initiatives portées par le Département et soutenu localement

- 40,4% du territoire est occupé pour de l'usage agricole (moyenne française à 51,1%).
- Le territoire compte 104 exploitations agricoles en agriculture biologique.
- Malgré la reconnaissance de la qualité des productions locales (labélisations), celles-ci sont encore peu utilisées par l'industrie agroalimentaire du territoire et les circuits courts sont peu développés (à l'exception de la filière bio).
- Le département de la Lozère soutient le développement de circuits courts et le recours à l'approvisionnement local, notamment pour la restauration collective (projet Agrilocal, appel à projets TEP-CV).
- Le Pays du Gévaudan-Lozère souhaite compléter les initiatives développées par le Département à travers son contrat de ruralité et le programme Leader 2014-2020. Il souhaite ainsi soutenir les initiatives favorisant l'émergence de circuits courts alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

## Part des surfaces destinées à l'usage agricole en 2018 et nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique



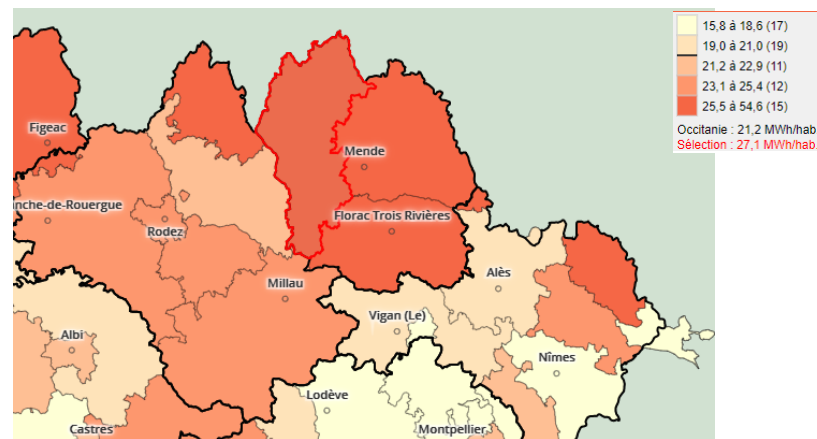
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

**Energie : une forte dépendance du territoire aux énergies fossiles mais une production locale d'ENR en plein développement**

- Les énergies renouvelables aujourd'hui présentes sur le territoire du PERT : micro-hydroélectrique (sous-exploité), le solaire (peu développé), le bois énergie, l'éolien (CTE, document d'orientations)
- Le territoire dispose de ressources lui permettant de renforcer sa production d'énergie renouvelables (eau, bois, déchets, agricoles, etc). L'hydroélectricité y est fortement développée et la biomasse présente un potentiel de développement susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques (Contrat territorial).
- L'électricité produite sur le territoire du PNR de l'Aubrac couvre la totalité de sa demande en énergie (11 centrales hydroélectriques, production d'hydraulique, éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, géothermie, solaire thermique).
- Les activités économiques et sociales du territoire sont encore extrêmement tributaires des énergies fossiles (déplacement, travail, agriculture fortement mécanisée, chauffage).
- En 2021, 13,8% des ménages se trouvaient en précarité énergétique soit plus du double de la moyenne nationale (5,4%).
- Le territoire souhaite soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables pour limiter sa dépendance aux énergies fossiles (hydrogène, photovoltaïque, méthanisation).

**Consommation d'énergie par habitant (communes Occitanes) - source OREO (MWh/hab.)2017**

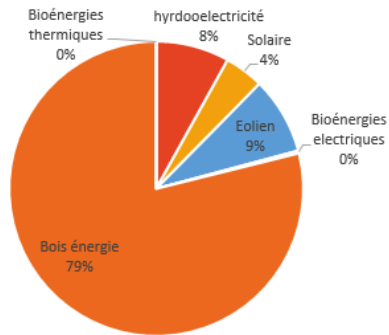


- Le territoire du CRTe consomme 27,1 MWh/habitant contre 21,2 en Occitanie
- 3,9 eqCO<sub>2</sub> (tonne équivalent carbone) par habitant contre 3,5 en Occitanie
- La facture énergétique par habitant est plus élevée de 23% sur le territoire du CRTR que qu'au niveau de la moyenne régionale (de 2859 € en Lozère contre 2321 € en Occitanie)

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

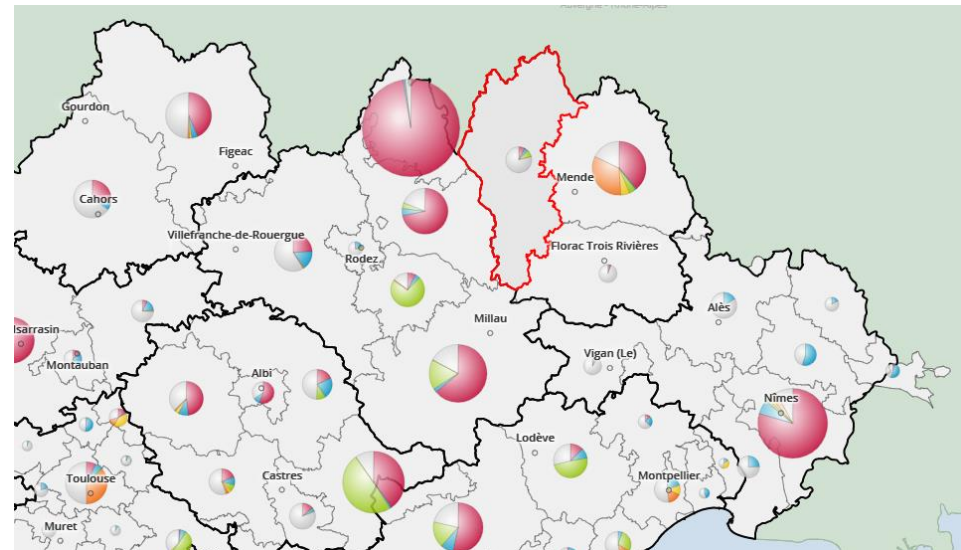
## ZOOM Energies renouvelables

Part des énergies renouvelables par source, CRTE, 2018

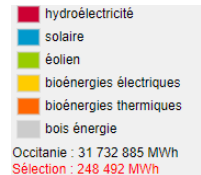


- Le Territoire produisait en 2018 un total de 248492 Mégawattheure soit 7,4 MWh par habitant ( contre 5,3 MWh par habitant en Occitanie)
- 79% des ENR produites sur le territoire du CRTE provenaient de la ressource bois

Production EnR par source (communes Occitanes) - source OREO (MWh)2018



Source : Picto-Occit, 2018, Traitement TA

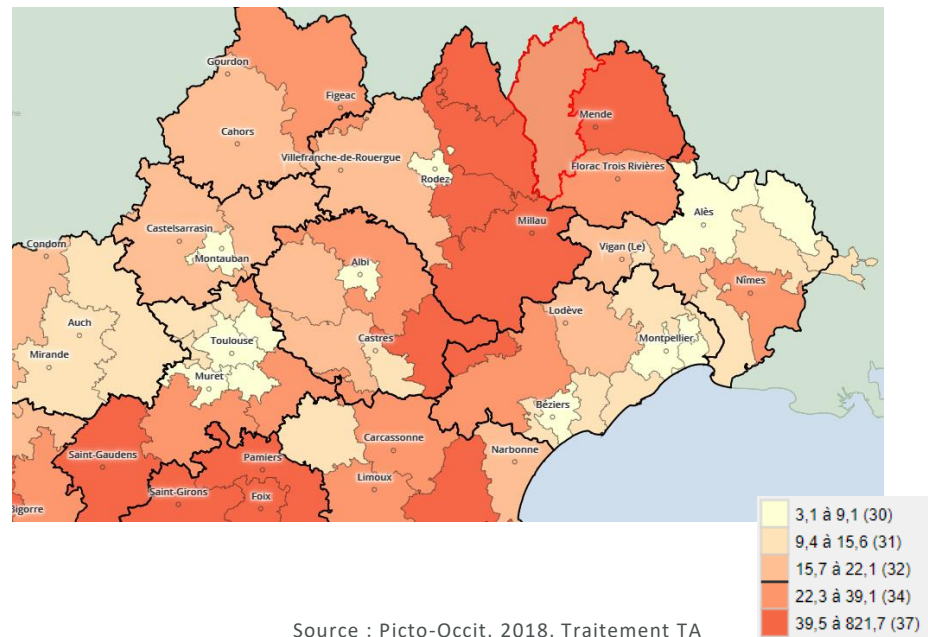


# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

## ZOOM Energies renouvelables

- Le territoire du CRTE produisait en 2017 l'équivalent de 27% de sa consommation d'énergie en ENR

Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (communes Occitanes) - source OREO (%)2017

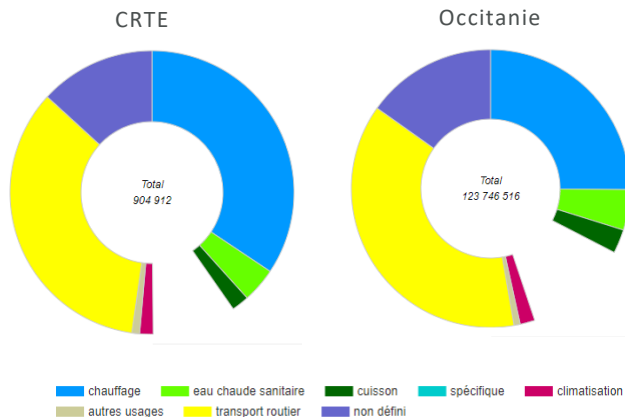


Source : Picto-Occit, 2018, Traitement TA

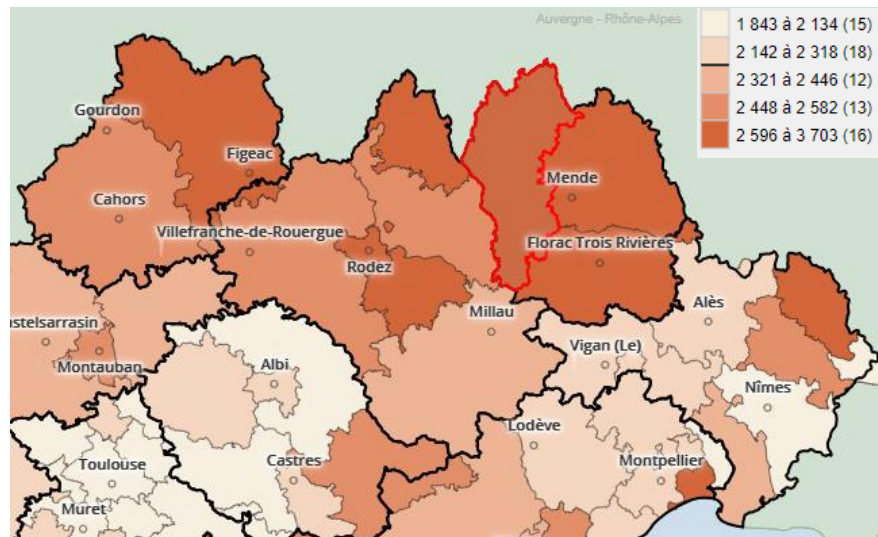
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

- La facture énergétique par habitant est plus élevée de 23% sur le territoire du CRTR que qu’au niveau de la moyenne régionale (de 2859 € en Lozère contre 2321 € en Occitanie)
- On observe que le chauffage occupe une place plus important dans la consommation d’énergie qu’au niveau régional

Consommation d’énergie par usage (communes Occitanes) - source OREO (MWh)2017



Facture énergétique par habitant (communes Occitanes) - source OREO-DREAL (Euros)2017



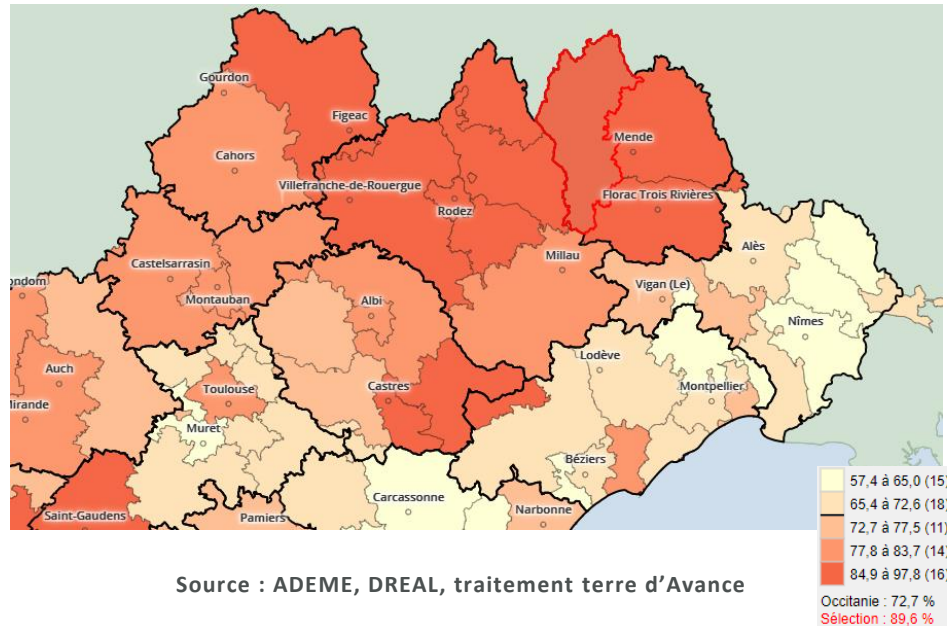
Source : OREO, DREAL, Traitement Terre d’Avance

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

## Logements énergivores

- 89,6 % des logements étaient énergivores dans la base DPE contre 72,7% en Occitanie
- A noter 3,2% des logements du territoire ont un DPE contre 10,9% en Occitanie. Ces chiffres donnent donc une tendance mais doivent être interprétés avec prudence
- Si l'on se concentre uniquement sur les logements très énergivores ( F ou G ), ce taux passe à 30,8% sur le territoire du CRTE contre 9,7% en Occitanie

Part des logements énergivores dans la base DPE - source : ADEME (exploitation DREAL) (%)



Source : ADEME, DREAL, traitement terre d'Avance

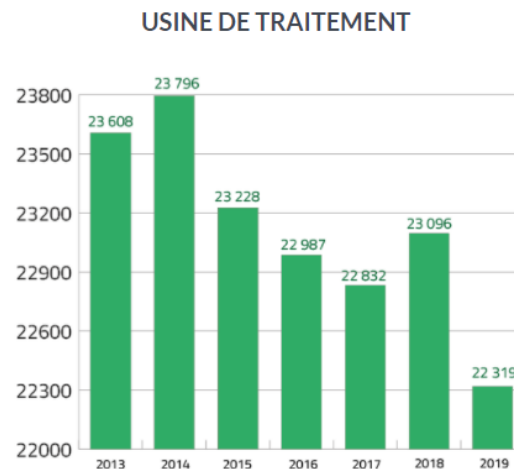
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

## Déchets et économie circulaire

- Le territoire dispose de 3 déchèteries principales et 6 déchèteries rurales.
- Il est engagé dans une démarche de prévention et de sensibilisation à la réduction de la production de déchets : il existe 2 Programmes Locaux de Prévention des Déchets dans la partie nord et au sud du territoire.
- Les collectivités locales et acteurs socioéconomiques sont mobilisés et mènent des actions favorisant le tri, le recyclage, et le développement d'une démarche d'écologie industrielle.
- La gestion des déchets est considérée comme une opportunité pour le développement d'une économie circulaire, notamment avec la création d'un pôle recyclerie (CTE).

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉ, Lozère



Source : Observatoire départemental des déchets, 2019,

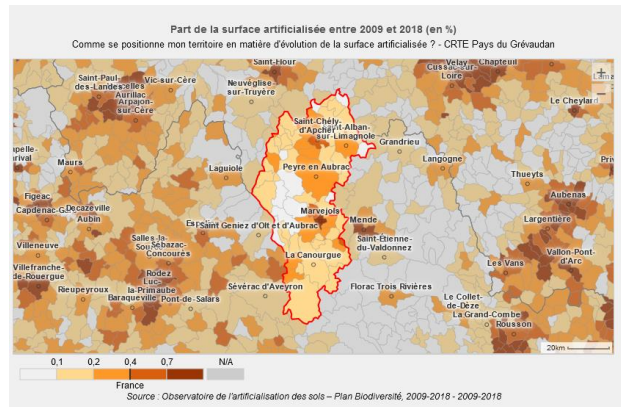


# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

## Lutte contre l'artificialisation des sols – réinvestissement urbain

- On observe une consommation foncière accrue sur les communes du PETR : entre 2009 et 2018, 0,15% du territoire a été artificialisé (moyenne nationale à 0,4%) soit 245,2 ha. Marvejols atteint 1,3% et St Chely 0,6%
- Certaines communes ont artificialisé des sols à usages d'habitation, alors même qu'une perte d'habitants est constatée
- Le foncier apparaît disponible en grande quantité et à faible coût. Au niveau réglementaire 67% des communes n'ont pas de document de planification et la crainte de perdre la compétence en matière d'urbanisation est notable.
- Ce manque de documents d'urbanisme et d'une stratégie d'occupation des sols, limite la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles. La consommation foncière est indépendante de l'attractivité démographique et impose un changement de stratégie pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants (préférant de plus en plus la rénovation à la construction).
- Le territoire tend vers le développement d'une gestion économe de l'espace, passant par la densification, le renouvellement urbain, la renaturation, le renforcement de l'armature territoriale avec la revitalisation des bourgs-centres.



## M<sup>2</sup> artificialisés / variation population (2012 à 2017)



- Les bessons : 8 000 m<sup>2</sup> / hab
- Chanac : 3127 m<sup>2</sup> / hab
- Massegros : 1695 m<sup>2</sup> / hab

- Baisse de la population
- Pas de variation de la population ou d'artificialisation
- Entre 0 et 500 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire
- Entre 500 et 1 000 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire
- Plus de 1 000 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire

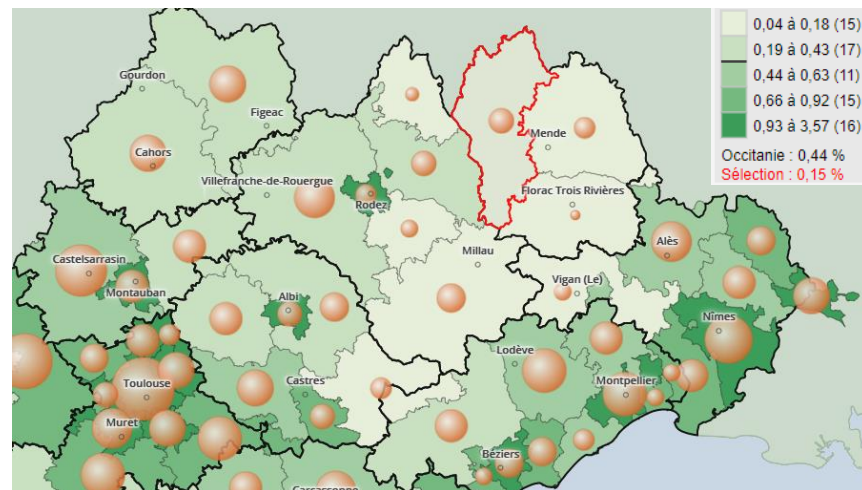
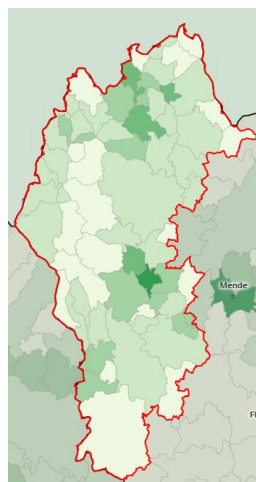
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

## Lutte contre l'artificialisation des sols – réinvestissement urbain

- 269 HA Artificialisés entre 2009 et 2019
- Cela signifie que 0,15 % du territoire a été artificialisé entre 2009 et 2019 ( contre 0,44% en Occitanie)
- Marvejols est la commune qui a le plus artificialisé ( 17 HA, 1,3% de sa surface) entre 2009 et 2019 sur le CRTE
- L'artificialisation ralentie plus vite sur le CRTE qu'en région sur cette période
- 17,5% de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'activité contre 19,8% en Occitanie.
- Inversement, 62,3 % de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'habitat contre 72,1% en Occitanie
- Il a été consommé en moyenne sur le territoire du CRTE 878,4 m<sup>2</sup> par logement supplémentaire entre 2012 et 2017 contre 485,8 m<sup>2</sup> en Occitanie.

Flux d' artificialisation entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (ha) et Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (%)

ZOOM sur les communes sur CRTE



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols, Traitement Terre d'Avance

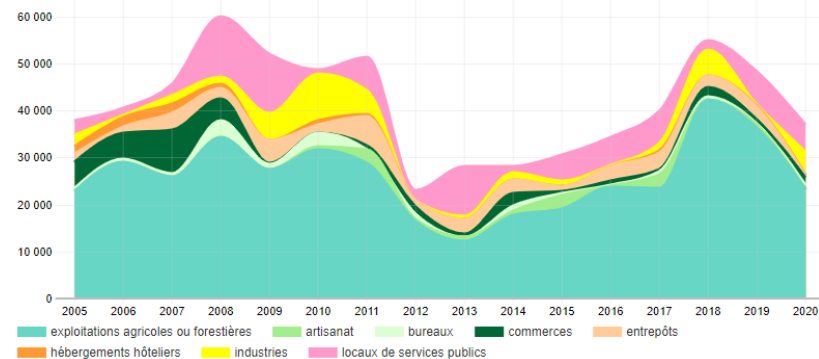
# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

## Lutte contre l'artificialisation des sols – réinvestissement urbain

- 36 940 m<sup>2</sup> de surface plancher dédiés aux locaux d'activités construits en 2020
- 149029 sur 10 ans hors agricole
- Le principal poste de construction de locaux sont ceux associés à des exploitations agricoles ou forestières ( 63% sur 10 ans)
- Une période 2005-2011 qui a été propice à la construction de locaux d'activités, puis un fort ralentissement entre 2011 et 2015 (effet crise ?). Depuis 2016, les rythmes repartent à la hausse avec une baisse en 2020

Répartition de la surface de plancher totale des locaux commencés, par secteur (m<sup>2</sup>) 2005-2020



Tableaux 2010-2020 des m<sup>2</sup> SP par activités (total des 10 années) hors locaux agricoles

	Artisanat	Bureaux	Commerces	entrepôts	hébergements hôtelleries	industries	locaux de services publics	Total
2020	0	831	1570	465	155	4960	5764	13745
2019	652	117	853	2654	299	203	7140	11918
2018	0	556	2074	2554	0	5317	2079	12580
2017	2859	639	565	3538	429	1374	6890	16294
2016	205	337	811	3162	0	118	5883	10516
2015	2687	484	399	1232	0	1047	5545	11394
2014	991	990	2808	2793	9	1451	1328	10370
2013	918	132	573	3059	0	836	10545	16063
2012	404	1081	1726	1218	24	0	2195	6648
2011	2809	42	991	6015	576	5065	7067	22565
2010	665	2705	0	1904	910	9985	767	16936
Total sur 10 ans	12190	7914	12370	28594	2402	30356	55203	149029
	8%	5%	8%	19%	2%	20%	37%	

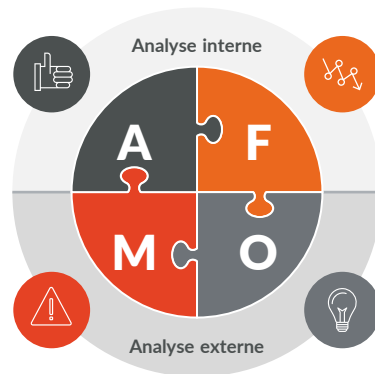
Source : Sitadel, ODT, Traitement Terre d'Avane

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

ENCOURAGER  
ET SOUTENIR  
LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

## PRINCIPAUX ATOUTS

- Un axe routier efficace (A75), reliant les principales centralités, complété par une offre ferroviaire, de transports en commun, mutualisés et à la demande
- Un territoire réputé pour la densité et la qualité de son réseau hydrographique
- Une qualité environnementale reconnue, un ensemble d'espaces et d'espèces classés et protégés
- Un secteur agricole bien développé, durable et reconnu (labels, agriculture biologique)
- Une production d'ENR supérieure à la moyenne régionale (7,4 MWh par habitants contre 5,3 MWh en Occitanie), principalement issue du bois énergie
- L'autonomie énergétique du PNR de l'Aubrac
- Un espace forestier important et une filière bois en pleine structuration
- Une politique de gestion et de traitement des déchets efficace grâce à la mobilisation des collectivités et des acteurs socioéconomiques
- Une conscience écologique et une volonté de protéger la biodiversité locale partagées par les habitants et acteurs du territoire

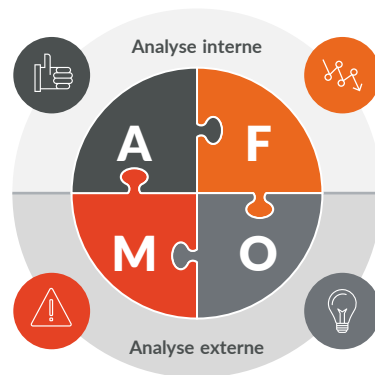


## PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une offre de mobilité inégale, renforçant la dichotomie des territoires
- Une ligne ferroviaire inadaptée aux besoins des usagers et délaissée
- Une prépondérance de l'autosolisme (78,2% de la population utilise sa voiture pour aller au travail, tendance en progression)
- Des activités économiques et sociales extrêmement tributaires des énergies fossiles
- L'importance du taux de précarité énergétique (13,8% des ménages, contre 5,4% à l'échelle nationale ; 89,6% des logements sont énergivores contre 72,7% à l'échelle régionale)
- Une surconsommation foncière alimentant l'étalement urbain (1% du territoire artificialisé entre 2009 et 2018, contre 0,4% en moyenne à l'échelle nationale ; 878,4m2 par logement en moyenne soit près du double par rapport à l'échelle régionale)
- La polarisation des flux à l'est du territoire (A75, RN88)
- Une forte dépendance de la biodiversité et du dynamisme économique aux effets du changement climatique
  - L'eau, ressource menacée et chère (>2,30€/m3 dans la moitié sud)

## PRINCIPALES MENACES

- Une biodiversité et un dynamisme économique fortement menacés par les effets du changement climatique (augmentation des périodes de sécheresse, intensification des périodes de gel, baisse de l'autonomie alimentaire des exploitations, dégradation en qualité et quantité de la ressource en eau)
- Des stations de traitement et d'assainissement sous-dimensionnées pour l'accueil de nouvelles populations
- Une surexploitation du foncier au détriment de l'agriculture et de l'environnement/ pression foncière



## PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- La sensibilisation et le développement des mobilités douces et partagées (vélo, covoiturage, autopartage)
- Le soutien au développement de la mobilité électrique (bornes de recharges)
- La structuration de la compétence GEMAPI et le développement de l'économie de la ressource en eau
- Le renforcement de la résilience aux changements climatiques (agriculture, tourisme, pêche)
- La diversification de l'agriculture par le soutien aux micro-filières locales (PPAM)
- Le développement d'une gestion responsable des forêts et de la filière bois-énergie
- Le développement de la production d'ENR (hydrogène, photovoltaïque)
- Le soutien à l'approvisionnement local, notamment pour la restauration collective (projet Agrilocal, appel à projets TEP-CV)
- Le développement de l'économie circulaire autour de la valorisation des déchets (pôle recyclerie)
- La densification des centres et zones d'activités, la renaturation, et le réinvestissement urbain
- L'intérêt grandissant des consommateurs pour l'agriculture biologique et le développement de liens entre activités agricoles et touristiques

---

# TERRE D'AVANCE

**Mathieu ALBOUY**



06 24 22 22 85



m.albouy@terredavance.com

**Retrouvez-nous ici :**



[www.terredavance.com](http://www.terredavance.com)



<https://www.linkedin.com/company/terredavance/>





Analyse et synthèse du compte-rendu de l'enquête  
qualitative audiovisuelle auprès des habitant-e-s

Démarche d'écoute et de dialogue lancée par le Pôle  
d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays du Gévaudan

« Imagine le Pays du Gévaudan ! »

Été 2021



**Pour préparer le Contrat de Relance et de Transition Écologique, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Gévaudan avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a lancé une démarche d'écoute et de dialogue en direction des habitants de leur territoire.**

*L'enquête audiovisuelle est la première étape de cette concertation citoyenne et ouvre le dialogue entre décideurs et habitant-e-s du territoire autour de son projet et du Contrat de Relance et de Transition Écologique. Cette enquête a permis de lancer et animer la rencontre publique du 6 juillet 2021 et qui a réuni près de 60 habitants, en présence des élus en position d'écoute.*

*À partir de la prise de plus de 250 contacts sur l'ensemble du PETR entre mai et juin 2021, **un échantillon représentatif de 34 personnes** issues des 4 Communauté de Communes a été interviewé.*

*Les questions posées étaient les suivantes :*

- 1. Si je vous dis le monde, la France, la Lozère, le Pays du Gévaudan, la Commune où vous vivez ? Qu'est-ce que cela vous évoque ?*
- 2. Compte-tenu de ce que vous venez de me dire, où va le Pays du Gévaudan ?*
- 3. Pour mieux vivre ici, pour vous et vos proches, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer ou à quoi il faudrait faire attention ?*
- 4. Pour que tout cela soit possible, quels conseils donneriez-vous aux élus et aux acteurs du territoire ?*

*Au total, 14 heures d'interview ont permis de réaliser un montage de 50 minutes et de 28 minutes dont nous vous proposons ici la synthèse et l'analyse.*





## **I. Un amour profond pour le territoire du Pays du Gévaudan, divers, préservé et accueillant**

Les habitants du PETR du Pays du Gévaudan expriment un attachement profond, intime à leur territoire qui se construit autour des paysages « splendides » et divers, autour d'une nature préservée, d'une flore et d'une faune spécifique et autour d'une identité rurale forte et du mode de vie qui en découle. **Les habitants pointent tout de suite la diversité des paysages et des populations entre ceux de l'Aubrac, de la Margeride etc. mais se retrouvent autour d'une culture rurale commune, de l'agriculture, de ses produits, des relations humaines** : les habitants parlent d'une « terre d'accueil », de « jovialité » et lient des sociabilités et des interconnaissances fortes et une mentalité franche et honnête. La ruralité au cœur de l'identité du territoire est opposée à l'environnement et au mode de vie urbain, elle est perçue comme une force à condition d'y maintenir un minimum de vie et de jeunesse.

Les atouts ruraux du Pays du Gévaudan sont nombreux pour les habitants : ils font rayonner le territoire par sa gastronomie, par ses activités de pleine nature, par le tourisme autour de ce patrimoine et de ces grands espaces qui confèrent une bonne « hygiène de vie » et un sentiment de « liberté ». Le cadre relativement « reclus » du territoire décrit par un habitant comme « un fief » n'est cependant pas contradictoire avec une vie à l'année, grâce au maintien des petits commerces et des services.

Si le sentiment général est celui de l'ouverture et de l'accueil, certains habitants pointent aussi du doigt une mentalité rustique d'un « fief », un climat rigoureux à l'année qui peut parfois limiter la rencontre avec les nouvelles populations. Mais les avantages du cadre et du mode de vie du Pays du Gévaudan viennent compenser ces difficultés.

*Philippe ROGER, Directeur service jeunesse collectivité Garches, Recoules de l'Hom*

*Les gens disent, quoi, tu vas vivre en Lozère ? Mais tu es fou. Pourquoi ? Parce que la météo, le temps est rigoureux, en Lozère. On dit qu'en Aubrac il neige une fois par, une fois par mois, donc ça veut dire qu'il peut neiger aussi au mois de juillet, au mois d'août, sur l'Aubrac, ça arrive.*

*Alexandre BURTIN, Guide pêche, Le Malzieu-Forain*

*Je suis très sensible à l'environnement, la Lozère, j'ai vraiment trouvé mon, ma terre d'accueil. Je suis arrivé en septembre 2003, j'ai vu une lumière vraiment intense, tous les coteaux étaient*



*fleuris par les genêts, moi c'est mon fief, quoi. Il y a deux boucheries qui tournent à l'année, il y a deux boulangeries qui tournent à l'année, il y a deux médecins, il y a une pharmacie, il y a des bars-restaurants, il y a tous les services.*

**Patrick EMERIC, Sans profession, Saint-Chély-d'Apcher**

*La Lozère, c'est une grande histoire, une grande histoire depuis l'âge de huit ans où j'ai passé toutes mes vacances, été, hiver, et c'était on va dire, un rêve qui se réalise de venir y vivre. Ça m'a attiré, ces panoramas, ces grands espaces, comme l'Aubrac, c'est magnifique, c'est, ça vient, ça vient vraiment du cœur, quand on parle de, de la Lozère, ça me prend un peu aux tripes, ça me, c'est de l'amour.*

**Pierre-Emmanuel SOULIER, Restaurateur, Le Malzieu-Ville**

*La Lozère dans le monde, elle est ridicule et énorme, au niveau du monde, bah on arrive à la retrouver à pas mal d'endroits, elle n'est pas inconnue. Il y a le parc des bisons, il y a le parc des loups, il y a, il y a tous les côtés géographiques, enfin nature, les gorges du Tarn en font partie, on n'y est pour rien, les gorges du Tarn, mais elles sont magnifiques. On a des loups dans un parc, on peut les faire voir directement, mais on en a aussi dans la nature. Économiquement, la présence de ces loups, dans un milieu naturel splendide, valorise notre territoire de façon grandiose.*

## **II. Une confiance en un modèle de développement à spécifique à « l'oasis » du Pays du Gévaudan, à condition d'accompagner d'avantage les porteurs de projets et de maintenir des services adaptés**

Si l'agriculture est perçue comme fondamentale pour le territoire, les autres secteurs de la vie économique sont eux aussi très bien identifiés : le secteur du bois, le secteur médico-social, le tourisme « local et authentique », l'industrie avec Arcelor Mittal etc. Les habitants ont la vision d'un territoire qui se porte relativement bien et qui a des atouts, ce qu'ils expliquent en partie par le fait qu'il n'est en réalité pas si enclavé qu'on ne le veut sa réputation (grâce à l'A75 par exemple) et qu'il va l'être de moins en moins (grâce à la fibre).

Ces secteurs sont autant d'atouts pour le territoire sur lesquels il faut capitaliser à l'avenir, maintenir ces richesses, les développer, être à la pointe de l'innovation dans ces secteurs, à condition que l'innovation soit respectueuse de l'environnement. **Mais en dehors de ces secteurs installés, les habitants envisagent pour le Pays du Gévaudan qu'il puisse devenir un « monde d'opportunités », un « département pilote » une « oasis » pour les porteurs de projet, créateurs de petites entreprises,**



**autour de l'artisanat, de la transformation industrielle des produits locaux, de l'écologie, du bio, et du numérique.**

Les habitants du Pays du Gévaudan se projettent dans l'avenir de manière assez positive de façon générale car ils identifient ses forces vives (cf. secteurs précédents), qui ont souvent un « haut niveau de technicité » et que de nombreuses opportunités sont à venir pour les entreprises du territoire, en majorité des PME, notamment autour l'artisanat qui est très dynamique.

**Ils pensent que ce qui pouvait être considéré comme un retard de développement est en réalité une opportunité qui pourrait lui permettre d'être à la pointe de l'écologie, du bio, du développement durable voire un laboratoire pour les autres territoires.** Pour eux il y a des déjà un certain nombre de savoirs faire traditionnels qui vont dans ce sens ça et sur lesquels ils peuvent s'appuyer

Cette énergie et cet espoir exprimés par les habitants quand ils envisagent l'avenir du Pays du Gévaudan tient dans la confiance qu'ils ont dans eux-mêmes, dans leur capacité à s'adapter et à tirer le meilleur de leur choix de vie. Cependant, deux conditions nécessaires à cet espoir reviennent dans les propos des habitants : d'abord, celle de maintenir, ou de développer, les services publics adaptés, pour permettre aux forces vives du territoire de construire des projets. **Le constat des habitants, alors que la tendance de déprise démographique a été inversée par l'arrivée de nouvelles populations, est que « les services publics sont un peu, tous les jours un peu plus en perte »** à différents niveaux : transports en commun, procédure administrative, la Poste etc. Ensuite, ils pointent la nécessité de mieux accompagner les porteurs de projets, notamment dans le secteur de l'innovation sociale et le secteur agricole où la reprise des terres est une véritable problématique (coûts, héritages, agrandissement des exploitations et pertes de population...).

*Clotilde SCHIRA, Formatrice en travail social à la retraite, Antrenas*

*Je pense qu'il faut surtout qu'ils n'aillent pas où les autres territoires sont déjà partis. En Lozère, en gros, c'est une espèce de blague, voilà, hein, on dit toujours qu'en Lozère on a, tout arrive avec dix ans de retard. Avec dix ans de retard, on reproduit les échecs qu'ont faits les autres, en général. Prenez, je ne sais pas par exemple, aujourd'hui, tout le monde dit ah quand même les centres villes sont déserts, en Lozère on en est encore à délocaliser les, les magasins dans les, vers la périphérie, arrêtons de copier les grands, recentrons-nous. Je pense que l'on peut avoir confiance, si on se réveille un peu, et si on invente un peu, on peut vraiment, à mon avis, devenir, mais un territoire, exceptionnel, voilà. On pourrait devenir une espèce d'oasis de,*



*de bien-être, il suffit d'avoir quelques idées, qui à mon avis, effectivement, nécessitent sans doute de sortir des chemins battus, et des chemins conventionnels.*

***Cédric MOISSET, Paysan-gérant centre équestre, Nasbinals***

*Il faut continuer à travailler sur le tourisme, mais pas du tourisme de masse, il faut rester sur du tourisme local et authentique. Ce que l'on n'a pas développé, je crois, sur le pays, c'est que comme on développe ces grosses structures, on n'a plus nos petites fermes qui sont capables de, d'accueillir les gens, et de leur montrer, comme, comme nos burons, d'aller visiter le buron, et de, d'aller voir comment on traite les vaches, d'aller voir comment on fabrique le fromage, découvrir la partie sauvage de, et locale de, de notre pays.*

***Elena SELIN, Responsable entreprise d'échanges interculturels, Marvejols***

*Il faut miser sur les services publics, même dans les territoires les plus éloignés des villes. Parce que dans les territoires les plus éloignés des villes, il y a des gens, il y a une population qui a les, les, les mêmes droits, j'allais dire, que les personnes qui sont en ville, et qui ont les mêmes possibilités, ou qui, et qui devraient avoir les mêmes possibilités de développement des villes.*

***Lydie BALEZ, Infirmière libérale, Saint-Chély-D'apcher (48)***

*Il faut privilégier, je pense, une entreprise avec des métiers d'avenir, le numérique, qui, l'écologie. On a des tonnes et des tonnes de plantes, d'arbres, il y a beaucoup de choses à faire à ce niveau-là. Ils seraient gérés par des jeunes qui ont plein d'idées, voilà. Si on arrive à récupérer tous ces gens-là, et à instaurer ce type d'entreprises sur notre site, je pense que l'on pourrait relancer une forme de dynamique dans la Lozère. Ça ferait rêver beaucoup de gens, déjà nous, les Lozériens, et on serait encore plus fiers de ce que l'on a, parce que, c'est mettre en valeur ce que l'on a déjà, en fait.*

***Aurélien CLERGUE, Ouvrière agricole, Bourg-sur-Colagne***

*Je pense qu'il sera peut-être de plus en plus dynamique, il y aura sûrement peut-être plus de personnes qui viendront vivre en milieu rural. La dynamique passera par de la création d'emploi. Les gens qui voudront s'installer en milieu rural, ils viendront avec un projet, peut-être autour de création d'entreprises.*

***Ludovic TICHIT, Ouvrier, Le Malzieu-Forain***

*Aujourd'hui on a un problème, c'est que nos, nos villages sont un petit peu en train de, de se vider, donc n'importe quel villageois, enfin de cette, de la Lozère, sont contents d'avoir des, des maisons réhabilitées, et encore plus quand c'est des maisons qui sont habitées à l'année. Le plus*



*gros revenu économique de, du territoire, ça va être quand même l'agriculture. Et, mais bon, ArcelorMittal et, et exploitation du bois a aussi son mot à dire, hein, dans, dans le département.*

**Laurent GAUTIN, Directeur distillerie artisanale, ZAE La Tieule**

*À vingt ans, si les choses évoluent comme elles évoluent, on va récupérer de l'agriculture qui est plus bas, aujourd'hui, en termes d'altitude. En PACA, dans notre domaine, on est déjà, il y a un mois, sur une alerte crise sécheresse sur la lavande, donc on va avoir une autre agriculture, d'autres équilibres qui vont, qui vont se faire. Ça ne veut pas dire que l'on ne va plus avoir et préserver des atouts actuels, mais il va falloir aller innover.*

### **III. Un mode de développement pérenne à la condition que les élus locaux viennent à la rencontre des habitants et regardent collectivement dans la même direction**

Les habitants expriment de façon très consensuelle la nécessité d'une mise en mouvement collective et politique autour du développement du Pays du Gévaudan. Ce mode de développement doit d'abord s'assurer de préserver les atouts présents, ce qui nécessite de ne pas reproduire les erreurs qui ont été faites ailleurs pour inventer son propre modèle. Et c'est en ça que le retard de développement perçu est une force. Il faut donc selon eux garder ce cap qui est déjà là mais en étant attentif à un certain nombre de choses pour s'assurer de la réussite de ce modèle de développement :

- Les atouts précédemment cités doivent être préservés et les sources d'opportunités d'un mode de développement (les plantes, l'agriculture diversifiée et biologique etc.)
- Il faut poursuivre les efforts de désenclavement du territoire, grâce à la fibre mais aussi en posant la question des transports en commun. Dans le même ordre d'idée, il faut s'assurer du maintien des services de proximité de base, des commerces et des activités qui tendent à partir.
- Ces deux points doivent notamment être mis au service du maintien des jeunes sur le territoire qui, même quand ils souhaitent rester, sont souvent obligés de partir faute d'opportunités d'emploi ou d'études supérieures. Même si d'autres populations viennent compenser leurs départs, l'enjeu d'offrir la possibilité à ces jeunes de rester s'ils le désirent est décrit comme un enjeu central pour l'avenir territoire.

Choisir ce mode de développement permettrait par ailleurs de faire face à certaines problématiques actuelles, comme celles du départ des jeunes et d'en attirer d'autres en



leur offrant des emplois et des animations qui répondent plus à leurs attentes et à leur vision du monde.

Pour eux, ce modèle de développement auxquels ils croient est possible d'abord si les élus viennent à leur rencontre pour les écouter et échanger avec eux afin de s'assurer que les idées et les visions soient prises en compte pour ce projet.

Mais au-delà de ça, ils expriment la volonté d'être acteurs de ce changement, de faire avec les élus ce qui pose la question de la réalisation des projets après leur conception collective. **Ils attendent donc que les élus aient confiance, donnent confiance et passent à l'action, en jouant de rôle de lien entre porteurs de projets, fédérer autour d'une vision commune et positive, sur laquelle ils pressentent que la population est en avance.**

S'ils pensent que toutes les voix doivent être prises en compte, ils pointent particulièrement la nécessité d'écouter les jeunes qui ne se reconnaissent pas dans les projets politiques locaux. Se pose ainsi la question de la représentativité de la population, et donc des jeunes, chez les élus. L'enjeu est bien ici de les garder sur le territoire.

Ils pointent aussi la nécessité de regarder collectivement dans la même direction et d'arrêter les guerres de clocher pour que le projet puisse voir le jour : ils pensent que c'est en avançant collectivement que le projet aura le poids suffisant pour voir le jour, notamment dans les négociations avec l'Etat.

#### ***Bruno VEZINHET, Éleveur d'ovins, Massegros***

*Ce que l'on a vu ces derniers temps, c'est qu'il y avait des communes qui ont plus les moyens que d'autres, donc elles se développent aux dépens de certaines, et ça ce n'est pas bon. Pour que les choses avancent, et avancent comme il faut, il faut se regrouper, il faut se regrouper et pas tirer d'un côté ou de l'autre. Il ne faut pas faire de, de la micro-économie, il faut faire de la macro-économie, il faut voir large, et là mettre les moyens. Et il faut mettre les moyens ensemble, il ne faut pas diviser les petits moyens, faire des petits projets. Il faut réunir les, les masses et avec ça on peut arriver à faire quelque chose de vraiment concret.*

#### ***Maëva MALON, Lycéenne, Les Monts-Verts***

*Le conseil que je donnerais aux élus pour que ce territoire fonctionne et évolue, c'est donner la parole aux jeunes, parce que c'est bien beau les élus, bah qui c'est que c'est ? Bah il n'y a pas un seul jeune. Certes ils ont des idées, hein, elles sont magiques, elles sont fabuleuses, si vous voulez, mais au bout d'un moment c'est bien beau de dire oui, on va faire ça, on va faire ça,*



*mais nous quand on voit par exemple leur programme, on va se dire, oui, c'est bien, mais il y a peut-être d'autres choses plus importantes que de faire ce que vous voulez faire. Il n'y a pas que les entreprises déjà en place, il y a nous les jeunes, qui sommes là, qui sommes en formation, et qui, oui on souhaiterait rester en Lozère, mais écoutez-nous, donnez-nous la parole, et on vous dira ce que l'on aimerait en plus, je ne dis pas que vous pourrez tout faire, mais vous pouvez déjà nous écouter notre point de vue, et trouver une solution ensemble. Parce que même moi, je vous dis, la dernière fois que j'ai vu un élu, je ne m'en souviens même pas.*

**Florian SERRE, Gouvernant d'hôtel, Noalhac**

*Faites-nous confiance, écoutez-nous, c'est la masse de la population qui sait ce qu'elle veut, donc écoutez-nous, on a des idées, donc de très bonnes idées, on est motivés, on veut travailler avec vous, en se mettant d'accord sur tout ce qu'il y a à faire, permettre cette, cette transition, que ce soit écologique, ou de changement du territoire. C'est maintenant qu'il faut tous agir ensemble, s'écouter et décider quelque chose d'énorme. On peut devenir une, une puissante Lozère, attractive, et imaginez, je ne sais pas moi, rayonnante de ce truc qui n'est qu'en Lozère, et là paf, l'Europe, le monde, la France, c'est nickel, on, on brille.*

## **Annexe II – Présentation des orientations stratégiques**



# **Annexe 2 – Le projet de territoire**

## 1. Les grands défis pour l'avenir

Le diagnostic territorial a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs pour le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère, auxquels des réponses seront à apporter par une stratégie territoriale appropriée et co-construite avec les élus, acteurs et habitants.

### 1.1 Les enjeux majeurs pour le PETR du Gévaudan-Lozère :

- ⇒ **Renforcer l'attractivité démographique et économique du Pays du Gévaudan-Lozère**
- ⇒ **Veiller au renouvellement de la population active** par la transmission des entreprises et le développement de nouvelles filières
- ⇒ **Favoriser l'attractivité des centralités** par une offre de logements et de services adaptés
- ⇒ **Maintenir un cadre de vie de qualité** par le maintien des services à la population et un maillage équilibré du territoire
- ⇒ **Engager le territoire dans la transition énergétique** pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales
- ⇒ **Favoriser la cohésion sociale par des politiques adaptées aux jeunes et aux personnes les plus fragiles**
- ⇒ **Renforcer l'accessibilité du territoire** et les mobilités internes
- ⇒ **Préserver les ressources naturelles** et paysagères
- ⇒ **Veiller à un usage raisonné et concerté du foncier**
- ⇒ **Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir**

## 2. La stratégie 2021-2026 : un territoire accueillant, durable et solidaire

*Les ateliers thématiques et concertations publiques ont mobilisé de nombreux participants, élus, associations, habitants, entrepreneurs, tous et toutes souhaitant s'engager dans le projet de territoire du PETR du Gévaudan-Lozère.*

*Ces différents échanges ont abouti à la priorisation des orientations stratégiques suivantes :*

### 1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

### 2- Développer l'économie et les emplois de demain :

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire

### 3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics

### 4- Adapter l'habitat et l'urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

### 5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières
- Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles

## Orientation 1 – Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

Le territoire est apprécié pour sa qualité de vie et sa qualité environnementale, ses paysages et la proximité avec la nature. Pour autant, le défi démographique y est important, avec une légère déprise démographique depuis 2012, qui a été précédée de 50 ans de stagnation. Les élus du territoire souhaitent que le défi de l'attractivité soit un des principaux combats à mener dans les années à venir, à travers une politique ambitieuse.

La politique d'attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d'acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants (en particulier les jeunes), les profils à recruter etc...

**Cette orientation se concentre sur les éléments essentiels à l'amélioration du cadre de vie par des équipements et services adaptés et accessibles :**

- En matière de santé, en travaillant sur l'accès aux soins dans territoire très large et peu denses, mais aussi au maintien des professionnels sur le territoire.
- En matière de services aux populations, qu'il s'agisse de développer des solutions tous publics (comme les maisons France services) ou des solutions adaptées à certaines catégories de populations (petite enfance, séniors). Le numérique est une opportunité pour permettre une meilleure accessibilité de certains services, à condition d'accompagner la population à ces nouveaux usages par des actions de formation et de médiation.
- En matière de lien social et de vivre ensemble, l'objectif est de continuer à proposer un haut niveau de services en matière de sports, de loisirs, de culture, en s'appuyant d'une part sur l'offre publique (équipements, animations), mais aussi sur le tissu associatif.

**La cible « jeune » a toute l'attention des élus locaux.** En effet, la part des 15-29 ans dans la population a tendance à chuter depuis une dizaine d'année. La concertation menée en juin 2021 a aussi permis de relever une attente de la population vis-à-vis de sa jeunesse. L'élaboration du CRRTE a été l'occasion de mettre en avant cet enjeu et de décliner des actions spécifiques pour les jeunes du territoire.

**Le renforcement du lien social** passe aussi par **des actions de solidarités en direction de publics fragiles.** D'une part, fragiles économiquement et socialement : des disparités de revenus existent sur le Gévaudan, notamment sur la frange Ouest du territoire. D'autre part, fragiles d'un point de vue de la santé et de l'autonomie, qu'il s'agisse de personnes âgées (fortement représentées dans la population locales) ou de publics handicapés.

Enfin, il est possible d'actionner des leviers complémentaires comme la **mise en place des services spécifiques** pour que la cible aille de l'idée au projet concret d'installation. Cela revient à l'aider à découvrir le territoire, mieux qualifier son projet d'installation pour trouver des réponses adéquates, lever ses doutes et la convaincre à s'installer, l'aider à faire ses choix, l'aider à s'installer. Cette démarche existe déjà en Lozère (Lozère nouvelle vie) et est relayée localement par le PETR du Gévaudan, avec des résultats encourageants sur les dernières années. Il s'agit de poursuivre, voire d'amplifier les démarches menées.

## Orientation 1 – Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

L'orientation 1 FAVORISER L'ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE PAR UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET SOLIDAIRE sera mise en œuvre au travers de deux axes et six fiches mesures :

### 1- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire :

- Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire
  - 1-1 - Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
  - 1-2 - Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
- Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif
  - 1-3 - Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
  - 1-4 - Développer une politique de santé solidaire et innovante
  - 1-5 - Lutter contre l'isolement des plus fragiles
  - 1-6 - Favoriser le vivre ensemble

## Orientation 2 – Développer l'économie et les emplois de demain

L'économie du territoire repose sur près de 2000 établissements, repartis pour les deux tiers d'entre eux sur des villes « polarités » comme Marvejols, Saint Chély d'Apcher, La Canourgue ou encore Peyre en Aubrac. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 71% d'entreprises n'ont pas de salariés et 24% ont entre 1 et 9 salariés.

Le taux de création d'entreprise s'établissait à 9,3% en 2019, en croissance depuis 2016. Cependant, ce chiffre reste inférieur de 7 points de pourcentage à la moyenne nationale. En termes de secteurs d'activité, on note des créations supérieures à la moyenne nationale dans l'Industrie et la construction. A contrario, on constate des créations inférieures dans le secteur du commerce et des transports.

Les acteurs économiques du territoire offraient 13 280 emplois en 2018 contre 13800 en 2008 ce qui signifie que le niveau d'avant crise n'a jamais été rattrapé. Pourtant, pour les entreprises qui emploient, nombre d'entre elles signalent des difficultés à recruter, par manque de candidats localement, ou par manque de formations adaptées. Les élus souhaitent travailler le renforcement de l'offre de formations, et anticiper les besoins en compétences dans les années à venir (nouveaux métiers, départs à la retraite programmés).

Le bassin d'emploi est relativement peu dépendant des territoires voisins : pour 100 actifs habitant sur le territoire, 98 d'entre eux y travaillent. Cependant, des problématiques de transport internes au territoire existent bel et bien.

Par ailleurs, une autre menace, réelle et sérieuse, pèse sur l'économie locale : le vieillissement des chefs d'entreprises sans successeurs, qui est particulièrement marqué sur le Gévaudan.

Le territoire affiche peu d'activités très spécifiques qui pèsent fortement dans l'emploi local, si ce n'est sur les autres produits industriels (portés par Arcelor Mittal) et sur l'agro-alimentaire. Notons l'importance du secteur du médico-social, avec des compétences particulières autour du handicap.

L'agriculture représente près 3% de l'emploi total, soit un peu plus que la moyenne régionale.

D'autres filières sont en structuration comme la filière Plantes et Santé ou encore la filière Bois-énergie (en concordance avec la Charte forestière du Parc Naturel Régional de l'Aubrac qui soutient la structuration d'une filière locale du bois)

Concernant l'appui aux entreprises, il existe un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en ré-investissant des bâtiments ou des friches pour des espaces d'activités. Par ailleurs, n'existe pas d'offre sur le territoire relatives à de l'immobilier dédié à l'entrepreneuriat, de type « pépinière d'entreprises », « hôtel d'entreprises » ou encore « ateliers relais ». La particularité du territoire, maillé par de nombreux bourgs, ne permet pas d'imaginer un seul lieu centralisateur, mais plutôt de travailler sur le développement d'un réseau de petits espaces, en cœur de village de préférence, de type tiers lieux.

## Orientation 2 – Développer l'économie et les emplois de demain

Ainsi, l'orientation « DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS DE DEMAIN » est articulée autour de deux axes et quatre fiches mesures :

### 2- Développer l'économie et les emplois de demain :

- Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire :
  - 2-1 - Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire
  - 2-2 - Anticiper le renouvellement des compétences du territoire
- Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire :
  - 2-3 - Développer des filières locales, durables et innovantes
  - 2-4 - Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux nouveaux besoins des entreprises

### Orientation 3 – Promouvoir un tourisme durable et inclusif

La Lozère compte près d'1 million de nuitées touristiques, dont 80% d'entre elles correspondent à une clientèle nationale. Grâce à la variété de ses paysages de moyenne montagne, à la fois préservés et mis en valeur par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère est un **territoire propice aux sports de pleine nature** et au développement **d'un tourisme durable et de qualité**.

Le territoire cible particulièrement les touristes **séjournant en famille** ou entre amis, en mettant en avant des sites emblématiques comme le Point Sublime (Gorges du Tarn), de nombreux circuits de randonnées à pied, la pratique de l'escalade, la baignade ou encore le ski dans les stations de l'Aubrac et de la Margeride. Le développement des activités de pleine nature a été reconnu pour la partie ouest du Pays par la création d'un Pôle de Pleine Nature, porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac. Le développement des activités de pleine Nature passera par la valorisation et l'amplification **des démarches menées en matière d'éco-tourisme**. Il s'agit là d'un défi pour les années à venir.

Le Pays du Gévaudan-Lozère mise aussi sur **son offre patrimoniale**, avec les cités médiévales de Marvejols et du Malzieu-Ville, mais aussi Javols qui fut un site important de la période gallo-romaine.

**L'offre gastronomique** est aussi présente, et relayée sur les marchés hebdomadaires locaux, les boutiques de nombreux commerçants, et dans les tables des principaux bourgs du Pays (La Canourgue, le Massegros, Chanac, Nasbinals, Saint-Germain-du-Teil, Aumont-Aubrac, Marvejols, le Malzieu-ville, Saint-Alban-sur-Limagnole ou Saint Chély d'Apcher).

De nombreux **événements culturels et festivités** dynamisent la vie locale, sous forme de festivals (les Médiévales du Malzieu, Marve'loz Pop Festival à Marvejols, Détours du Monde à Chanac), foires et fêtes de villages (fête de la truffe à la Canourgue, foire d'Aumont-Aubrac) ou programmation annuelle (ciné-théâtre à Saint-Chély d'Apcher).

L'ambition politique est **de favoriser un développement durable en préservant la richesse des ressources naturelles**, qui sont également sources de développement économique au travers d'un tourisme de pleine nature, de randonnée et de découverte du patrimoine.

**La qualité est un facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique à forte valeur ajoutée**. Elle passe par des actions à plusieurs niveaux, tout particulièrement la montée en compétence des acteurs, l'optimisation et la qualification de l'offre d'hébergement. Sur la question de l'hébergement, Même si les gîtes et chambres d'hôtes semblent fonctionner, le manque de confort de ces derniers peut éloigner la clientèle, et peut donc être un frein à l'attractivité du territoire.

**Un des enjeux du territoire est aussi de rendre le tourisme plus inclusif, c'est à dire « accessible à tous »**. Est notamment visé le **public handicapé**, thématique pour laquelle il existe de nombreuses compétences sur le territoire.



## Orientation 3 – Promouvoir un tourisme durable et inclusif

Par ailleurs, compte tenu de la richesse de son offre, une politique de promotion, de communication et de commercialisation est nécessaire. Dans les mois et années à venir, cela passera par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Un accent particulier sera mis sur les nouvelles technologies comme la réalité augmentée ou la 3D mais aussi les outils interactifs.

Ainsi, l'orientation « **PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET INCLUSIF** » est articulée autour de deux axes et six fiches mesures :

### 3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif :

- Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons
  - 3-1 - Favoriser la montée en gamme du territoire
  - 3-2 - Renforcer le tourisme de pleine nature et l'itinérance
  - 3-3 - Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien-être
  - 3-4 - Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel
- Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics :
  - 3-5 - Développer un tourisme inclusif et solidaire
  - 3-6 - Promouvoir la Destination Pays du Gévaudan-Lozère

## Orientation 4 – Adapter l’habitat et l’urbanisme

On observe une **consommation foncière accélérée sur les communes du PETR du Gévaudan-Lozère** : entre 2009 et 2018, 1% du territoire a été artificialisé (moyenne nationale à 0,4%) soit 245,2 ha. Marvejols atteint 1,3% et Saint Chely 0,6%. Certaines communes ont artificialisé des sols à usages d’habitation, alors même qu’une perte d’habitants est constatée. Le foncier apparaît disponible en grande quantité et à faible coût. Au niveau réglementaire **67% des communes n’ont pas de document de planification** et la crainte de perdre la compétence en matière d’urbanisation est notable. Ce manque de documents d’urbanisme et d’une stratégie d’occupation des sols, limite la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles.

**A travers cette orientation, le territoire tend vers le développement d’une gestion économe de l’espace**, passant par la densification, le renouvellement urbain, la renaturation, le renforcement de l’armature territoriale avec la revitalisation des bourgs-centres.

Les maisons individuelles représentent 79% du parc de logements du PETR. Le taux de vacance représente près du double de la moyenne nationale (13% contre 6-7%), s’expliquant notamment par le grand nombre de résidences secondaires inoccupées (25%). 38% des logements ont été construits avant 1949 et selon les diagnostics de performance énergétique existants, 35% des résidences ont un niveau de performance de « mauvais à passable », et 17% « très dégradé ». Une mobilisation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique est en cours (PIG « Habiter Mieux »).

Les élus constatent une **inadaptation des logements** aux attentes des nouveaux arrivants préférant s’installer en périphérie. Ils font face, non sans mal, à un **paradoxe : d’un côté répondre aux attentes es nouveaux arrivants** à la recherche d’espace (avec un modèle pavillonnaire), mais d’un autre côté, **limiter la consommation foncière et favoriser la mutation d’habitat existant** dans les villages, notamment en cœur de bourg. Des actions de revitalisation ont déjà été engagée dans les communes Marvejols (2015) et La Canourgue (2017). Les programmes de l’Etat (Petites Villes de Demain) et de la Région Occitanie (Bourg Centre) permettent d’appréhender les communes concernées de manière globale, toutes thématiques confondues, et de mettre en place des stratégies coordonnées de revitalisation.

Un autre enjeu prend de l’importance sur le territoire : **celui de la politique de l’eau**. Le territoire est réputé pour la densité de son réseau hydrographique et la qualité écologique de ses zones humides (2 500km de cours d’eau, plusieurs lacs, etc.). Cependant, le changement climatique induit un risque de déficit hydrique importants (baisse des précipitation, hausse des températures, renforcement des épisodes de sécheresse et de gel), mettant en péril les activités et augmentant les conflits d’usage. On note que les capacités des stations de traitement et d’assainissement sont inadaptées aux objectifs de la politique d’accueil de nouvelles populations. Par ailleurs, les communautés de communes manquent d’informations concernant les ressources en eau et ne se sont pas encore approprié la compétence GEMAPI. **La structuration de la compétence GEMAPI à l’échelle du territoire et le développement de l’économie de la ressource en eau (récupération, aménagements, gestion) sont des enjeux majeurs pour favoriser la résilience au changement climatique.**

Ainsi, l’orientation « ADAPTER L’HABITAT ET L’URBANISME » est articulée autour de deux axes et quatre fiches mesures :

### 4- Adapter l’habitat et l’urbanisme :

- Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire :
  - 4-1 - Aménager le territoire par une politique d’urbanisme concertée
  - 4-2 - Préserver et anticiper la ressource en eau
- Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier :
  - 4-3 - Adapter l’offre de logements pour favoriser le maintien et l’accueil de nouvelles populations
  - 4-4 - Renforcer l’attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

## Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l’avenir

Cette orientation reprend les axes du Contrat de Transition Ecologique, signé le 20 Février 2020. Elle s’appuie sur la conviction que la **transition écologique a besoin d’être accompagnée**, non seulement d’un point de vue technique, mais aussi (et surtout) d’un point de vue sociétal et culturel. Des **thèmes forts émergent du projet de territoire** et s’inscrivent dans une démarche forte de transition écologique.

**Le thème des énergies** : Les populations du Gévaudan consomment en moyenne 27,1 MWH/habitant contre 21,2 en Occitanie. Par ailleurs, on observe une forte dépendance du territoire aux énergies fossiles malgré une production locale d’énergies renouvelables en plein développement. Les énergies renouvelables présentes sur le territoire sont le micro-hydroélectrique (sous-exploité), le solaire (peu développé), le bois énergie, l’éolien. L’hydroélectricité y est fortement développée et la biomasse présente un potentiel de développement susceptible de favoriser l’émergence de nouvelles activités économiques. Le territoire dispose de ressources lui permettant de renforcer sa production d’énergie renouvelables (eau, bois, déchets, agricoles, etc.).

**Le thème de la valorisation des ressources naturelles, avec une filière très spécifique en gestation, celle des Plante à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), avec l’émergence d’une filière Plantes et Santé.** En effet le PETR a la particularité de compter sur son territoire trois entreprises de transformation, qui ont émis le souhait de relocaliser une partie de leurs achats mais se heurtent à l’absence de production locale, très marginale à ce jour. L’objectif désormais est de structurer l’aval de cette filière.

**L’adaptation de l’agriculture au changement climatique.** L’agriculture est un secteur d’activité très fortement représenté sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère. Les principales productions du territoire, tournées vers l’élevage bovin et ovin, sont le plus souvent engagées dans des démarches de qualité (AOP Roquefort, Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac, IGP Fleur d’Aubrac, AOP Laguiole, Marque Elovel pour les agneaux...). Ces démarches vertueuses ont permis également la reconnaissance de la qualité environnementale et paysagère du territoire, avec le label UNESCO au titre de l’agro-pastoralisme, de nombreuses zones classées Natura 2000 ainsi que la reconnaissance en 2018 du Parc Naturel Régional de l’Aubrac. Malgré cette reconnaissance et ces démarches de qualité, l’agriculture locale est aujourd’hui fragilisée et doit faire face à plusieurs enjeux pour son avenir, dont celui de l’adaptation au changement climatique. La réponse à cet enjeu passera par des solutions technologiques, certes, mais aussi par un changement profond de certains modes de productions et de distribution.

**Le thème des mobilités durables** : L’attractivité économique du PETR du Gévaudan-Lozère repose aussi sur l’accessibilité du territoire et les mobilités internes pour les entreprises, les actifs et les habitants. Sur ce territoire, la voiture est le mode de déplacement de 80% des actifs. Moins se déplacer, avoir plus de choix dans les modes de transport, limiter les dépenses énergétiques et les rejets sont autant d’objectif à travailler au sein d’une stratégie de mobilité partagée et mise en œuvre a minima à l’échelle du PETR. Au-delà de l’enjeu environnemental, le travail sur les mobilités relève aussi d’un enjeu social, avec un risque d’isolement économique et social de certaines personnes peu ou pas mobiles.

Enfin, car il s’agit de la richesse première du territoire, cette orientation vise à agir sur **préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**.

## Orientation 5 – Faire de la transition écologique un levier pour l’avenir

Ainsi, l’orientation « FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER POUR L’AVENIR » est articulée autour de trois axes et cinq fiches mesures :

### 5- Faire de la transition écologique un levier pour l’avenir :

- Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières :
  - 5-1 - Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
  - 5-2 - Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé
  - 5-3 - Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux
- Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives :
  - 5-4 - Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles
- Axe 11 - Préserver les ressources naturelles :
  - 5-5 - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PAYS DU  
GÉVAUDAN**  
LOZÈRE

## **Annexe III – Tableau de synthèse des mesures**

## Tableau de synthèse des mesures du C2RTE du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Orientation	Axes	N°	Mesures
<b>Orientation 1: Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire</b>	Axe 1 - Favoriser le renouvellement démographique du territoire	<b>1-1</b>	<b>Poursuivre l'accueil de nouvelles populations</b>
		1-2	Favoriser l'attractivité du territoire pour la jeunesse
	Axe 2 - Développer un cadre de vie qualitatif et attractif	1-3	Maintenir et adapter l'offre de services aux habitants
		<b>1-4</b>	<b>Développer une politique de santé solidaire et innovante</b>
		1-5	Lutter contre l'isolement des plus fragiles
		<b>1-6</b>	<b>Favoriser le vivre ensemble</b>
<b>Orientation 2 : Développer l'économie et les emplois de demain</b>	Axe 3 - Favoriser le renouvellement de la population active du territoire	2-1	Accompagner la transmission-reprise des entreprises du territoire
		<b>2-2</b>	<b>Anticiper le renouvellement des compétences du territoire</b>
	Axe 4 - Renforcer l'attractivité économique du territoire	2-3	Développer des filières locales, durables et innovantes
		<b>2-4</b>	<b>Adapter l'offre d'immobilier d'entreprises aux nouveaux besoins des entreprises</b>
<b>Orientation 3 : Promouvoir un tourisme durable et inclusif</b>	Axe 5 - Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons	<b>3-1</b>	<b>Favoriser la montée en gamme du territoire</b>
		3-2	Renforcer le tourisme de pleine nature et l'itinérance
		3-3	Promouvoir un tourisme de ressourcement et de bien-être
		3-4	Développer un tourisme culturel, patrimonial et industriel
	Axe 6 - Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics	<b>3-5</b>	<b>Développer un tourisme inclusif et solidaire</b>
		3-6	Promouvoir la Destination Pays du Gévaudan-Lozère
<b>Orientation 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme</b>	Axe 7 - Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire	<b>4-1</b>	<b>Aménager le territoire par une politique d'urbanisme concertée</b>
		4-2	Préserver et anticiper la ressource en eau
	Axe 8 - Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier	4-3	Adapter l'offre de logements pour favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles populations
		<b>4-4</b>	<b>Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population</b>
<b>Orientation 5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir</b>	Axe 9 - Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières	<b>5-1</b>	<b>Favoriser la production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance aux énergies fossiles</b>
		<b>5-2</b>	<b>Favoriser l'émergence et le développement d'une filière Plantes et santé</b>
		<b>5-3</b>	<b>Favoriser la résilience de l'agriculture aux changements climatiques et sociétaux</b>
	Axe 10 - favoriser des mobilités durables et inclusives	<b>5-4</b>	<b>Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolement des publics fragiles</b>
	Axe 11 - Préserver les ressources naturelles	5-5	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles et paysagères



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PAYS DU  
GÉVAUDAN**  
LOZÈRE

## **Annexe IV – Fiches mesures**



## C2RTE PETR DU PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire

AXE 1 : Favoriser le renouvellement démographique du territoire

Fiche MESURE 1-1 : Poursuivre l'accueil de nouvelles populations

### **PRESENTATION DE LA MESURE EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : Favoriser le renouvellement démographique du territoire**

#### **- Contexte général :**

*Au dernier recensement INSEE (daté de 2018), le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère comptait 33 351 habitants soit 43% de la population lozérienne. Près d'un tiers des habitants résident sur les communes de Marvejols (4 667 habitants) et Saint Chély d'Apcher (4 183 habitants), respectivement 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> villes de Lozère. Les communes de Peyre en Aubrac et de La Canourgue arrivent en seconde position avec respectivement 2 287 habitants et 2 146 habitants. Les ménages actuellement installés sont constitués à 39% de personnes seules, 30% de couples sans enfant, 25% de couples avec enfant(s) et 6% de familles monoparentales*

*Depuis 2010, force est de constater que l'évolution de la population est en baisse avec 525 habitants en moins sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère.*

*Ce constat est dû à un solde naturel négatif non compensé par le solde migratoire positif.*

*Le phénomène de vieillissement de la population devrait quant à lui s'accroître dans les années à venir car la tranche d'âge actuellement majoritaire est celle des 45 à 59 ans.*

*Dans une dizaine d'années, le territoire du PETR concentrera ainsi une part très importante de personnes retraitées, impactant de ce fait, tous les secteurs d'activités (commerce et artisanat, agriculture, santé etc.)*

*Ces constats confirment qu'accueillir de nouvelles populations est un enjeu majeur.*

*De plus, des disparités territoriales en termes d'évolution et de localisation de la population sont constatées. De manière générale, la dichotomie Nord/Sud est bien marquée avec des pertes de population significatives sur les communes de la Margeride (nord), tandis que les communes des avant-Causses et de la vallée du Lot maintiennent une évolution positive. Les communes situées le long des principaux axes de communication (A75, RN88) demeurent attractives.*

*De ce fait, afin de maintenir l'équilibre démographique et la vie sur son territoire, le PETR s'est engagé depuis 2011 dans une politique d'accueil et maintien des populations en répondant aux appels à projets du Massif Central. A chaque nouvelle candidature, un plan d'actions complet est élaboré. Celui-ci prend en compte toutes les thématiques liées à l'attractivité : le logement et l'habitat, l'emploi et l'activité, les services à la population et aux entreprises, la qualité de vie, la culture et les loisirs. Pour mener à bien ce plan d'actions, le PETR du Gévaudan travaille en partenariat avec de nombreux acteurs (Département de la Lozère, chambres consulaires, pôle emploi, ADIL, AIRDIE, SAFER etc).*

*Le bilan dernièrement réalisé dans le cadre de la mission accueil montre que cette politique porte ses fruits puisque 126 ménages soit 302 personnes ont été accompagnés dans leurs installations sur le territoire du PETR depuis le 1<sup>er</sup> appel à projet.*

*Le nombre d'installations est en forte augmentation sur les deux derniers appels (2015-2018 et 2018-2021) qui comptabilisent près de 88% des personnes installées depuis 2011.*

*La grande majorité des adultes installés sont des actifs, leur installation est donc primordiale pour le maintien des services à la population et l'économie locale.*

*Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère envisage de poursuivre cette politique d'accueil en répondant au prochain appel à projet (AAP) et en continuant à travailler en partenariat avec un réseau d'acteurs (partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie notamment).*

#### **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la Transition écologique :

- Garantir l'utilisation raisonnée de l'espace, limiter l'étalement urbain, la consommation foncière
- Proposer une offre en logement peu consommatrice en énergie
- Développer les alternatives à la voiture individuelle et à l'autosolisme en favorisant de nouvelles formes de mobilités (cf fiche mobilité)

-Favoriser les nouvelles pratiques, équipements, dispositifs permettant de diminuer les émissions de GES

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Contrebalancer le solde naturel négatif par un solde migratoire positif
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes
- Tendre vers un rééquilibrage démographique et spatial
- Maintenir le cadre de vie des habitants (paysage, patrimoine)
- Maintenir et améliorer l'offre en services à la population et commerces de proximité
- Renforcer l'offre de santé
- Proposer une offre de logement en adéquation avec les aspirations actuelles et adaptée à tout type de profils

Du point de vue du développement économique :

- Favoriser le renouvellement des compétences du territoire
- Accompagner les reprises d'activité pour lutter contre le déclin économique
- Accompagner le développement de nouvelles activités, filières
- Proposer des opportunités professionnelles (locaux/terrains) à l'installation

**Contenu de l'action :**

- Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets sur les volets projets de vie et professionnel (Exemple : AAP accueil et maintien de nouvelles populations, travail en partenariat avec les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie, session d'accueil, formation accompagnement ADEFPAT etc.)
- Soutenir les actions de prospection de candidats à l'installation (Exemple : actions de prospection des publics étudiants, professionnels de santé, salariés, repreneurs etc.)
- Accompagner les élus et acteurs locaux dans leurs démarches de redynamisation de centres-bourgs (Exemples : dispositif « bourgs-centre » de la région Occitanie, Petites Villes de Demain de l'Etat, démarche « Commune nouvelle vie » etc.)
- Poursuivre la sensibilisation des élus à l'accueil de nouvelles populations, encourager les actions et les dispositifs permettant la remontée des offres d'accueil locales, la création de nouvelles offres (mobilité, services, santé, loisirs, habitat, cadre de vie, activité/emploi, vie locale etc.), l'émergence de projets (Exemple : dispositif Commune Nouvelle Vie, élaboration de diagnostic de territoire ou thématique, de plans d'actions, ateliers de pays etc.)
- Développer, diversifier l'offre de logement et soutenir les projets visant à adapter l'offre aux différents publics : étudiants, saisonniers, couples avec ou sans enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap (Exemple : recensement de l'état d'occupation du bâti, création de logements intergénérationnels, logements passerelles, réunion d'information publique de sensibilisation des propriétaires de biens immobiliers etc.)
- Diversifier l'offre en formation et en loisirs à destination des jeunes (Exemple : politique jeunesse départementale)
- Soutenir les actions pour le maintien des activités et le développement de nouvelles compétences (Exemple : soutien à la transmission-reprise d'activité, accompagnement à l'émergence de filière, activités de niches etc.)
- Soutenir les réflexions prospectives sur les emplois de demain et les actions visant à améliorer l'attractivité des offres d'emplois actuelles (exemples : étude prospective, dispositif de mutualisation de postes etc.)
- Favoriser la création d'outils de sensibilisation, de promotion et de communication sur la Lozère, sur les territoires de projets (PETR, communes) et leurs potentiels d'accueil (Exemple : vidéos, site internet, jeu de société, campagne de publicité etc.)

**Acteurs à mobiliser :**Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région Occitanie et AURA (la région AURA sera Autorité de gestion pour le prochain AAP)
- Département
- Europe
- EPCI

Partenaires Techniques potentiels

- Etat
- Région
- Département
- PNR Aubrac
- EPCI
- Communes
- Les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie
- ADEFPAT
- Offices de tourisme
- France Services
- Tissu associatif
- Entreprises

**- Localisations spécifiques éventuelles :**

Echelle du PETR

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période :**  
2022-2026

**• Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions techniques pour l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations »
- Nombre de réunions de la commission accueil
- Nombre de réunions organisées pour la démarche « Comm'une nouvelle vie »
- Nombre de comités de pilotage sur les politiques d'accueil

## C2RTE PETR DU PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

ORIENTATION STRATEGIQUE : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE PAR UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET SOLIDAIRE

AXE 2 : Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

Fiche ACTION N° 1-4 : Développer une politique de santé innovante et adaptée aux enjeux du vieillissement démographique

### ❖ **PRESENTATION DE L'ACTION N°1-4 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :** **« Développer un cadre de vie qualitatif et attractif »**

#### • **Contexte général :**

*L'offre de santé d'un territoire fait partie des critères prioritaires d'installation ou de maintien des habitants sur un territoire. A ce titre, le PETR bénéficie d'une offre légèrement en deçà de la moyenne nationale (6.9 pour 10 000 habitants, pour 8.8 au niveau national) et il est nécessaire d'anticiper à la fois le vieillissement des praticiens en place et le vieillissement de la population du territoire (21% de la population est âgée de 45 à 59 ans). Les temps d'accès à certains services de santé sont également un critère à prendre en compte en termes de mobilité, pour une population plus rurale et vieillissante.*

*De plus le territoire du Gévaudan-Lozère est confronté à une forte concurrence entre territoires en matière d'attractivité médicale. Les changements de pratiques chez les praticiens sont également un facteur à prendre en compte (féminisation des métiers de la santé, choix de temps partiel, travail en collectif, souhait de limiter les gardes et les tâches administratives...).*

*La politique départementale d'attractivité médicale et la création de Maisons de Santé par certaines collectivités locales constituent un début de réponse à cette problématique ; toutefois au regard de l'âge moyen des praticiens en exercice, d'autres réponses sont à imaginer pour attirer de futurs médecins sur le territoire.*

#### **Objectifs de la mesure :**

##### Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Assurer l'accès à la santé pour tous et toutes
- A minima maintien du nombre de praticiens actuels
- Installation de spécialistes (gynécologie, ophtalmologie...)
- Développement d'équipements mutualisés dans les bassins de vie encore dépourvus (Maisons de santé, services administratifs)
- Favoriser la coordination des soins à l'échelle des bassins de vie
- Favoriser la prévention (campagnes de dépistage, ...)
- Développement de recherche/action sur de nouvelles pratiques préventives ou non médicamenteuses
- Encourager le maintien à domicile

##### Du point de vue du Développement économique:

- Accueillir, accompagner et aider les infirmières à s'installer (maison de santé)
- Faciliter l'installation et donc l'accès aux pharmacies
- Développer de nouvelles filières sur les interventions non médicamenteuses

##### Du point de vue de la Transition Ecologique:

- Développement de nouveaux outils de non-mobilité (télémédecine, téléconsultations, bus itinérants...)
- Mutualiser les équipements pour limiter la consommation de foncier

#### • **Contenu de l'action :**

- Réaliser un état des lieux précis de la démographie médicale du territoire et de son évolution à 5 ans

- Engager une réflexion territoriale sur l'attractivité médicale en développant une vision coordonnée et pluri-professionnelle de l'amont au suivi post-soins (contrat local de santé...)
- Favoriser l'accueil de nouveaux praticiens sur le territoire par une offre d'accueil qualifiée : stage, accès au logement, présentation du territoire et de ses services...
- Favoriser la création ou le développement de Maisons de santé pluri-professionnelles, Maisons médicales et d'équipements favorisant l'organisation collective des soins
- Favoriser la création ou le développement de services mutualisés à destination des praticiens (services administratifs, guichets uniques...)
- Développer de nouvelles pratiques préventives permettant d'agir à l'amont de l'accès aux soins : téléconsultations, bus de prévention ou dispositifs itinérants, formations d'autres personnels pour des pré-diagnosics
- Favoriser le développement de la recherche sur de nouvelles pratiques autour des interventions non médicamenteuses (phyto-thérapie...)
- Favoriser de nouveaux outils d'assistance aux praticiens : télémédecine, robotisation de la préparation des médicaments...
- Favoriser la coordination du suivi post- soins (réseau des professionnels de santé et des services sociaux, CCAS...)

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Agence régionale de santé
- Etat
- Europe notamment via le FEADER et son programme LEADER & le FSE
- Région notamment sur le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
- Département notamment pour les politiques d'accueil de praticiens
- EPCI/Mairie notamment sur l'aide financière incitative pour les étudiants en médecine faisant leur stage dans le territoire hôte
- Banque des Territoires notamment sur le Service à la santé, le social et le vieillissement
- MSA notamment par l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)
- CARSAT notamment avec le service prévention
- Conférence des Financeurs notamment sur le Plan d'Aide à l'Investissement
- Fondation de France notamment sur l'appel à projet Santé et Environnement
- Fondation Banque Populaire Occitanie notamment sur l'aide aux associations médico-sociales

Partenaires Techniques potentiels

- Etat notamment sur l'aide technique pour l'autonomie des personnes (+ANCT+Banque des Territoires)
- ARS
- Région
- Département notamment sur les consultations médicales gratuites
- PNR Aubrac notamment sur la mobilité et l'accès aux soins (projet en construction)
- EPCI notamment sur l'aide technique pour l'autonomie des personnes (en lien avec l'Etat)
- Les acteurs de la prévention (tissu associatif + économique), notamment tous ceux qui traitent de l'addiction.

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

Exemples possibles :

- Ensemble du territoire concerné

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

- **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de projets proposés sur le territoire
- Nombre d'études et schémas réalisés
- Nombre de journées d'animation

## C2RTE PETR DU PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

ORIENTATION STRATEGIQUE : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE PAR UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET SOLIDAIRE

AXE 2 : Développer un cadre de vie qualitatif et attractif

Fiche ACTION N° 1-6 : Favoriser le vivre ensemble

### ❖ **PRESENTATION DE L'ACTION N°1-6 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : « Développer un cadre de vie qualitatif et attractif »**

#### • **Contexte général :**

*L'attractivité du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'appuie sur son offre de services à la population mais aussi son tissu associatif et son offre culturelle, sportive et de loisirs.*

*Le diagnostic territorial a identifié un tissu associatif dense avec une forte participation des habitants aux activités proposées : ainsi la population compte 27 licenciés pour 100 habitants, un des taux les plus importants en France.*

*L'offre culturelle et sportive est en effet très riche avec de nombreuses propositions d'activités, qu'elles soient régulières (sports intérieur, foyers ruraux...) ou événementielles (Festival Détours du Monde, Marveloz pop Festival, les Médiévaux du Malzieu, le semi-Marathon Marvejols-Mende...). De nombreux équipements ont été construits par les collectivités pour les accueillir : équipements sportifs, maisons des associations...*

*Cette offre favorise l'installation de nouvelles populations en raison des activités proposées mais aussi l'intégration des nouveaux venus dans les associations locales. L'engagement citoyen et caritatif est un marqueur important du territoire avec des associations comme Emmaüs ou le Secours catholique, les Restos du cœur, qui mobilisent chaque année des dizaines de bénévoles pour venir en aide aux personnes les plus en difficulté.*

*Toutefois cette force est fragilisée par le vieillissement des bénévoles, souvent retraités, et le manque de moyens de ces associations, qui reposent sur les bonnes volontés individuelles. L'absence d'animation professionnelle et la lourdeur de certaines tâches administratives peuvent conduire au désengagement des bénévoles et à la disparition de certaines associations.*

*Si l'offre de loisirs est riche, les adolescents et les jeunes adultes font part d'un manque d'activités qui leur sont dédiées et surtout d'un manque de lieux pour accueillir leurs projets. L'accès à ces activités est également un frein pour celles et ceux qui n'ont pas de voiture individuelle.*

*Valoriser cette dynamique associative et sociale est un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis de nouvelles populations et de jeunes qui tendent à le quitter pour rejoindre de grands centres urbains.*

#### **Objectifs de la mesure :**

##### Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale et intergénérationnelle
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire
- Donner envie de s'installer/rester sur le territoire
- Favoriser la solidarité avec les personnes les plus précaires

##### Du point de vue économique :

- Encourager l'installation de nouveaux actifs par la dynamique associative et culturelle
- Développer la professionnalisation de certaines activités

##### Du point de vue de la transition écologique

- Développer l'accès aux activités du territoire par une offre de mobilité adaptée
- Développer de nouvelles offres éco-compatibles (festivals, activités de pleine nature et jeune public...)

○ **Contenu de l'action :**

- Soutenir la réalisation de nouveaux lieux favorisant la mixité sociale et l'inclusion des personnes précaires et/ou en situation de handicap : maisons des associations, équipements culturels et sportifs, équipements et matériel adapté (activités de pleine nature adaptées, activités culturelles...)
- Favoriser la reconversion d'espaces vacants en centre-bourgs pour accueillir des activités associatives, culturelles ou caritatives
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle par des lieux hybrides : cafés culturels, tiers-lieux...
- Développer une offre culturelle itinérante à la rencontre des publics les plus éloignés : résidences artistiques hors les murs, avec des publics en situation de handicap, en EHPAD, milieu scolaire ou milieu hospitalier, salles socio-culturelles, tiers-lieux...
- Valoriser l'offre patrimoniale par sa réappropriation citoyenne : diagnostic participatif, escape game, applications numériques...
- Développer une offre d'activité à destination des plus jeunes : spectacles jeunes publics, activités de sensibilisation à l'environnement, Maisons des Jeunes et de la Culture, cafés culturels/associatifs, médiathèques, équipements numériques...
- Favoriser l'accès à l'offre associative par une offre de mobilité adaptée : incitation au covoiturage pour les spectacles, transports collectifs, développement de mobilités douces dans les centre-bourgs, ateliers vélos, transports à la demande pour les jeunes, TUS...
- Favoriser l'accès numérique à l'offre du territoire : visio-spectacles, ateliers participatifs, accompagnement à l'usage numérique...
- Favoriser la mutualisation de moyens entre associations : Maisons des associations, mise à disposition de personnels et moyens techniques (parc départemental...), animations professionnelles, aides à la communication...
- Favoriser la professionnalisation du secteur associatif : groupements d'employeurs, aide à l'administration, guichets uniques, salons des métiers
- Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire et des entreprises à impact social : accompagnement des porteurs de projets, orientation vers les réseaux professionnels, aides à l'innovation, pépinières ou coopérative d'activités et d'emplois, tiers lieux...

● **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers Potentiels

- Etat notamment sur les aides aux équipements publics et la mobilité
- Région / Europe notamment sur l'aide à la vie associative et l'innovation, les tiers-lieux, les Maisons des associations
- Département notamment sur l'aide à la vie associative, les solidarités territoriales, la politique jeunesse
- PNR Aubrac pour les lieux culturels décentralisés et les mobilités
- EPCI notamment sur la politique jeunesse, les équipements mutualisés
- Banque des Territoires notamment sur les infrastructures numériques
- ....

Partenaires Techniques Potentiels

- Etat notamment sur les équipements
- Région / Europe notamment sur l'aide à l'innovation, les Maisons des associations, les équipements culturels et sportifs, l'aide aux festivals...
- Département notamment sur l'aide aux associations et la culture, les solidarités, l'aide à la jeunesse et petite enfance
- PNRA notamment sur la programmation culturelle
- EPCI notamment sur les équipements, l'accueil jeunesse



- ADEFPAT pour la coordination du DLA de Lozère et l'aide à la professionnalisation des associations
- **Localisations spécifiques éventuelles :**
  - ensemble du territoire concerné
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026**

**Indicateurs de suivi :**

- **Nombre de réunions techniques organisées avec les collectivités locales et les partenaires**
- **Nombre de comités de pilotage organisés**
- **Nombre de journées d'animation dédiées**

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION N°2-2 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :**  
« Favoriser le renouvellement de la population active du territoire »

• **Contexte général :**

*Le PETR du Gévaudan-Lozère sera confronté dans les dix prochaines années à un enjeu majeur, celui du renouvellement démographique de la population de son territoire, qui concerne en tout premier lieu son développement économique. Si le sujet du remplacement des chefs d'entreprise est questionné et anticipé depuis plusieurs années avec la mobilisation de nombreux partenaires, la question des départs en retraite des salariés est aussi un défi à relever, non seulement pour le maintien des emplois du territoire mais aussi la transmission des savoir-faire dans certains métiers.*

*A cette question démographique s'ajoute celle de l'évolution des compétences indispensables au développement des entreprises locales : les métiers, même traditionnels, sont amenés à changer pour anticiper les changements technologiques et les nouvelles demandes des consommateurs. Or certaines de ces compétences sont parfois manquantes sur notre territoire, et nos entreprises sont confrontées à des difficultés récurrentes de recrutements sur des profils qualifiés ou, à l'inverse, sur des métiers parfois considérés comme peu attractifs.*

*Le renouvellement ou la création de ces emplois sont une opportunité à saisir pour notre territoire et son avenir économique, à condition d'anticiper dès aujourd'hui ces changements pour attirer ces futures compétences sur le territoire du PETR.*

**Objectifs de la mesure :**

Du point de vue économique :

- Anticiper le nombre de départs en retraite prévus sur le territoire à 5 ans
- Maintenir (a minima) le même nombre d'emplois sur le territoire
- Identifier les secteurs en tensions
- Disposer de leviers pour mieux orienter les publics en formation vers les secteurs en besoin de main d'œuvre
- Améliorer la connaissance des offres d'emplois et leur attractivité auprès des jeunes natifs du territoire en fin de formation
- Favoriser l'installation durable de profils qualifiés
- Accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins et les évolutions à prévoir
- Améliorer la connaissance des ressources humaines pour les chefs d'entreprise

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Améliorer l'intégration professionnelle des personnes faiblement qualifiées par la formation, l'apprentissage, le parrainage...
- Favoriser un accompagnement global de la recherche d'emploi (incluant les mobilités, le logement...)
- Valoriser la transmission de savoirs entre les générations
- Favoriser l'égalité femmes-hommes par une réflexion appropriée autour des obstacles à l'insertion professionnelle (orientations vers les filières, mobilités, garde d'enfants, formation continue...)

Du point de vue de la transition écologique :

- Favoriser la création d'emplois et les reconversions professionnelles vers des secteurs durables (énergies renouvelables, isolation des bâtiments, métiers de l'environnement et de la gestion des risques, circuits alimentaires de proximité, métiers des transports...)
- Limiter les besoins en déplacements et donc le bilan carbone du territoire par des offres d'emplois mieux réparties ou accessibles à distance (télétravail...)

● **Contenu de l'action :**

- Favoriser l'anticipation des besoins en main d'œuvre du territoire par une meilleure connaissance des évolutions sectorielles dans les 5 prochaines années (analyse de la population salariée par âge, analyse par grands secteurs de production, enquête auprès des entreprises...)
- Favoriser la connaissance des dispositifs d'accompagnement existants (actions de communication, ateliers thématiques...)
- Soutenir les entreprises dans l'adaptation de leurs besoins en main d'œuvre (plan d'accompagnement des entreprises, aides régionales, contrats innovation...)
- Développer une culture « RH » au sein des chefs d'entreprises du territoire (formations, ateliers, benchmarking...)
- Améliorer la connaissance par les entreprises des outils et réseaux de prospection de profils qualifiés (communication, réseau des accompagnants à la recherche d'emploi, formations...)
- Favoriser la transmission des savoir-faire entre les générations (parrainage...)
- Développer les possibilités de mutualisation entre entreprises ou secteurs (groupements d'employeurs, services aux entreprises, plateformes...)
- Renforcer l'attractivité des entreprises du territoire auprès des jeunes en formation (journée Portes ouvertes, outils de communication...)
- Favoriser la connaissance du territoire et de son offre de services auprès des publics en formation
- Développer/renforcer une offre de formations adaptée aux principaux secteurs d'activité du territoire (médico-social, agro-alimentaire, filière bois, tourisme...)
- Développer une nouvelle offre de formation tournée vers les filières innovantes du territoire (filiale Plantes et santé, énergies renouvelables, numérique...)
- Améliorer l'accès à la formation par une prise en compte globale des besoins (aides à la mobilité, accès au logement...)
- Favoriser l'évolution des compétences aux différents âges de la vie active (adaptation aux évolutions technologiques, reconversion professionnelle...)
- Renforcer la promotion des offres d'emplois du territoire à l'extérieur du Département de la Lozère (outils de communication, actions de promotion – salons des entreprises..., actions du réseau Lozère Nouvelle Vie...)

● **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région Occitanie- Pyrénées- Méditerranée
- Europe (FSE, programme Leader)
- Département de la Lozère
- EPCI (aides à l'immobilier d'entreprise, animation économique, zones d'activité)

Partenaires Techniques potentiels

- Etat (DIRECTE, Pôle emploi, Mission locale, Education nationale...)
- Région (Ad'occ et différentes agences de développement)
- Europe : Groupe d'Action Locale Leader
- Département : réseau Lozère Nouvelle Vie
- EPCI (agent de développement économique, managers de commerce, PVD...)
- Comité départemental de Tourisme et OTI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- PNR Aubrac (création de filières, tourisme)
- Réseaux d'entreprises (syndicats professionnels...)

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- ensemble du territoire concerné
- Actions extra-départementales (benchmarking, actions de promotion, salons professionnels...)

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

- Phase d'étude en 2022-2023 puis premières actions 2024-2026

- ❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

[Quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)]

- Nombre de réunions techniques organisées sur le territoire du PETR
- Nombre de comités de pilotage
- Nombre de journées d'animation dédiées à l'étude et à la mise en place des actions

- ❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHEMAS STRATEGIQUES :**

- Projet de territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- Programme Leader du GAL du Gévaudan-Lozère « *Accroître l'attractivité et l'économie du Pays du Gévaudan-Lozère pour maintenir et développer sa population* »
- SCOT du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- Politiques d'accueil du Département de la Lozère
- Programme opérationnel FEDER-Massif central « Relever le défi démographique »
- Région Occitanie – pacte régional d'investissement dans les compétences
- SRDDEI Région Occitanie
- SRADDET Occitanie 2040 : défis de l'accueil et des interdépendances territoriales
- Etat France Relance 2030

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION N°2-4 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :  
« Renforcer l'attractivité économique du territoire »**

• **Contexte général :**

*Situé le long de l'A75, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère bénéficie de l'implantation de plusieurs zones d'activités réparties sur les 4 Communautés de communes. Ces zones ont ainsi accueilli de nombreuses entreprises et offrent encore de nombreux potentiels notamment pour l'agro-alimentaire ou des activités à hautes valeurs environnementales (zone HQE de la Tieule).*

*Toutefois ce potentiel n'est pas réparti de la même manière selon les zones, certaines étant déjà à saturation tandis que d'autres peinent à trouver preneurs pour leurs lots ; l'évolution du contexte réglementaire en matière de consommation de foncier incite également à réfléchir à une optimisation des parcelles existantes et à la reconversion du bâti existant. Ces zones d'activités souffrent également d'un déficit de connexion avec les centre-bourgs, nécessitant l'usage de véhicules individuels pour celles et ceux qui y travaillent. Le coût énergétique des bâtiments, souvent peu ou mal isolés, sera aussi un poids pour les entreprises dans les prochaines années, alors qu'elles devront aussi faire face à l'augmentation des prix des carburants pour leurs fournitures et l'expédition de leurs productions.*

*Parallèlement les centre-bourgs sont confrontés à une vacance commerciale forte (26% à Marvejols). Les besoins des activités tertiaires sont insuffisamment pris en compte, incitant les entreprises à reconverter en bureaux des locaux d'habitations.*

*De nouvelles formes d'immobilier d'entreprises rencontrent désormais un vrai succès sur le territoire, avec l'exemple du rucher du Monastier (Bourgs-sur-Colagne) qui a permis d'accueillir plusieurs entreprises artisanales ou tertiaires dans des ateliers mutualisés en reconvertissant un ancien garage en centre-bourg. Des réflexions sont aussi en cours sur la reconversion d'anciennes friches industrielles (gares de Banassac et Aumont-Aubrac).*

*L'enjeu est désormais de parvenir à concilier le développement économique local avec une offre d'accueil dédiée aux entreprises avec la nécessité de parvenir à la sobriété foncière et de redynamiser les bourgs du Pays du Gévaudan-Lozère.*

**Objectifs de la mesure :**

Du point de vue économique :

- Favoriser l'accueil et le développement des entreprises locales
- Développer de nouvelles activités créatrices d'emplois
- Développer de nouvelles productions à haute valeur ajoutée pour le territoire : productions agricoles, filière bois, filière PPAM (huiles essentielles...)
- Favoriser la réduction des charges des entreprises par les économies d'énergie
- Encourager la reconversion d'anciens locaux vacants notamment en centre-bourg (vente murs et fonds de commerce)
- Favoriser le développement de nouvelles filières pour l'isolation thermique des bâtiments

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes à faible mobilité
- Développer des propositions d'emplois pour différents types de qualifications

Du point de vue de la transition écologique :

- Concilier développement économique et sobriété foncière
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments industriels ou artisanaux
- Concilier immobilier d'entreprises et mobilités douces
- Développer des bâtiments basse consommation ou passifs

- **Contenu de l'action :**

- Développer la connaissance des locaux existants disponibles pour favoriser leur reprise ou reconversion : état des lieux, base de données (à l'échelle des EPCI)
- Améliorer l'adéquation entre offre et demande par la mise en réseau des acteurs (EPCI, Lozère développement, Relance/octave, cellule accueil...)
- Encourager un usage concerté des besoins en foncier grâce aux outils de planification : SCOT, PLUi, PLU...
- Favoriser la reconversion des locaux vacants par des travaux adaptés : amélioration énergétique, production d'énergies renouvelables, division des lots
- Développer la construction de bâtiments modulables et/ou basse consommation/passifs
- Développer de nouvelles offres d'immobilier économique : tiers-lieux, locaux partagés, reconversion de friches industrielles
- Encourager le développement de nouvelles activités à haute valeur ajoutée : produits agricoles, filière bois, huiles essentielles/PPAM, réemploi et matériaux bio-sourcés pour l'isolation thermique...
- Encourager les opérations foncières visant à la reconversion de locaux commerciaux : préemption, regroupement, changements d'usages (bureaux...)
- Encourager l'implantation des entreprises au cœur des bourgs : tertiaires, reconversion d'ateliers, espaces partagés (tiers-lieux, coworking...)
- Favoriser les connexions entre centre-bourgs et zones d'activités économiques : mobilités douces, plans de déplacements, installation d'activités commerciales (food-trucks et restauration collective pour le déjeuner, activités sportives...)

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat (ateliers relais, Fonds Friches)
- Région Occitanie- Pyrénées- Méditerranée (aide à l'immobilier d'entreprises, AMI Friches, politiques Bourgs-centres)
- Europe (FSE, programme Leader)
- Département de la Lozère (convention avec les EPCI)
- EPCI (aides à l'immobilier d'entreprise, animation économique, zones d'activité, mobilités)

Partenaires Techniques potentiels

- Etat (DDT, Petites Villes de Demain...)
- Région (Ad'occ et différentes agences de développement)
- Europe : Groupe d'Action Locale Leader
- Département : Lozère développement, réseau Lozère Nouvelle Vie
- EPCI (agent de développement économique, managers de commerce, PVD...)
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture (agro-alimentaire, circuits-courts)
- PNR Aubrac (atlas des besoins en foncier, plan mobilité)
- Réseaux d'entreprises (syndicats professionnels...)

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

- ensemble du territoire concerné
- Zones d'activités
- Bourgs-centres/Petites villes de demain)

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**

○

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :  
[Quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)]
- Nombre de réunions techniques organisées sur le territoire du PETR
- Nombre de comités de pilotage
- Nombre de journées d'animation dédiées à l'étude et à la mise en place des actions

❖ **ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHEMAS STRATEGIQUES :**

- Projet de territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- Programme Leader du GAL du Gévaudan-Lozère « *Accroître l'attractivité et l'économie du Pays du Gévaudan-Lozère pour maintenir et développer sa population* »
- SCOT du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- Politiques d'accueil du Département de la Lozère
- Programme opérationnel FEDER-Massif central « Relever le défi démographique »
- Région Occitanie – pacte régional d'investissement dans les compétences
- SRDDEI Région Occitanie
- SRADDET Occitanie 2040 : défis de l'accueil et des interdépendances territoriales
- Etat France Relance 2030

## C2RTE PETR DU PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

### ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET INCLUSIF

#### AXE 5 : Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons

##### Fiche mesure N° 3-1 : Favoriser la montée en gamme du territoire

- **PRESENTATION DE L'ACTION EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :**  
**« Favoriser une offre qualitative, diversifiée et toutes saisons »**
- **Contexte général :**

*La Lozère compte près d'1 million de nuitées touristiques, dont 80% d'entre elles correspondent à une clientèle nationale. Grâce à la variété de ses paysages de moyenne montagne, à la fois préservés et mis en valeur par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère est un territoire propice aux sports de pleine nature et au développement d'un tourisme durable et de qualité.*

*Le territoire cible particulièrement les touristes séjournant en famille ou entre amis, en mettant en avant des sites emblématiques comme le Point Sublime (Gorges du Tarn), de nombreux circuits de randonnées à pied, la pratique de l'escalade, la baignade ou encore le ski dans les stations de l'Aubrac et de la Margeride. Le développement des activités de pleine nature a été reconnu pour la partie ouest du Pays par la création d'un Pôle de Pleine Nature, porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac.*

*La qualité est un facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique à forte valeur ajoutée. Elle passe par des actions à plusieurs niveaux, tout particulièrement la montée en compétence des acteurs, l'optimisation et la qualification de l'offre d'hébergement. Sur la question de l'hébergement, même si les gîtes et chambres d'hôtes semblent fonctionner, le manque de confort de ces derniers peut éloigner la clientèle, et peut donc être un frein à l'attractivité du territoire. Cet enjeu qualitatif se double d'un enjeu énergétique afin de développer une offre sur les 4 saisons. L'accessibilité de ces équipements, hébergements ou sites touristiques, doit aussi être mieux pris en compte pour renforcer l'accessibilité du territoire à tout public.*

#### **Objectifs de la mesure :**

##### Du point de vue économique :

- Augmenter la fréquentation touristique du territoire
- Diversifier l'offre touristique en termes d'activités proposées et de saisonnalité
- Favoriser la fréquentation du territoire par de nouvelles clientèles (clientèle de groupes, internationale...)
- Renforcer la notoriété du territoire par sa montée en gamme globale (équipements hébergements communication professionnalisation...)
- Développer la professionnalisation du secteur (montée en compétences, emplois...)

##### Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Développer différentes offres touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap, jeunes familles et seniors

##### Du point de vue de la transition écologique :

- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments par l'isolation
- Favoriser la rénovation des bâtiments anciens
- Développer l'éco-tourisme (activités de pleine nature, hébergement, mobilités...)

#### **Contenu de l'action :**

- Soutenir la montée en gamme des hébergements touristiques par une politique de labellisation : Gîtes de France ou équivalents (3 épis), Tourisme et Handicap, Ecotourisme



- Valoriser la rénovation de bâtis anciens et du patrimoine local à des fins de mise en tourisme
  - Valoriser l'offre touristique du territoire par l'obtention de labels : Grands Sites de France et Grands Sites Occitanie, Plus beaux Villages de France, Petites Cités de caractère...
  - Favoriser les synergies entre le secteur touristique et les autres activités économiques : emploi de matériaux locaux pour la rénovation, circuits-courts alimentaires, artisanat d'art, filière santé et bien-être...
  - Favoriser le développement des compétences locales par des outils collectifs : groupements d'employeurs, actions de formations, recherche action...
  - Favoriser l'accessibilité à l'offre touristique du territoire : mise en accessibilité des sites et bâtiments, outils numériques, animateurs spécialisés...
- **Acteurs à mobiliser :**
    - Offices de tourisme (valorisation de l'offre)
    - CDT (communication de l'offre et labellisations)
    - Lozère énergie (diagnostic énergétique et préconisations)

#### Partenaires Financiers potentiels

- Département de la Lozère
- Communautés de Communes
- PETR/groupe d'action Locale du Gévaudan-Lozère
- Région
- État

#### Partenaires Techniques potentiels

- PETR
- Département
- Offices de Tourisme
- EPCI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- PNRA
- Tissu économique
- Tissu associatif
- **Localisations spécifiques éventuelles : Territoire du Pays du Gévaudan-Lozère**
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
- Dès 2022 : financements de la Région du Département et des Communautés de Communes pour les hébergements touristiques
- De 2023 à 2026 intervention du programme Leader

#### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de journées d'animation dédiées à cette fiche mesure
- Nombre de réunions techniques
- Nombre de comités de pilotage

○ **PRESENTATION DE L'ACTION N°3-5 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :**  
**« Adapter l'offre touristique à de nouveaux publics »**

○ **Contexte général :**

*La question de l'accueil de personnes en situation de handicap est très présente dans l'histoire du Pays du Gévaudan-Lozère avec une très forte présence d'établissements médico-sociaux accueillant ces publics, qu'il s'agisse de handicap physique ou mental. Toutefois le développement d'une offre touristique adaptée à d'autres personnes en situation de handicap extérieures au territoire, ou à des familles souhaitant partager leur séjour en Lozère avec l'un de leur parent handicapé, reste finalement circonscrit à quelques établissements spécialisés (CEM de Montrodat par exemple).*

*Pourtant ces publics représentent une clientèle potentielle que la Lozère pourrait facilement attirer grâce à sa spécialisation. Au-delà du handicap, il s'agit également de s'ouvrir à différents publics « empêchés », car les aménagements pour les différents types de handicap favorisent aussi l'accès à d'autres publics (par exemple parents avec jeunes enfants en poussette, personnes vieillissantes ou accidentées temporairement, développement d'activités ludiques autour des 5 sens par exemple...) l'objectif n'est donc pas seulement de construire une offre spécifique aux personnes en situation de handicap, mais plutôt d'inclure dans la société l'ensemble des personnes rencontrant ponctuellement ou définitivement des difficultés d'accès à certains loisirs ou offres touristiques.*

*En 2020, un projet de coopération a été mené dans le cadre du programme Leader avec les GAL du Forez et de la Châtaigneraie limousine pour favoriser la création de séjours adaptés sous forme de pack incluant hébergement et activités de pleine nature. Le constat sur le territoire du Gévaudan-Lozère est que l'offre locale existe mais reste très spécialisée dans certains lieux et manque de coordination, limitant les possibilités de séjours pour ces personnes (par exemple hébergement spécialisé mais des lieux touristiques encore peu accessibles, peu d'activités proposées par des prestataires non spécialisés, vision du handicap encore très circonscrite au handicap moteur...) le dernier comité de pilotage a conclu à la nécessité de poursuivre cette démarche dans une vision de progression, afin d'améliorer non seulement les équipements mais surtout la manière de prendre en compte les personnes en situation de handicap par les prestataires touristiques et la communication sur cette offre.*

*Les offices de tourisme du territoire sont intéressés par cette démarche, qui pourrait constituer un marqueur territorial permettant d'accueillir de nouveaux publics et de développer l'activité économique et l'inclusion sociale.*

**Objectifs de la mesure :**

Du point de vue économique :

- Proposer différents types de séjours adaptés sur le territoire
- Proposer une offre diversifiée en fonction des différents types de handicap et coordonnée (orientation par les hébergeurs par exemple...) et accessibles toutes saisons
- Augmenter la fréquentation du territoire par des personnes en situation de handicap et leurs proches
- Développer la fréquentation touristique par de nouveaux publics (personnes retraitées, parents avec enfants non scolarisés)

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Sensibiliser les prestataires sur la prise en compte des publics en situation de handicap
- Favoriser la mixité des publics pour les activités adaptées : personnes en situation de handicap, familles avec enfants, personnes âgées...
- Développer les séjours des familles des personnes en situation de handicap résidant dans les établissements du PETR

- Développer une image positive, inclusive

#### Du point de vue de la transition écologique :

- La prise en compte des publics en situation de handicap permet de développer l'accessibilité et l'offre de mobilité (accès par le train...)
- Développer de nouvelles offres touristiques plus durables (activités de pleine nature...)

#### ● **Contenu de l'action :**

- Favoriser le recensement de l'offre existante et leur fréquentation par des publics en situation de handicap sur le territoire du PETR (étude de recensement, base de données...)
- Développer la communication sur les sites accessibles et les hébergements adaptés sur le territoire du Gévaudan-Lozère (sites internet des acteurs touristiques et PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, guide pratique...)
- Soutenir la rénovation des hébergements touristiques avec une labellisation Tourisme et Handicap
- Accompagner les porteurs de projet dans la possibilité de s'adapter à un ou plusieurs handicaps (formations, actions de communication...)
- Favoriser les synergies entre les prestataires d'activités (activités de pleine nature, prestations bien-être...) : journées professionnelles, salons...
- Soutenir les collectivités dans la mise en accessibilité des sites touristiques et des activités qui y sont liées (équipements, sites de communication, aménagement des lieux d'activités, lieux de stationnements...)
- Développer une culture de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les différents événements et manifestations sportifs, culturels et touristiques du territoire (actions de communication, offre pack séjour adapté...)
- Développer une communication ciblée en direction des publics en situation de handicap et de leurs familles, en particulier celles des résidents des établissements médico-sociaux du territoire
- Favoriser la prise en compte des handicaps de manière transversale dans les différentes politiques publiques menées sur le territoire en matière touristique (navettes touristiques, accueil dans les lieux publics, itinérance...)
- Favoriser la mutualisation entre les différents acteurs du tourisme (OTI, CDT, Département, PNR...) par une animation territorialisée
- Engager une réflexion sur une labellisation du territoire pour favoriser sa visibilité

#### ● **Acteurs à mobiliser :**

- Offices de tourisme (rencontres et travail opérationnel)
- CDT (communication de l'offre)
- Agence Lozérienne de la Mobilité (mobilités)
- PNRA (voies vertes)
- ALLFS (formations, sensibilisation)
- PETR du Gévaudan-Lozère (coopération)
- Collectivités locales (financements et aménagements)

#### Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région / Europe notamment sur les équipements, la communication et la coopération
- Département notamment sur les hébergements touristiques
- PNR notamment sur les voies vertes et schémas vélos
- EPCI notamment sur les hébergements touristiques, les stratégies touristiques les équipements, l'animation et la communication
- Centre de recherche sur l'expérimentation de nouvelles pratiques

#### Partenaires Techniques potentiels

- PETR
- Etat
- Département
- Offices de Tourisme
- EPCI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- PNRA
- Tissu économique
- Tissu associatif
  
- **Localisations spécifiques éventuelles : Territoire du Pays du Gévaudan-Lozère**
  
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
- 2021 : formation à destination des prestataires privés pour accessibiliser leurs offres ou sites
- 2022 : travailler sur la communication des sites accessibles
- 2023 : établir un diagnostic des sites à accessibiliser et la fréquentation des sites existants et développer un plan d'accessibilité avec les collectivités  
Maintenir un réseau d'acteurs opérationnel sur le territoire et déployer la coopération régionale (massif centra)
- 2024/2026 : flécher des financements pour les investissements à l'amélioration de l'inclusion des publics + communication
- 2026 : viser une labellisation des sites et si possible un label de territoire accessible afin de développer l'économie et l'inclusion sociale et la reconnaissance au-delà du local

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions techniques organisées avec les partenaires du secteur touristique
- Nombre d'actions de sensibilisation et de formations destinées aux prestataires touristiques
- Nombre de journées d'animation dédiées à cette fiche mesure

○ **PRESENTATION DE L'ACTION N°4-1 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :  
« Développer un urbanisme respectueux des ressources du territoire »**

○ **Contexte général :**

*Lors de la création du PETR, les collectivités ont choisi de lui transférer la compétence d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification ayant vocation à définir les grands choix d'aménagement sur une période de 20 ans, en tenant compte des documents supra comme le SRADDET régional et avec une application directe dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales...). En 2019, un service d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) a été mis en place pour le compte de 12 communes avec la mutualisation de deux agents.*

*Toutefois les enjeux actuels en matière de gestion du foncier, prise en compte de l'environnement (paysager, biodiversité, eau...), définition d'une politique de l'habitat ou d'aménagement restent peu pris en compte localement car la majorité des communes ne disposent d'aucun document d'urbanisme. Dans un contexte de judiciarisation croissante des procédures, de risques climatiques ou de pression de certains promoteurs, cette absence d'outils laisse les communes en difficultés pour répondre à des situations nouvelles (implantation d'énergies renouvelables...)*

*L'enjeu est donc non seulement de disposer d'un document d'orientation global avec le SCOT mais plus généralement d'améliorer les politiques d'urbanismes locales par une meilleure connaissance des dispositifs par les élus et les habitants du territoire.*

**Objectifs de la mesure :**

Du point de vue économique :

- Mieux concilier les besoins en foncier économique et les économies en matière de consommation de foncier
- Développer l'innovation en matière d'immobilier d'entreprise (requalification, mutualisation...)

Du point de vue de la transition écologique :

- Favoriser la biodiversité en valorisant les zones à préserver et les continuités écologiques
- Mieux anticiper l'impact des projets sur leur environnement immédiat mais aussi plus lointain (bassin versant...)
- Définir une politique d'aménagement clarifiée sur l'implantation des énergies renouvelables
- Favoriser la requalification de l'existant vers de nouveaux usages
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux ou biosourcés pour limiter l'impact énergétique des bâtiments

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser un usage concerté des différents besoins en foncier
- Développer des politiques de l'habitat moins consommatrice de foncier (rénovation d'habitat ancien, requalification des centre-bourgs, éco-hameaux, limitation de l'artificialisation des sols par exemple au travers des cheminements doux et matériaux non goudronnés, espaces respirants dans les bourgs, jardins collectifs, limitation de la spécialisation des lieux de vie pour favoriser les synergies et limiter les déplacements...)
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans les cœurs de village et les centre-bourgs
- Permettre aux habitants de s'emparer des enjeux de la planification (et pas seulement au moment des enquêtes publiques)

○ **Contenu de l'action :**

- Accompagner la mise en place de la planification en urbanisme sur le territoire du PETR : élaboration d'un SCOT, appui aux collectivités devant modifier leurs documents d'urbanisme locaux, coordination des différentes interventions sur le territoire, services mutualisés
- Mettre en place un réseau local des aménageurs : EPCI, SMA75, Petites Villes de Demain et Bourgs-centres
- Développer une culture de l'urbanisme à destination des élus du territoire et de ses habitants : ateliers, outils de communication, formations, diagnostics participatifs...
- Développer un travail de veille et d'information sur les évolutions en cours en matière d'urbanisme (loi Résilience et Climat, loi Elan, SRADDET régional...)
- Favoriser la mise en réseau avec d'autres territoires pour échanger sur les bonnes pratiques et peser sur les orientations nationales : adhésion fédération des SCOT, groupe interScot Occitanie...
- Favoriser la revitalisation des centre-bourgs en améliorant la connaissance des outils à disposition des collectivités : droit de préemption urbain, foncière commerciale, EPF, fiscalité locale...
- Renforcer l'attractivité des centre-bourgs en développant des politiques d'aménagement concertées (OPAH, réaménagement commercial, stationnements et mobilités...)
- Favoriser la requalification de foncier déjà artificialisé pour de nouveaux usages : immobilier d'entreprise, aides à la rénovation énergétique, aides de l'ANAH pour les ménages modestes...
- Définir une stratégie pour concilier maintien des surfaces agricoles et développement des énergies renouvelables (cadastre solaire...)

○ **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat notamment pour le SCOT et aides à la rénovation énergétique (ANAH)
- Région / Europe (SCOT)
- Département (Lozère énergie, aides à la rénovation énergétique)
- PNR Aubrac (études énergies renouvelables, cadastre solaire)
- EPCI notamment sur l'aide à l'immobilier d'entreprises
- Banque des Territoires notamment sur
- Aides ANAH => conventions à avoir pour personnes à revenus modestes.

Partenaires Techniques potentiels

- Etat (SCOT, documents d'urbanisme locaux)
- Région : SRADDET et aides à la rénovation énergétique
- Europe : Leader, FSE, FEDER
- Département (aides à la rénovation énergétique)
- PNR Aubrac (aides à la rénovation énergétique)
- EPCI (aides à l'immobilier d'entreprises, OPAH)
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- ADIL 48
- CAUE de la Lozère
- Association d'habitant du territoire
- Lozère Energie + SDE notamment sur
- DDT 48 notamment sur

○ **Localisations spécifiques éventuelles :**

- Ensemble du PETR du Gévaudan-Lozère

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :**
- **Indicateurs de suivi :**
- Nombre de journées d'animation dédiée à la thématique (information, mise en réseau, organisation d'évènements et d'ateliers)
- Nombre de réunions techniques organisées
- Nombre de comités de pilotage

## C2RTE PETR DU PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme

AXE 8 : Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

Fiche MESURE : Renforcer l'attractivité des centralités et le maillage territorial des services à la population

### PRESENTATION DE LA MESURE EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE :

Promouvoir un habitat moins énergivore et consommateur de foncier

- **Contexte général :**

*Le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'articule autour de communes qui jouent un rôle de centralité.*

*A ce jour, huit collectivités font office de pôles principaux, à savoir : Saint-Chély-d'Apcher, le Malzieu-Ville et Saint Alban sur Limagnole (sur la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac), Nasbinals et Peyre en Aubrac (sur la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac), Marvejols (sur la Communauté de communes du Gévaudan), La Canourgue et Chanac (sur la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn).*

*Trois collectivités assurent quant à elles un rôle de centralité secondaire, à savoir : Bourgs-sur-Colagne (sur la Communauté de communes du Gévaudan), Masegros Causses Gorges et Saint Germain du Teil (sur la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn)*

*Ces communes contribuent à la qualité de vie des habitants puisqu'elles permettent un accès convenable aux commerces et services de base et intermédiaires : commerces de proximité (boulangerie, épicerie, boucherie etc.), établissements scolaires et de petite enfance, services publics (4 Maisons France Services), offre de soin, loisirs, équipements culturels etc.*

*Ces communes constituent également un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux habitants.*

*En 2017, la Région Occitanie a lancé un dispositif spécifique « bourgs-centres 2018-2021 » pour favoriser le développement des communes rurales et renforcer leur attractivité.*

*Afin d'accompagner les collectivités désireuses de s'engager dans cette démarche, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère a travaillé à l'élaboration de contrats cadres en partenariat avec le PNR de l'Aubrac, le CAUE, la DDT et le Département de la Lozère.*

*Parmi les communes accompagnées dans le dispositif « bourgs-centres 2018-2021 » à l'échelle du PETR du Gévaudan, on compte : Saint Chély d'Apcher, Marvejols, La Canourgue, Peyre en Aubrac, Le Malzieu-Ville, Nasbinals, Bourgs sur Colagne et Saint Germain du Teil.*

*Pour chacune de ces communes, une réflexion visant la redynamisation des bourgs centres a été menée et continue à se déployer au travers d'un plan d'actions multithématiques : cadre de vie, habitat, mobilité, services et commerces de proximité, culture, patrimoine, environnement, tourisme, économie, etc.*

*Plusieurs de ces communes ont également été lauréates du programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, bénéficiant notamment d'une ingénierie pour élaborer leur projet de territoire et leurs plans d'actions. Huit communes ont été retenues sur le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère : Le Masegros Causses Gorges, La Canourgue, Chanac, Banassac-Canilhac, Saint-Germain-du-Teil, Bourgs-sur-Colagne, Marvejols et Saint-Chély d'Apcher, en partenariat avec les intercommunalités.*

*Le PETR du Pays du Pays du Gévaudan-Lozère souhaite de poursuivre l'accompagnement de ces collectivités en favorisant la coordination des dispositifs afin de conforter le rôle central des petites villes et des bourgs et renforcer leur attractivité.*

### Objectifs de la mesure :

#### Du point de vue de la Transition écologique :

- lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation du foncier
- Lutter contre les logements énergivores en diminuant la consommation énergétique de l'habitat
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et leur mise en accessibilité



- Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilités et les actions en faveur de la non mobilité (cf fiche mobilité)
- Favoriser les nouvelles pratiques, équipements, dispositifs permettant de diminuer les émissions de GES

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Adapter l'offre de logements aux besoins actuels
- Développer l'offre en logement pour tous les publics
- Faciliter les déplacements sur le PETR du Gévaudan en proposant une offre en mobilité diversifiée et accessible à tous
- Préserver le cadre de vie (paysager et le patrimoine)
- Maintenir et améliorer l'offre en services et commerces de proximité
- Renforcer l'offre de santé
- Lutter contre la précarité et l'isolement

Du point de vue du développement économique :

- Générer de nouveaux emplois par la reconquête et la requalification urbaine
- Proposer une offre en immobilier d'entreprise pour tous types d'activités (tertiaire, artisanale etc.)
- Prévenir les départs à la retraite en favorisant les reprises d'activité
- Maintenir et conforter les activités présentes
- Favoriser le développement de nouvelles activités, filières

● **Contenu de l'action :**

- Accompagner les élus et acteurs locaux dans leurs diagnostics territoriaux et projets de redynamisation de centres-bourgs (exemples : accompagnement dans les dispositifs « bourgs-centre » (région Occitanie), Petites Villes de demain (Etat), Comm'une Nouvelle, accompagnement à l'émergence de projets etc.)
- Accompagner les élus et acteurs locaux à réfléchir collectivement à l'usage des sols pour limiter l'étalement urbain et prévenir les conflits d'usage en matière de foncier, entre les différentes activités présentes sur le territoire : agriculture, tourisme, économie, habitat etc. (exemples d'actions : SCOT, PLU, PLUi etc.)
- Habitat : développer une nouvelle offre de logements adaptée aux attentes actuelles (exemples : logements intergénérationnels, coliving etc.), encourager les projets luttant contre la vacance du logement, contre l'habitat dégradé, la précarité énergétique, favoriser l'adaptation des logements au vieillissement de la population
- Economie : maintenir et développer le commerce en cœur de bourg, encourager l'installation de nouvelles activités, favoriser le développement d'équipements permettant les nouvelles pratique de travail (exemples : télécentre, tiers-lieux etc.), lutter contre la vacance commerciale, encourager la reprise d'activité, l'émergence et le développement de filière
- Services à la population : accroître l'offre dans le domaine de la santé, développer et fédérer les professionnels de santé (exemple : mise en place d'un CLS), maintenir et diversifier l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, soutenir l'adaptation de l'offre au vieillissement de la population et au handicap
- Culture et patrimoine : valoriser le patrimoine en développant les requalifications de bâtiments publics pour de nouveaux services à la population
- Cadre de vie : encourager la requalification des entrées de ville, la requalification des espaces de friche, des espaces publics, les projets d'aménagements paysagers, de valorisation des façades et du patrimoine
- Transition énergétique : favoriser la réhabilitation des bâtiments publics et l'amélioration énergétique de ces bâtiments
- Mobilité : favoriser la création de cheminements doux, voie verte, encourager le développement des modes de déplacements respectueux de l'environnement et les nouvelles pratiques (exemples : auto-partage, intermodalité, voitures électrique/hydrogène etc.)

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région
- Département
- Europe
- EPCI

Partenaires Techniques potentiels

- Etat
- Région
- Département
- PNR de l'Aubrac
- EPCI
- Commune
- CAUE
- Tissu associatif / bénévoles
- Entreprises

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

Echelle du PETR

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période :**  
2022-2026

- **Indicateurs de suivi**

- Nombre de réunions techniques organisées
- Nombre de comités de pilotages
- Nombre d'événements de sensibilisation (réunions à destination des propriétaires bailleurs...)

**PRESENTATION DE LA MESURE N°5-1 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : « Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières »**

○ **Contexte général :**

**Un territoire à haute qualité environnementale mais dépendant des énergies fossiles.**

Le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère et ses activités économiques et sociales sont très dépendantes des énergies fossiles pour le transport, le travail quotidien, le chauffage individuel... Le principal secteur d'émission de gaz à effets de serre est le logement (problématique d'isolation des habitations, chauffage au fuel domestique...). Ainsi, avec une facture énergétique supérieure de 20% à la moyenne régionale (2321€/habitant en Occitanie, 2851€/habitant en Lozère) la précarité énergétique est devenue une réalité pour 13.8% des habitants du territoire (5.4% au niveau national). Autre conséquence, le bilan carbone du territoire est impacté avec 3.9 tonnes équivalent carbone par habitant, pour 3.5 en Occitanie.

**Pourtant le territoire bénéficie déjà de sources de production d'énergies renouvelables locales significatives.** Avec une production moyenne de 7.4 Mégawattheure par habitant (5.2 pour l'Occitanie) le PETR est déjà engagé dans la transition énergétique. Au total 27% de l'énergie consommée par les habitants est produite au moyen d'énergies renouvelables. Par exemple, sur l'Aubrac, la présence de 11 centrales hydrauliques a permis de longue date de valoriser cette énergie pour l'alimentation en électricité. Le bois est aussi une ressource importante pour le chauffage (79% de la part des énergies renouvelables locales). Par ailleurs, l'installation de réseaux de chaleur collectifs dans certains bâtiments publics ou collectivités permet de valoriser les résineux sous forme de plaquettes. La production d'autres types d'énergies renouvelables sur le territoire est encore assez peu développée, mais en augmentation.

Ainsi, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère dispose d'un potentiel de développement en matière d'ENr qu'il souhaite désormais accompagner et valoriser. Plusieurs pistes de réflexion et perspectives sont intéressantes à explorer pour l'avenir :

- La valorisation des effluents agricoles par la méthanisation pour produire du biométhane et de l'hydrogène vert, valorisable comme chauffage ou carburant
- Le déploiement du photovoltaïque s'est jusqu'à présent plutôt diffusé par le biais des bâtiments agricoles (panneaux sur toitures). Ou plus récemment avec le parc d'activités de la Tieule qui a mis à disposition 18 hectares pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.
- L'implantation d'éoliennes, peu présentes à ce jour, se heurte à la question de la préservation des paysages : le PNR Aubrac s'est ainsi opposé par sa charte à de nouvelles installations.

**Ainsi, l'enjeu est d'adapter ce modèle non-durable pour réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles et ainsi envisager de nouvelles valorisations de ressources locales pour produire de l'énergie renouvelable sur le territoire. A noter que, pour les acteurs du territoire, l'efficacité énergétique (gestion raisonnée et baisse de la consommation d'énergie) est également un enjeu prioritaire et ne peut être dissociée du développement de la production des énergies renouvelables.**

○ **Objectifs de la mesure :**

L'objectif général est de **renforcer l'autonomie et la performance énergétique du territoire**. Cela peut se décliner en plusieurs sous-objectifs :

D'un point de vue de la transition écologique :

- Augmenter la part des énergies renouvelables produites et consommées dans le mix énergétique du territoire tout en assurant la préservation des ressources locales, des paysages et de la biodiversité.

- Favoriser le basculement de la consommation des foyers et des entreprises vers des énergies non-fossiles.
- Encourager les rénovations énergétiques des bâtiments publics et privés (isolation des bâtiments, production d'énergie, autoconsommation, etc.)
- Consolider l'image d'un territoire attractif et adapté aux enjeux de transition énergétique et plus largement de changement climatique.

Du point de vue économique :

- Mieux valoriser les ressources locales et produire plus de valeurs ajoutées directement sur le territoire.
- Maintenir et créer des activités et des emplois non délocalisables dans le secteur de la transition énergétique.
- Réduire la facture énergétique des ménages et plus largement du territoire et de ses activités.

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Lutter contre la précarité énergétique des ménages en particulier les plus fragiles
- Co-construire une vision partagée de la planification énergétique sur le territoire.
- Sensibiliser les habitants, les entreprises, aux enjeux d'efficacité énergétique et de consommation plus responsable.
- Favoriser l'appropriation par les habitants du développement des projets d'énergies renouvelables.

○ **Contenu de l'action :**

- Permettre l'échange et le débat avec les acteurs locaux sur les fondements et les attendus collectifs d'une planification énergétique durable sur le territoire : organisation d'événements dédiés, appui sur la démarche d'élaboration du SCOT afin d'arbitrer sur les différents usages du foncier et la production d'ENr.
- Réaliser un état des lieux sur le développement des énergies renouvelables et leurs potentiels : étude des différentes pistes possibles sur le mix énergétique du territoire (bois, solaire, hydraulique, éolien, hydrogène vert), relais et/ou compléments des travaux portés par les partenaires territoriaux sur une partie du territoire du PETR (exemple : données ou diagnostics du PNR Aubrac sur l'énergie et le climat).
- Favoriser les actions de sensibilisation aux changements de comportements sur les enjeux énergétiques, la préservation des ressources, la réduction des déchets : actions de type « défis familles à énergie positive », interventions dans les écoles/collectivités, visites de site pilote...
- Répertoire les dispositifs et les acteurs pouvant orienter et accompagner techniquement, financièrement, réglementairement les projets d'ENr (selon la cible public, privé, particulier) : réalisation d'un guide des structures locales/départementales/régionales existantes et de leurs services en faveur des ENr.
- Favoriser la montée en compétences des entreprises et artisans du territoire en faveur des énergies renouvelables : actions de sensibilisations et de formations aux nouvelles pratiques et métiers liés aux énergies renouvelables, soutien à la création d'activités dans le domaine, etc.
- Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans la réalisation opérationnelle de leurs projets d'énergies renouvelables et plus largement contribuant à la transition énergétique du territoire : aide à l'identification des financements, des partenaires techniques...
- Renforcer l'implication citoyenne et le développement de projets d'énergies renouvelables citoyens et/ou participatifs : association des habitants dès l'amont des projets d'ENr, accompagnement à l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens...
- Diffuser et valoriser les initiatives locales existantes : actions de promotion des projets innovants et des bonnes pratiques (articles de presse, vidéos...).

○ **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat

- ADEME
- Région / Europe
- Département
- PNR de l'Aubrac
- EPCI
- Banque des Territoires
- Fondations

#### Partenaires Techniques potentiels

- Etat
- ADEME
- Région / Europe
- Département
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- PNR de l'Aubrac notamment en lien avec son Programme de Transition Energétique et Climatique, son Cadastre Solaire, etc.
- Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère (SDEE)
- Lozère Energie
- ADIL 48
- Fédération Régionale CIVAM Occitanie
- Syndicat Mixte Lot Dourdou
- Agence Régional de l'Energie et du Climat Occitanie (AREC)
- Réseaux régionaux et nationaux liés à la transition énergétique : TEPOS et TOTEn (retours d'expérience, outils techniques/financiers...)
- Organisations professionnelles du bâtiment
- Et plus largement le tissu économique et le tissu associatif local
  
- **Localisations spécifiques éventuelles :**  
Échelle du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
  
- **Exemples d'actions :**
  - Création d'un réseau de chaleur à La Canourgue : mise en place d'un réseau de chaleur bois sur la commune de la Canourgue en lien avec le centre de soins et la maison médicale, etc.
  - Réalisation d'Ateliers relais HQE avec production photovoltaïque sur la CC du Gévaudan : construction d'atelier relais performants énergétiquement et environnementalement pour l'accueil de jeunes entreprises
  - Projet de panneaux photovoltaïques sur la zone d'activités de La Tieule en lien avec le développement d'une activité apicole associée
  - Valorisation des rémanents d'entretien des Haies en bois-énergie animé par la FRCIVAM Occitanie
  - Création d'un pôle recyclerie dans une approche d'économie circulaire (approche globale des ressources énergétiques, déchets, matière première) porté par le Syndicat Mixte La Montagne
  - Rénovation énergétique et requalification du village de vacances des Bruguières à La Canourgue
  - ...
  
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2022-2026
  
- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre de journées d'animation dédiée à la thématique (information, mise en réseau, organisation d'évènements et d'ateliers)
  - Nombre de projets accompagnés sur la durée du C2RTE

**PRESENTATION DE LA MESURE N°5-2 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : « Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières »**

○ **Contexte général :**

*La thématique « Plantes et Santé » s'affirme de plus en plus comme un sujet d'avenir : écologie, médecine préventive, tourisme de ressourcement, diversification agricole, etc. Le territoire lozérien est une terre d'opportunités pour les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), en raison notamment des modifications liées au changement climatique et d'une demande grandissante des consommateurs, associée à une volonté des pouvoirs publics de traiter la santé de manière globale et non plus seulement curative, mais aussi du fait de la diversité de ses acteurs en matière de production, transformation et établissements de soin, dans un environnement favorisant les partenariats.*

*Dans le cadre d'une étude réalisée en 2015 par l'IADT (Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires) sur les potentiels d'activités économiques à développer, le Pays du Gévaudan-Lozère a identifié des potentialités autour de la structuration d'une filière « PPAM ». En effet le PETR a la particularité de compter sur son territoire trois entreprises de transformation : CRODAROM, à Chanac, tournée vers la production de cosmétiques ; La SADEV (Groupe IFF), à Peyre-en-Aubrac, tournée vers le secteur de la parfumerie ; Essenciagua à la Tieule, distillerie d'huiles essentielles en bio, tournée vers le secteur du bien-être et de l'aromathérapie. Ces entreprises ont émis le souhait de relocaliser une partie de leurs achats de matières premières mais se heurtent à l'absence de production locale, très marginale à ce jour. Un premier travail a été mené en ce sens par Lozère Développement et la Chambre d'Agriculture de la Lozère, avec des parcelles en cours d'expérimentation.*

*Le volet aval revêt également un intérêt important, particulièrement dans le secteur de la santé et du bien-être, en raison de la très forte présence d'établissements sanitaires et médico-sociaux sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère. Ce secteur d'activité, premier employeur du territoire (tous champs confondus), pourrait s'associer à des actions pilotes en mobilisant les personnes qu'il accompagne en soin (usagers et patients), notamment autour des Interventions Non Médicamenteuses (INM) dans un objectif de total bien-être en référence à la définition de la Santé par l'OMS.*

*Parallèlement, des travailleurs en situation de handicaps, accompagnés par des ESAT ou salariés d'Entreprises adaptées, pourraient devenir acteurs de la filière en développant des productions s'intégrant dans la filière (création de plants, apiculture, entretiens des cultures et espaces associés, etc.). Enfin les acteurs de la formation et de l'enseignement ont aussi un rôle important à jouer dans le développement d'une nouvelle filière pour la montée en compétences du territoire.*

*La phase d'émergence de cette filière a fait l'objet d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE) sur le périmètre du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère afin d'étudier plus en détail ses potentialités et réunir l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval. C'est désormais chose faite depuis mars 2021 grâce à la création de l'association « Plantes et santé Gévaudan-Lozère » qui réunit à la fois les producteurs, les entreprises de transformation, les établissements sanitaires et médico-sociaux, des établissements de formation et d'enseignement du territoire.*

*Cette structuration rapide qui marque une vraie mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière dans laquelle on retrouve donc les deux grands secteurs d'activité du territoire puisque la structuration de son économie est atypique sur le plan national car elle se fonde sur l'agriculture et la santé. C'est un modèle unique en France et le contexte actuel en fait une force pour un développement nouveau sur cet espace.*

*Désormais, afin de professionnaliser et de développer cette filière, il est nécessaire de poursuivre son accompagnement par une ingénierie dédiée et des investissements ciblés sur le territoire. Une phase de recherche se révèle également indispensable en partenariat avec les établissements sanitaires et*

médico-sociaux en participant à la construction d'un cadre scientifique aux premiers usages répertoriés (INM).

L'association « Plantes et santé Gévaudan-Lozère » a pour but d'animer la filière plantes et santé sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, de l'amont à l'aval (plusieurs commissions de travail sont d'ores et déjà mises en place régulièrement pour réfléchir aux différents enjeux et besoins des acteurs de la filière). Cette construction concertée entre les acteurs professionnels de la filière repose sur une démarche collective. L'association aura pour objectifs de fixer le cadre et le suivi dans le temps des actions engagées afin :

- de garantir et de pérenniser la filière de l'amont à l'aval,
- d'assurer la mobilisation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre,
- de mesurer et de valoriser les résultats de la démarche et des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, au regard de la dimension transversale et multidimensionnelle de la filière, le PETR veillera à coordonner ces actions avec les autres orientations de son projet de territoire et les enjeux démographiques, économiques, sociaux, touristiques, environnementaux, etc. Il assurera également la coordination en 2022 avec les services de l'Etat et les partenaires financiers du projet.

Au-delà d'un aspect financier, l'enjeu pour le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère est d'engager une démarche territoriale innovante sur un secteur en croissance, potentiellement créateur d'emplois locaux et non-délocalisables, renforçant la diversification de son économie et la valorisation de ses ressources locales dans une logique de durabilité.

○ **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Favoriser la diversification des activités agricoles vers une production écologiquement responsable
- Favoriser une démarche de proximité entre les acteurs de l'amont à l'aval pour l'approvisionnement des producteurs (cultures de plants), des entreprises de transformation et des établissements sanitaires et médico-sociaux

Du point de vue économique :

- Créer une filière économique locale de l'amont à l'aval
- Créer une plus-value, une expertise pour le territoire
- Favoriser la valorisation des ressources locales en augmentant la valeur ajoutée économique pour le territoire
- Favoriser l'imbrication entre les grandes activités économiques du territoire

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Créer une activité économique intégrant les personnes éloignées de l'emploi ordinaire
- Favoriser l'innovation sociale par un transfert des connaissances (formations...)

○ **Contenu de l'action :**

- **Démontrer la pertinence du recours à la phyto-aromathérapie via la mise en place d'un programme de recherche dans le cadre des Interventions Non Médicamenteuses (INM) :** Accueil d'un doctorant en lien avec les Universités de Montpellier (INM) et Paris dans le cadre de la filière Plantes et santé piloté par l'association Plantes et Santé Gévaudan Lozère (protocole de recherche, cohorte de patients, études, publications et communications...), etc.
- **Développer le recours à la phyto-aromathérapie pour le soin aux animaux, pour soigner les plantes et lutter contre les ravageurs et les maladies :** Création d'un Pôle recherche « soigner les animaux avec des plantes » et « soigner les plantes avec des plantes », Développement de formations et de sensibilisations des professionnels dans le domaine du soin des animaux/plantes en phyto-aromathérapie (vétérinaires, éleveurs, producteurs de PPAM), etc.
- **Développer la mise en culture de plants adaptés aux conditions pédoclimatiques du territoire du Gévaudan-Lozère et aux besoins de l'aval de la filière :** Création d'une pépinière PPAM proposant des plants respectueux de l'environnement (bio) participant à la biodiversité et s'inscrivant dans le territoire d'implantation, Actions à visée pédagogiques des établissements scolaires agricoles, etc.

- **Promouvoir une culture des PPAM respectueuse de la biodiversité et veiller à une cueillette limitant les impacts sur l'environnement naturel** : Etude de faisabilité (étude de marché) de la Maison de la Gentiane dans le cadre d'un Pôle Plantes à Nasbinals en lien avec l'ARVRNA (Association de valorisation des ressources naturelles de l'Aubrac), Recensement des PPAM poussant sur le territoire et pouvant être cultivées dans le cadre d'une activité économique, Elaboration d'un guide local des bonnes pratiques et le rappel des règles liée à la cueillette, Sensibilisation des producteurs de PPAM à des modes de culture respectueuse de la biodiversité, etc.
- **Sensibiliser et former les jeunes agriculteurs à la culture des PPAM** : Développement d'un Jardin expérimental PPAM au sein du LEGTA de Saint Chely d'Apcher, Organisation de visites chez les acteurs de la filière « Plantes et Santé » adhérents de l'association « Plantes et Santé Gévaudan Lozère », Sensibilisation des jeunes en formation à la culture des PPAM dans le cadre de la filière, de ses débouchés économiques, et de de son potentiel de diversification, etc.
- **Intégrer dans l'ensemble des formations du territoire le développement de compétences spécifiques liés à la filière « Plantes et Santé » (métiers de l'agriculture, du soin ou de l'accompagnement social)** : Création de modules spécifiques à l'utilisation des plantes dans une visée de santé, Elaboration de nouvelles formations dédiées, etc.
- **Soutenir et valoriser la transition vers le Bio des producteurs de la filière « Plantes et Santé »** : Accompagnement pour une certification collective bio, Proposition de formation pour répondre aux enjeux de l'agriculture biologique (technique et administratif), Elaboration d'un cahier des charges respectueux de la biodiversité de l'amont à l'aval (« label » Plantes et Santé), etc.
- **Soutenir les investissements et équipements nécessaires à la production, la transformation et la commercialisation des plantes produites localement** : Maison de la Gentiane, Séchoirs collectifs, Acquisition de matériels agricoles adaptés aux besoins de la filière et des spécificités locales, etc.
- **Soutenir l'animation, la professionnalisation et l'ingénierie nécessaire à la structuration de la filière** : animation par le PETR du Gévaudan-Lozère puis transfert à l'association Plantes et Santé Gévaudan Lozère, etc.

○ **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels :

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires

Partenaires Techniques potentiels :

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Tissu économique : établissements de santé, médico-sociaux et sanitaires, producteurs, entreprises de transformation, établissements agricoles...
- Etablissements de formations et d'enseignements du territoire,
- Universités (de Paris et de Montpellier)
- Tissu associatif au sein de l'association Plantes et Santé Gévaudan Lozère et au-delà
- Producteurs PPAM implantés sur le territoire du PETR ou/et en lien avec la filière Plantes et Santé du même territoire



- **Localisations spécifiques éventuelles** : Échelle du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre** : période 2022-2026
- **Indicateurs /**
- Nombre de journées d'animation
- Nombre de réunions techniques
- Nombre de comités de pilotage

**PRESENTATION DE LA MESURE N°5-3 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : « Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique par le développement de nouvelles filières »**

○ **Contexte général :**

L'agriculture est un secteur d'activité très fortement représenté sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, avec près de 14% de la population active, auxquels il faut ajouter la part d'actifs de l'agro-alimentaire. Les principales productions du territoire, tournées vers l'élevage bovin et ovin, sont le plus souvent engagées dans des démarches de qualité (AOP Roquefort, Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac, IGP Fleur d'Aubrac, AOP Laguiole, Marque Elovel pour les agneaux...)

Ces démarches vertueuses ont permis également la reconnaissance de la qualité environnementale et paysagère du territoire, avec le label UNESCO au titre de l'agro-pastoralisme, de nombreuses zones classées Natura 2000 ainsi que la reconnaissance en 2018 du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Malgré cette reconnaissance et ces démarches de qualité, l'agriculture locale est aujourd'hui fragilisée et doit faire face à plusieurs enjeux pour son avenir :

- Un vieillissement préoccupant de la population active agricole (52% ont entre 40 et 59 ans, 12% plus de 60 ans)
- Une tendance marquée à l'agrandissement des exploitations, faute de repreneurs et en raison de la dégradation des marges économiques
- Dépendance à des marchés internationaux fluctuants pour les brouards, baisse de la consommation de viande en France
- Un changement climatique qui se traduit par des épisodes de sécheresse avec pour conséquence la baisse de l'autonomie alimentaire des exploitations (baisse de la production de fourrage et achat hors du territoire)
- Une dégradation de la ressource en eau en quantité et qualité conduisant à des conflits d'usage entre habitants et agriculteurs (risque de dégradation des berges des cours d'eau, approvisionnement du bétail dans les bâtiments en hiver)

Au travers du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le PETR et ses partenaires agricoles souhaitent amorcer une phase de changement pour permettre aux agriculteurs de s'adapter à ces nouveaux enjeux.

○ **Objectifs de la mesure :**

D'un point de vue de la transition écologique :

- Renforcer l'autonomie fourragère des fermes pour éviter l'import de matières alimentaires pour les animaux
- Soutenir la conversion en agriculture biologique
- Favoriser la diversification des exploitations existantes vers des systèmes de production plus résilients au changement climatique (variétés rustiques, phytothérapie)
- Favoriser le développement de filières végétales (maraîchage, PPAM, protéines à destination des animaux...)
- Préserver la ressource en eau
- Lutter contre l'artificialisation des sols

Du point de vue économique :

- Rechercher de nouvelles productions à haute valeur ajoutée permettant de limiter l'agrandissement des fermes existantes
- Favoriser les synergies avec d'autres filières locales (filière bois, circuits-courts alimentaires, PPAM et phytothérapie...)

#### Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser la transmission reprise des fermes existantes
- Favoriser l'entrée de nouveaux actifs dans le monde agricole (salarial, groupement d'employeurs, parrainages...)
- Favoriser le lien entre la production agricole et les consommateurs locaux
  
- **Contenu de l'action :**
- Favoriser la transmission/reprise des fermes existantes par l'identification des cédants et l'accompagnement des candidats à l'installation (réseau consulaires/Occtave)
- Développer de nouveaux outils de transformation sur le territoire pour maintenir la valeur ajoutée de la production localement
- Favoriser les synergies entre productions locales et restauration collective
- Favoriser les outils pédagogiques de connaissance du milieu agricole (agri-tourisme, visites de fermes...)
- Renforcer l'autonomie alimentaires des exploitations (amélioration de la ressource fourragère, cultures végétales...)
- Sensibiliser les agriculteurs locaux aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique (bilan énergétique de leur exploitation, formations, développement de « bonnes pratiques » adaptées au territoire...)
- Encourager la diversification des exploitations vers des systèmes plus résilients au changement climatique (conduite des troupeaux, études techniques, variétés rustiques...)
- Encourager la conversion des exploitations vers l'agriculture biologique et des systèmes plus résilients (agroforesterie...)
- Développer les synergies avec d'autres filières (bois pour les litières, entretiens des haies pour le bois énergie...)
- Préserver la ressource en eau en diffusant les techniques et bonnes pratiques (points d'abreuvements...)
- Encourager la réhabilitation de foncier à usage agricole (terrasses...)
- Favoriser les synergies entre agriculture et productions d'énergies renouvelables (méthanisation...)
  
- **Acteurs à mobiliser :**

#### Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région
- Europe (FEADER)
- Département (Programme Alimentaire Territorial)
- PNR de l'Aubrac (Programme Alimentaire Territorial)
- EPCI
- Agences de l'Eau

#### Partenaires Techniques potentiels

- Etat
- Région
- Europe
- Département (Programme Alimentaire Territorial)
- PNR de l'Aubrac (Programme Alimentaire Territorial)
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE)
- Lozère Énergie
- Fédération Régionale CIVAM Occitanie
- Syndicat Mixte Lot Dourdou
  
- **Localisations spécifiques éventuelles :**  
Échelle du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
  
- **Exemples d'actions :**
- ...
  
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** période 2022-2026
  
- **Indicateurs de suivi :**
- Nombre de journées d'animation dédiée à la thématique (information, mise en réseau, organisation d'évènements et d'ateliers)
- Nombre de projets accompagnés sur la durée du C2RTE

**PRESENTATION DE LA MESURE EN LIEN AVEC L'OBJECTIF STRATEGIQUE : « Favoriser des mobilités durables et inclusives » :**

• **Contexte général :**

*L'offre en mobilité d'un territoire contribue à son attractivité économique et favorise l'installation de nouveaux habitants. Elle constitue également un levier pour les territoires qui souhaitent s'engager dans la transition écologique.*

*Or, le PETR du Gévaudan est caractérisé par une offre en mobilité peu diversifiée, inadaptée aux besoins des travailleurs et à ceux des activités de FRET (fréquences et d'horaires insuffisantes). Le territoire est également caractérisé par la prédominance de l'autosolisme et par une disparité dans la répartition de l'offre. Les flux se concentrent en effet sur la partie Ouest et centrale du territoire (autoroute A75 et RN88).*

*Au quotidien, et notamment dans les trajets domicile/ travail, les alternatives à la voiture individuelle sont rares. Les chiffres en témoignent puisque 78% des actifs du territoire utilisent leur propre voiture, alors que seuls 6% d'entre eux utilisent les transports en commun et le vélo. Tout comme pour les travailleurs, les possibilités de transport des productions sont peu nombreuses et pénalisent les entreprises. Certaines d'entre elles dépendent actuellement de lignes ferroviaires menacées.*

*Dans un contexte actuel où le territoire souhaite limiter son impact carbone et lutter contre l'isolement des publics les plus en difficultés, il est nécessaire de diversifier l'offre en mobilité. Ces alternatives apporteront des solutions à différents publics : les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer seuls, les personnes âgées qui ne sont plus en capacité de conduire, les personnes en situation de handicap ainsi que pour toutes celles et ceux qui préfèrent opter pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement.*

*Il est à noter que la crise sanitaire a augmenté l'intérêt de la population pour s'installer en milieu rural et pour télétravailler. De ce fait, afin de rester attractif vis-à-vis des territoires plus urbains, et pour se démarquer des territoires ruraux qui ne se sont pas encore emparés de la question, une vraie réflexion pourrait être menée sur notre territoire afin d'agir sur l'offre en mobilité et les nouvelles pratiques qui permettent de diminuer les déplacements.*

**Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la Transition écologique :

- Encourager l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité
- Encourager la pluralité des modes de déplacements durables et solidaires à l'échelle du PETR
- Développer les modes de déplacements partagés et durables pour diminuer l'autosolisme
- Maintenir et renforcer l'offre en transport en commun actuelle en l'adaptant aux besoins
- Encourager les pratiques/ équipements qui permettent de limiter ou raccourcir les déplacements
- Sensibiliser tous les publics au changement des comportements
- Diminuer les émissions de GES produites par le transport

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Créer du lien entre les différents territoires
- Harmoniser et rendre lisible l'offre en mobilité à l'échelle du PETR afin de contribuer à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie
- Couvrir plus de besoins en mobilité
- Proposer des solutions de transport efficaces et accessibles financièrement pour tous
- Lutter contre la précarité et l'isolement des publics fragiles
- Diminuer la part du budget des ménages réservée au transport

Du point de vue du développement économique :

- Générer de nouveaux emplois
- Soutenir les entreprises via le développement de la mobilité
- Exporter davantage les productions lozériennes

- **Contenu de l'action :**

-Favoriser les études, les schémas directeurs à l'échelle du PETR du Gévaudan (exemples : plan de mobilité, schéma vélos etc.)

-Accompagner les collectivités à l'émergence de projets (exemples : projet de bornes de covoiturage, déploiement d'un parc de VAE, service de TAD, voie verte, bornes de recharge électrique, etc.)

-Accompagner l'aménagement d'espaces nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles solutions de mobilités (exemples : aménagement d'aires d'autostop, aménagement de stations multimodales, d'espaces dédiés à l'auto-partage, de bornes de recharge de vélo ou voiture électriques pour les habitants et touristes, etc.)

-Accompagner la création d'outils et d'équipements visant à expérimenter de nouvelles solutions de mobilité (exemples : développement de service de covoiturage, mise en place de service d'auto-partage, déploiement du dispositif type Rézo Pouce, stages d'écoconduite, etc.)

-Favoriser la création de voies et modes de mobilité douces (création de véloroutes-voies vertes)

-Soutenir la mise à disposition de flotte de vélos à assistance électrique, voiture hydrogène, voitures électriques etc.)

-Soutenir la création de transport collectif innovant et partagé en zone rurale (exemple : mise en place d'un ramassage scolaire en centre bourg en calèche...)

-Soutenir le maintien des lignes ferroviaires (exemples : étude des besoins et de fréquentation etc.)

-Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de mobilité (ex : plan de déplacement, projet de partage de flotte de véhicules etc.)

-Favoriser la création d'outils de sensibilisation aux mobilités alternatives, sur les différents modes de déplacement disponibles et sur la diffusion de connaissances ou de pratiques novatrices (exemple : création d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux et alternatives à la mobilité au coeur de l'Aubrac, etc.)

-Sensibiliser et communiquer largement auprès des différents publics (collectivités, habitants, entreprises) sur les projets de mobilité « exemplaire » et solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle et l'autosolisme

-Encourager les actions, les projets en faveur de la mobilité inversée ou non mobilité (exemples : itinérance des services, mutualisation de locaux, pratique du télétravail etc.)

- **Acteurs à mobiliser :**

Partenaires Financiers potentiels

- Etat
- Région
- Département
- Europe
- EPCI
- ADEME
- AREC

Partenaires Techniques potentiels

- Etat
- Région
- Département
- PNR
- EPCI
- Commune

- Agence Lozérienne de Mobilité
- AREC, notamment via sa banque de données sur l'énergie OREO
- ADEME, notamment pour de l'accompagnement sur des micro-missions
- SDEE, notamment sur les équipements
- ALOES, notamment sur la question des besoins en mobilité
- Pôle emploi, notamment sur la question des besoins en mobilité
- Réseau TOTEN, notamment sur les retours d'expériences, les dispositifs financiers
- ANCT, notamment sur les retours d'expériences
- CEREMA, notamment sur les retours d'expériences et accompagnement sur la mise en place de service
- SNCF
- Tissu associatif / bénévoles (ex : Croix Rouge)
- Entreprises

- **Localisations spécifiques éventuelles :**

Echelle du PETR

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période :**  
2022-2026

- **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de projets proposés sur le territoire
- Nombre d'études et schémas réalisés
- Nombre de journées d'animation

## **Annexe V – Délibérations du territoire**





PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2021\_002

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Séance du mardi 16 février 2021

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Jean-Noel BRUGERON, Alain GUENNOU, Christine HUGON, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Jean-Claude SALEIL

**Représentés :**

**Excusés :** Patricia BREMOND, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Christine VALENTIN

**Absents :** Bernard BASTIDE, Michèle CASTAN, Alain FARGES, Aymeric FELGEIROLLES, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Vincent REMISE, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Michel THEROND

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude SALEIL

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize février à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Par sa circulaire en date du 20 Novembre 2020, le Premier Ministre a précisé les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'Etat, qui seront désormais réunies au sein du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ces contrats ont vocation à être portés par « les EPCI et leurs groupements ». Il appartient au Préfet de chaque Département de valider le périmètre de ces futurs contrats, qui devront être signés au plus tard le 30 Juin 2021.

Le Président a pris attache auprès de la Préfète du Département de la Lozère pour que le PETR soit le futur périmètre de cette contractualisation. Après consultation des présidents des quatre EPCI concernés qui ont validé unanimement le périmètre proposé par le PETR, Madame la Préfète a informé

PRÉFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 17/02/2021  
048-200078343-20210216-DE\_2021\_002-DE

le Président par courrier en date du 21 Janvier de son choix de retenir en Lozère le périmètre des trois PETR/Pays comme périmètre des futurs CRTE. Une confirmation par courrier a été envoyée par le PETR le 26 Janvier.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de confirmer par délibération le périmètre du futur CRTE.

### DÉCISION

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le courrier de Madame la Préfète de la Lozère en date du 21 Janvier 2021, relatif au périmètre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Constatant l'avis unanime des Communautés de communes concernées pour un portage du futur CRTE par le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE A L'UNANIMITE :**

- De confirmer la volonté des élus du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat
- D'approuver le périmètre du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère comme périmètre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de nommer M. Alain ASTRUC, 2ième Vice-président du PETR, élu référent de cette nouvelle contractualisation.
- De mandater le Président pour engager les démarches relatives à cette contractualisation

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17/02/2021  
et publié ou notifié  
le 19/02/2021

Certifié conforme,  
A Marvejols, le 16 février 2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 17/02/2021  
048-200078343-20210216-DE\_2021\_002-DE



**PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE**

**Adresse de correspondance :**  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
**Courriel :** [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
**Site internet :** [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

**Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL**

**Délibération n° DE\_2021\_023**

**Objet : Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique**

**Séance du vendredi 22 octobre 2021**

Date de la convocation: 15/10/2021

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 13**

**Votants : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noël BRUGERON, Michèle CASTAN, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, David RODRIGUES, Jean-Claude SALEIL, Christine VALENTIN

**Représentés :**

**Excusés :** Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Michel THEROND

**Absents :** Agnès BOUARD, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Pierre REY, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude SALEIL

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

**Le Président expose :**

Par sa circulaire en date du 20 Novembre 2020, le Premier Ministre a précisé les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'Etat, qui seront désormais réunies au sein du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Pour l'Ouest de la Lozère, le périmètre de contractualisation retenu est celui du pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, réunissant les Communautés de communes des Terres d'Apcher Margeride et Aubrac, des Hautes Terres de l'Aubrac, du Gévaudan et Aubrac, Lot Causses Tarn. Une partie des communes du PETR étant également incluses dans le périmètre du Parc naturel régional de l'Aubrac, il a été décidé d'associer celui-ci aux travaux du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique via le Comité de pilotage. Le PETR a sollicité le partenariat du Département de la Lozère et de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée, le premier ayant d'ores et déjà confirmé son souhait de participation.

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 08/11/2021  
048-200078343-20211022-DE\_2021\_023-DE

Afin d'appuyer l'équipe technique du PETR dans la rédaction de ce contrat, la Préfecture de la Lozère a sollicité une aide en ingénierie de l'ANCT, qui a mis à disposition le bureau d'étude Terre d'Avance pour la rédaction du diagnostic et des orientations stratégiques et le bureau d'étude Grand Public pour la concertation citoyenne. Une réunion publique le 6 juillet réunissant les maires du PETR ainsi qu'un panel d'habitants interrogés par le bureau d'études a permis de valider les orientations stratégiques suivantes :

- 1 – Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire
- 2- Développer l'économie et les emplois de demain
- 3- Promouvoir un tourisme durable et inclusif
- 4- Adapter l'habitat et l'urbanisme
- 5- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Un protocole d'engagement a été signé le 7 Juillet 2021 entre l'Etat et le PETR. Il est proposé désormais de passer à la seconde phase d'élaboration du C2RTE, qui doit aboutir à sa signature finale d'ici fin 2021. Cette deuxième phase traitera plus spécifiquement des questions de gouvernance, avec l'association du Département de la Lozère, de la Région Occitanie et d'autres partenaires (Chambres consulaires) ainsi que des fiches mesures, dans lesquels les futurs projets devront s'inscrire dès 2022.

Aussi il est demandé au Conseil syndical d'autoriser le Président du PETR à signer ce contrat dès que celui-ci sera finalisé.

#### DÉCISION

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le courrier de Madame la Préfète de la Lozère en date du 21 Janvier 2021, relatif au périmètre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°DE-2021\_002 en date du 16 Février 2021, confirmant le souhait du PETR de porter cette contractualisation en collaboration avec ses Communautés de communes,

Vu le Protocole d'engagement signé le 7 Juillet 2021 entre l'Etat et le PETR,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider le contenu actuel du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (diagnostic et orientations stratégiques ainsi que les premières fiches mesures)
- D'autoriser le Président à signer le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique et tout document annexé dès finalisation dudit contrat

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Certifié conforme,  
A Marvejols, le 22 octobre 2021

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 08/11/2021  
048-200078343-20211022-DE\_2021\_023-DE



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PAYS DU  
GÉVAUDAN**  
LOZÈRE

## **Annexe VI – Transfert du CTE au C2RTE**



À Marvejols, le 29/11/2021

*Madame la Préfète de la Lozère  
Préfecture de la Lozère  
2, rue de la Rovère  
48 000 MENDE*

Référence chrono-courrier : 21PETR102

Référence : Demande de transfert du Contrat de Transition Ecologique vers le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Madame la Préfète,

Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère est engagé avec l'Etat depuis 2019 dans la mise en œuvre d'un Contrat de Transition Écologique (CTE). Aujourd'hui, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère élabore, également avec l'Etat et ses partenaires, son Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (C2RTE) pour la période 2022-2026, et dont la signature est prévue avant la fin de cette année 2021.

Ce C2RTE a vocation à intégrer pleinement le CTE et ses grandes orientations pour en assurer la continuité. Ainsi, lors du Comité du Pilotage du CTE réunit le 24 novembre 2021 à Marvejols, l'ensemble des membres du Comité de Pilotage présents ont voté à l'unanimité en faveur du transfert du CTE dans le futur C2RTE. C'est pourquoi, par la présente je sollicite officiellement le transfert du Contrat de Transition Écologique du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère vers son Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique pour la période 2022-2026.

Mes services se tiennent à votre disposition pour les prochaines étapes de ce nouveau contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération.

Le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Jean-Paul Pourquoiier

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation renovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
<b>1 : Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire</b>									
	Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac	Création d'un pôle de santé à Fournels	86 937,14	52 162,28					
	Commune de Julianges	Aménagement d'un espace communal aux abords de la salle des fêtes avec l'installation d'un barbecue	89 500,00	49 225,00					
	Commune de Termes	Aménagements extérieurs de la salle des fêtes	12 935,28	7 761,17					
	Commune de Montrodât	Mise aux normes pour accessibilité des ERP communaux	10 150,00	5 582,50					
	Commune de Saint Germain du Teil	Construction d'une résidence seniors avec un service-cantine intergénérationnelle	1 188 730,00	594 365,00					
	Commune de Bourgs sur Colagne	Réhabilitation et construction d'un complexe multifonctionnel associatif, culturel et éducatif à Chirac TRANCHE 1 : Construction de l'école	1 084 938,00	542 469,00					
	Commune de Trélans	Aménagement d'un espace socio-culturel	607 248,00	203 624,00					
	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Rénovation de la piscine de la Canourgue	505 515,94	151 654,79					
	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Rénovation énergétique de bâtiment communautaire « le Trémolis »	292 682,00			175 609,00			
	Commune de Nasbinals	Création d'un pôle d'entraînement équestre au centre technique équestre	160 000,00	96 000,00					
	Commune de Marvejols	Rénovation des équipements sportifs et de loisirs	1 012 763,17	506 381,59					
	Commune de Nasbinals	Création d'une patinoire destinée aux enfants et d'une piste de curling sur le site du Fer à Cheval	37 846,50	22 707,90					
	Commune de Bourgs sur Colagne	Création d'une piste de pumptrack	48 706,00				20 000,00		
	Commune de Saint Alban sur Limagnole	Rénovation du sol du gymnase	105 586,00				63 351,00		
	Commune de Saint Chély d'Apcher	Rénovation de deux courts de tennis	101 675,60	50 837,80					
	Commune de Bourgs sur Colagne	Création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	26 633,00					11 500,00	
	Commune de St Chély d'Apcher	Création de jardins partagés (acquisition, mise en exploitation, gestion...)	21 573,00					10 000,00	
	Commune de Bourgs sur Colagne	Installation de 40 casiers alimentaires	47 190,00					9 000,00	
	Association Les jardins de Cocagne	Rénovation de 6 serres et acquisition d'un véhicule utilitaire	75 882,00					18 000,00	
	Communauté de communes Terres d'Apcher, Margeride Aubrac	Refonte du site internet	7 750,00					7 750,00	
	Commune de Chanac	Création d'un portail enfance/famille sur le site internet	12 060,00					12 060,00	
	Commune de Rimeize	Refonte de son site internet	2 764,00					1 147,00	
	Commune du Malzieu Forain	Création d'un site internet, mise en conformité RGPD	1 700,00					1 700,00	
	Commune de Banassac	Diagnostic dématérialisation des services aux usagers et formation des agents	1 160,00					1 160,00	

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
	Commune de Bourgs sur Colagne	Diagnostic dématérialisation des services aux usagers et formation des agents	2 735,00						2 735,00
	Commune de Chaulhac	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD	2 570,00						2 570,00
	Commune de La Canourgue	Refonte du site internet intégrant le village de vacances communal, golf et création d'un extranet	8 000,00						8 000,00
	Commune de Laval du Tarn	Organisation des outils numériques de la commune, formation des agents et mise en conformité RGPD	3 085,00						3 085,00
	Commune de Les Hermaux	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD	4 960,00						4 960,00
	Commune de Les Salces	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD	2 570,00						2 570,00
	Commune de Les Salelles	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD	2 570,00						2 570,00
	Commune de Montrodât	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD et numérisation de l'état civil	10 400,00						8 990,00
	Commune de Recoules de Fumas	Création d'un site internet intercommunal, formation des agents, mise en conformité RGPD	2 570,00						2 570,00
	Syndicat mixte La Montagne	Mise en conformité RGPD	1 050,00						1 050,00
	La Chambre d'agriculture de la Lozère	Construction d'un pôle territorial regroupant les services agricoles à Marvejols	670 000,00		300 000,00				
<b>2 : développer l'économie et les emplois de demain</b>									
	Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac	Aménagement de la ZA d'Arcomie – Les Monts-Verts	134 134,00	80 480,40					
	Commune de Le Malzieu Ville	Aménagement de l'immeuble Clavel (maison Pelegry) pour l'aménagement d'un local commercial et de logements	267 380,00	133 690,00					
	Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Projet de restructuration des circuits courts à destination des professionnels des métiers de bouche et de la restauration collective	183 000,00						10 000,00
	Entreprise Arcelor Mittal	Projet de restructuration (à Saint Chély d'Apcher)	24 000 000,00						6 197 000,00
	Entreprise Francis Maliges (charpente, structures bois)	Robotisation de la chaîne de production	450 000,00						157 784,00
	Languedoc Lozère viande + Abattoir du Gévaudan	Extension des ateliers de découpe et restructuration de la chaîne du froid par espèce	5 800 000,00						725 000,00
	La minoterie de la Colagne	Prospection à l'international							4 000,00
<b>3 : promouvoir un tourisme durable et inclusif</b>									
	Commune de Chanac	Création d'une maison de pays et de tourisme	542 100,00	216 840,00					
	Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Accompagnement de porteurs de projets dans les domaines de la restauration, de l'hébergement touristique et du développement du slow tourisme							accompagnement de 1000€/porteur de projet



Orientation du CR RTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
<b>4 : Adapter l'habitat et l'urbanisme</b>									
	Commune de Albaret le Comtal	Réhabilitation/création d'un logement dans l'ancienne vicairie	92 250,00				47 970,00		
	Commune de Albaret Sainte Marie	Construction de deux logements communaux	306 307,83	61 261,57					
	Commune de Brion	Restauration du patrimoine des hameaux des Levades et du Fau	13 937,00	8 362,20					
	Commune de Le Buisson	Aménagement et rénovation intérieure et extérieure de l'école communale	67 731,99	40 639,19					
	Commune de Chaulhac	Restauration de la tour de l'église	14 535,00	8 721,00					
	Commune de Laval du Tarn	Réfection de la toiture de l'église de Laval du Tarn	67 160,00	26 864,00					
	communauté de communes du Gévaudan	Remplacement des menuiseries extérieures de la médiathèque	189 380,00	113 628,00					
	Commune de La Fage Montivernoux	Aménagement du village du Védrinel	69 960,00	41 976,00					
	Commune de Grèzes	Réhabilitation du logement du 2ème étage du presbytère	20 220,82	12 132,49					
	Commune de Les Hermaux	Aménagement de village: élargissement de rue	16 434,50	3 286,90					
	Commune de Julianges	Rénovation de la peinture du petit patrimoine local de la commune	11 099,43	6 659,66					
	Commune de Le Malzieu Ville	Aménagement de l'ancienne école (immeuble Jean Boulet)	148 619,00	74 309,50					
	Commune Marchastel	Revitalisation du centre-bourg de Rieutort d'Aubrac	239 121,50	143 472,90					
	Commune de Marvejols	Aménagement des boulevards et de la place du Soubeyran	447 950,00	268 770,00					
	Commune de Masegros Causses Gorges	Aménagement et réfection de toitures de bâtiments communaux	189 444,43	94 722,22					
	Commune de Noalhac	Divers aménagements aux villages de Genestuéjols, Gourgoussanges, Noalhac et Bécus	11 769,50	5 296,05					
	Commune de Palhers	Aménagement de la place de l'église dans le centre historique de Palhers	32 332,00	19 399,20					
	Commune de Peyre en Aubrac	Aménagement de l'entrée sud d'Aumont entre la gendarmerie et le monument aux morts	523 883,23	261 941,62					
	Commune de Peyre en Aubrac	Changement des menuiseries extérieures de la maison Terre de Peyre	102 640,00	61 584,00					
	Commune de Prinsuejols Malbouzon	Réfection toiture et zinguerie du logement communal de Malbouzon	14 205,00	8 523,00					
	Commune de Prunières	Aménagement annexe de la mairie	40 000,00	16 000,00					
	Commune de Saint Alban sur Limagnole	Travaux d'amélioration et de sécurisation de la brigade de gendarmerie de St Alban	283 400,00	170 040,00					
	Commune de Saint Laurent de Muret	Garage et atelier communal, stockage sel/pouzzolane, local associatif	271 740,00	135 870,00					

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
	Commune de Les Salelles	Restauration des fours communaux sur la commune des Salelles	61 759,80	9 881,57					
	Commune de La Tieule	Construction de garages individuels à destination de l'ensemble du parc locatif de la commune	152 330,00	91 398,00					
	Commune de Nasbinals	Réhabilitation des menuiseries extérieures de l'ancienne perception	36 549,00			25 677,00			
	Commune de Masegros Causses Gorges	Réhabilitation de l'ancienne mairie des Vignes en 2 appartements	171 046,00			40 000,00			
	Commune de Le Malzieu Ville	Extension bâtiment communal	224 603,00	99 005,00					
	Commune de Bourgs sur Colagne	Rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux	543 466,00			380 426,00			
	Commune de Le Malzieu-Ville	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et remplacement du chauffage par réseau de chaleur bois pour les bâtiments communaux	1 242 047,00			748 217,00			
	Commune de Saint Chély d'Apcher	Rénovation thermique de la halle sportive de Saint Chély d'Apcher	1 854 000,00			501 402,00			
	Commune de La Canourgue	Rénovation énergétique du village de vacances des Bruguières	1 835 100,00	550 530,00					
	Commune de Saint Chély d'Apcher	Rénovation thermique de la halle sportive	1 854 000,00	742 800,00					
	Commune de Saint Saturnin	Isolation d'un logement communal (appartement de l'ancienne école) et création d'une salle d'archivage	4 098,00	2 458,80					
	Commune de Grèzes	Rénovation fenêtre et chauffage bâtiments communaux	90 109,00				45 054,00		
	Commune de Saint Laurent de Muret	Rénovation énergétique bâtiments communaux : mairie, école, logement école, gîte d'étape et gîte de Sinières	141 901,00				70 950,00		
	Commune de Albaret Sainte Marie	Changement chaudière bâtiments communaux	41 735,00				8 347,00		
	Commune de Saint Germain du Teil	Rénovation énergétique bâtiments communaux	121 866,00				60 933,00		
	Commune de Chanac	Rénovation énergétique centre de secours	82 765,00				41 382,00		
	Conseil départemental de la Lozère	Aménagement du centre technique de Chanac	330 000,00			264 000,00			
	Commune de Albaret Sainte Marie	Aménagement des villages d'Albaret Sainte-Marie – Orfeuille et la Garde	190 449,00					104 747,00	
	Commune de Fournels	Réfection de la canalisation d'adduction en eau potable des villages de Fauques et Fournels	152 150,00	91 290,00					
	Commune de Le Malzieu Forain	Réfection étanchéité réservoirs Milanés et la Vialette	40 252,80	24 151,68					
	Commune de Paulhac en Margeride	Assainissement du village de Paulhac	338 025,00	196 054,50					
	communauté de communes du Gévaudan	Création de la nouvelle station d'épuration à Marvejols	2 100 000,00						1 470 000,00
	Commune de Bourgs sur Colagne	Préserver la ressource en eau	29 950,00				8 985,00		

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
	Commune de Saint Pierre le Vieux	Procédure de régularisation des captages d'Ortizet et de Choux : réalisation de la procédure administrative, des opérations foncières et travaux de protection	47 750,00	28 650,00					
	Commune de Banassac Canilhac	Mise en place de traitement de l'AEP - unité de distribution de Canilhac et de Verteilhac	16 227,00	8 113,50					
	Commune de Banassac Canilhac	Mise en place de 2 postes de télégestion de traitement de l'eau UDI de Canilhac et UDI de Verteilhac	4 400,00	2 200,00					
	SIAEP Causse de Sauveterre	Projet de renforcement de conduites AEP fuyardes visant à l'amélioration du rendement et à la préservation de la ressource	616 049,78	166 333,44					
<b>5 : Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir</b>									
	Syndicat mixte La Montagne	Création d'une recyclerie	1 794 000,00						250 000,00
	Entreprise BERRE (boulangerie)	Remplacement du groupe frigorifique (dispositif pour favoriser la transition écologique)	17 726,00						14 181,00
	Entreprise « Les lavoirs des causses »	Remplacement du groupe frigorifique (dispositif pour favoriser la transition écologique)	6 310,00						5 000,00
	Commune de La Canourgue	Création d'un réseau de chaleur aux granulés de bois	864 157,00	146 250,00			91 911,00		
<b>6 : Projets à dimension départementale</b>									
	Etat	Rénovation des toitures et huisseries de la cathédrale St Privat	350 000,00						350 000,00
	Conseil départemental de la Lozère	Aménagement de la maison départementale des sports à Mende	1 292 000,00			1 033 600,00			
	SDEE	Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques	430 000,00						430 000,00
	ONF	Reboisement des forêts communales (310 ha)	1 220 000,00						1 220 000,00
	12 GAEC	Opération « plantons des haies »	55 000,00						55 000,00
	Le secours populaire	Production, transformation, distribution, marchés solidaires	43 281,00						25 000,00
	Conseil départemental de la Lozère	Mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (restauration collective et cantine scolaire pour le développement d'une alimentation bio et locale)							100 000,00
	Association ALOES	Mise en place de solutions innovantes de mobilité pour les demandeurs d'emploi (mise à disposition de véhicules, réparation, co-voiturage, frais de déplacement)							62 875,00
	SDEE	Mise en conformité RGPD, formation des agents, installation d'un logiciel de suivi des interventions en matière d'éclairage public, de gestion de l'eau et des déchets	42 910,00						42 879,00

Orientation du CRRTE	Maître d'ouvrage	descriptif sommaire	Montant des travaux HT	FINANCEMENTS ETAT					fonds plan de relance 2021
				Acquis					
				DETR	FNADT	Dotation rennovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales	DSIL classique	DSIL Relance exceptionnelle 2020	
	Entreprises (97 bénéficiaires)	Inclusion numérique des entreprises - « chèque France Numérique »							44 000,00
	Agence Lozère développement	Inclusion numérique des entreprises							150 000,00
	Conseil départemental de la Lozère	Création d'un portail téléservices à la Maison départementale des personnes handicapées	27 639,00						27 639,00
	Exploitants agricoles	Action en faveur du plan protéines végétales (filière protéine amont, acquisition de matériel et conversion )							2 075 865,00
	Exploitants agricoles	Opération pour lutter contre les aléas climatiques							28 000,00